

# FFP



Document de référence 2011  
EXERCICE 2011

# Sommaire

1

## Présentation du groupe 3

1.1	Message du Président	4
1.2	Chiffres clés	5
1.3	Positionnement stratégique de FFP	6
1.4	Historique de FFP	7
1.5	Organigramme des participations	8
1.6	Actif Net Réévalué	9
1.7	Cours de Bourse	11
1.8	Présentation des participations	12
1.9	Informations sociales et environnementales	27

2

## Gouvernement d'entreprise 29

2.1	Composition du Conseil d'administration	30
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	30
2.3	Comités spécialisés	31
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	31
2.5	Règlement intérieur de FFP et charte de déontologie boursière	32
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion	39
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	49
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2011	52
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	52
2.10	Opérations avec les apparentés	52
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration	53
2.12	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	62

3

## Informations sur le capital et la société 63

3.1	FFP et ses actionnaires	64
3.2	Renseignements sur la société	70

4

## Activité et résultats de l'exercice 71

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	72
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	73
4.3	Facteurs de risques – gestion des risques et assurances	75
4.4	Événements postérieurs à la clôture	78
4.5	Tendances et perspectives	78
4.6	Autres informations sur l'activité	79

5

## États financiers 81

5.1	Comptes consolidés	83
5.2	Comptes sociaux	130

6

## Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012 153

6.1	Rapports spéciaux	154
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	159
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012	161

7

## Informations complémentaires 169

7.1	Informations des actionnaires	170
7.2	Responsable du Document de référence	173
7.3	Responsable du contrôle des comptes	174
7.4	Table de concordance du Document de référence	175
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	178



# Document de référence 2011

EXERCICE 2011



En application de l'article 28 du Règlement n° 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de référence :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2010, tels que présentés aux pages 103 à 148 et 149 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2011 sous le numéro R. 11-018 ;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2009, tels que présentés aux pages 99 à 142 et 143 du Document de référence enregistré auprès de l'AMF le 28 avril 2010 sous le numéro R. 0-028.

Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 10 avril 2012. Conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du Document de référence sont disponibles auprès de la société FFP, 75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris, sur le site internet de la société FFP : [www.groupe-ffp.fr](http://www.groupe-ffp.fr) et sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)



# 1

## Présentation du groupe



1.1	Message du Président	4
1.2	Chiffres clés	5
1.3	Positionnement stratégique de FFP	6
1.4	Historique de FFP	7
1.5	Organigramme des participations	8
1.6	Actif Net Réévalué	9
1.7	Cours de Bourse	11
1.8	Présentation des participations	12
1.9	Informations sociales et environnementales	27

## Message du Président



L'année 2011 a une nouvelle fois été contrastée. Après un premier semestre satisfaisant, la seconde partie de l'année a été marquée par la crise des dettes souveraines en Europe, une chute des marchés boursiers et une forte dégradation des conditions du marché européen de l'automobile.

En conséquence, la rentabilité de l'activité automobile du groupe PSA Peugeot Citroën s'est significativement dégradée, les autres activités dont Faurecia maintenant une contribution positive et supérieure à celle de l'année 2010.

Les actifs diversifiés de FFP se sont bien comportés, tout particulièrement Lisi et Zodiac Aerospace liées à l'aéronautique, de même que DKSH et SEB dont la croissance est tirée par celle des pays émergents. Leur valeur a progressé au cours de l'exercice, dans un environnement boursier en repli.

Deux nouveaux investissements ont été réalisés, l'entrée au capital d'ORPEA et d'Ipsos au travers de LT Participations. Ces deux sociétés ont comme caractéristiques d'être des sociétés leader sur leurs marchés avec un potentiel de croissance élevé.

Les actifs de la diversification présentent une performance positive sur l'année. Cependant, la baisse de 57,4 % de l'action Peugeot SA conduit à une diminution de l'ANR de 34,2 % sur l'année 2011 qui s'établit à 61,8 € par action au 31 décembre 2011.

Les difficultés du groupe PSA Peugeot Citroën ne permettront pas à ce dernier de verser un dividende en 2012. Compte tenu des revenus liés aux autres actifs de FFP, le Conseil d'Administration a décidé de proposer à la prochaine Assemblée Générale un dividende de 1,10 € par action, certes inférieur à celui de l'exercice précédent (1,50 €), mais supérieur à celui versé au titre des années 2008 et 2009 (0,70 €) au cours desquelles FFP n'avait pas perçu de dividende de la part du groupe automobile.

Le premier trimestre de l'année 2012 a été marqué par l'annonce de l'Alliance stratégique mondiale entre General Motors et PSA Peugeot Citroën ainsi que par l'augmentation de capital de cette dernière qui a rencontré un large succès. FFP a soutenu et accompagné ces deux opérations. FFP a exercé la moitié de ses droits préférentiels de souscription et a facilité l'entrée de General Motors au capital de Peugeot SA en lui cédant la seconde moitié de ses droits.

Le groupe familial reste le premier actionnaire de PSA avec plus de 25 % du capital.

Enfin, FFP se félicite de la récente introduction en bourse de DKSH, qui lui permet d'encaisser 110 MCHF, tout en conservant 7 % environ du capital. En 10 ans, les participations détenues hors automobile ont quintuplé et dépassent 1,2 milliard € au 31 décembre 2011.

Robert Peugeot  
Président-Directeur Général

## 1.2

## Chiffres clés

1

## Valeurs des actifs

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Actif Brut Réévalué de la Diversification	931	733	868	1 088	1 210
Actif Net Réévalué	3 459	1 101	1 839	2 362	1 554
Actif Net Réévalué par action*	136,1 €	43,3 €	73,1 €	93,9 €	61,8 €

\* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

## Comptes consolidés

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	209,9	(60,9)	(246,7)	267,0	150,8
Résultat net (part du groupe)	230,5	(161,6)	(263,2)	258,4	181,3
Résultat net par action*	9,1 €	(6,4 €)	(10,5 €)	10,3 €	7,2 €
Capitaux propres part du groupe	3 840,2	3 403,9	3 320,9	3 889,3	4 015,6
Situation nette par action après affectation*	149,5 €	133,2 €	131,3 €	153,1 €	158,5 €

\* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

## Principaux flux financiers

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Dividendes reçus (par FFP et ses filiales à 100 %)	89	112	26	23	97
Investissements en titres de participations & fonds de capital-investissement*	170	155	69	38	179
Cessions et retours de fonds de capital-investissement	46	25	2	139	82

\* Y compris l'investissement dans les OCEANE émises par Peugeot SA en 2009.

## Dividendes

(en millions d'euros)	2007	2008	2009	2010	2011*
Dividende distribué (M€)	41,5	17,6	17,6	37,7	27,7
Dividende net par action**	1,65 €	0,70 €	0,70 €	1,50 €	1,10 €

\* Proposition à l'Assemblée Générale du 15 mai 2012.

\*\* Chiffres retraités de la division par 2 du nominal effectuée en juillet 2007.

## Positionnement stratégique de FFP

### FFP Investisseur de long terme

---

La participation de 22,8 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën est l'actif historique et essentiel de FFP. Elle s'intègre dans la participation du groupe familial Peugeot, premier actionnaire de Peugeot SA avec 31 % du capital. Le niveau de cette participation a progressé en 2011 avec le rachat d'actions Peugeot SA effectué après la cession des OCEANE Peugeot SA détenues.

Les autres participations répondent à une volonté de diversification. La politique d'investissement de FFP est une politique d'actionnaire minoritaire de long terme, investissant dans des sociétés dont les caractéristiques sont voisines. Il s'agit, en général, de sociétés dotées d'un actionnariat familial, situées sur des marchés où les possibilités de croissance sont réelles et dont elles sont un des principaux acteurs. Les prises de participation de FFP sont amicales et font l'objet d'investigations préalables destinées à vérifier la convergence de vues en matière d'actionnariat, de stratégie et de valeurs de l'entreprise. FFP détient de plus un portefeuille de fonds de capital-investissement, qui opèrent principalement en Europe et dans les pays émergents, et qui sont conformes à l'horizon d'investissement de long terme de FFP.

### FFP actionnaire actif

---

FFP est présente au Conseil d'administration ou de surveillance de ses participations. Elle a un rôle actif dans les travaux des conseils et est généralement présente dans plusieurs comités. Elle a pour mission de développer une collaboration efficace avec les autres actionnaires et les organes de direction de ses participations, en portant une attention toute particulière au respect des règles de gouvernance d'entreprise, au choix des dirigeants et aux questions stratégiques.

Concernant Peugeot SA, quatre membres du Conseil d'administration de FFP siègent au Conseil de surveillance. De plus, trois administrateurs de FFP sont salariés du groupe PSA Peugeot Citroën, occupant des postes de direction dans plusieurs entités du groupe automobile.

## 1.4 Historique de FFP

1

FFP a été créée en 1929. Aux côtés des autres sociétés du groupe familial Peugeot et à la suite de la réorganisation du groupe Peugeot en 1966, FFP en devient le premier actionnaire. En 1989, elle est introduite à la Bourse de Nancy puis de Paris.

Quelques étapes clés :

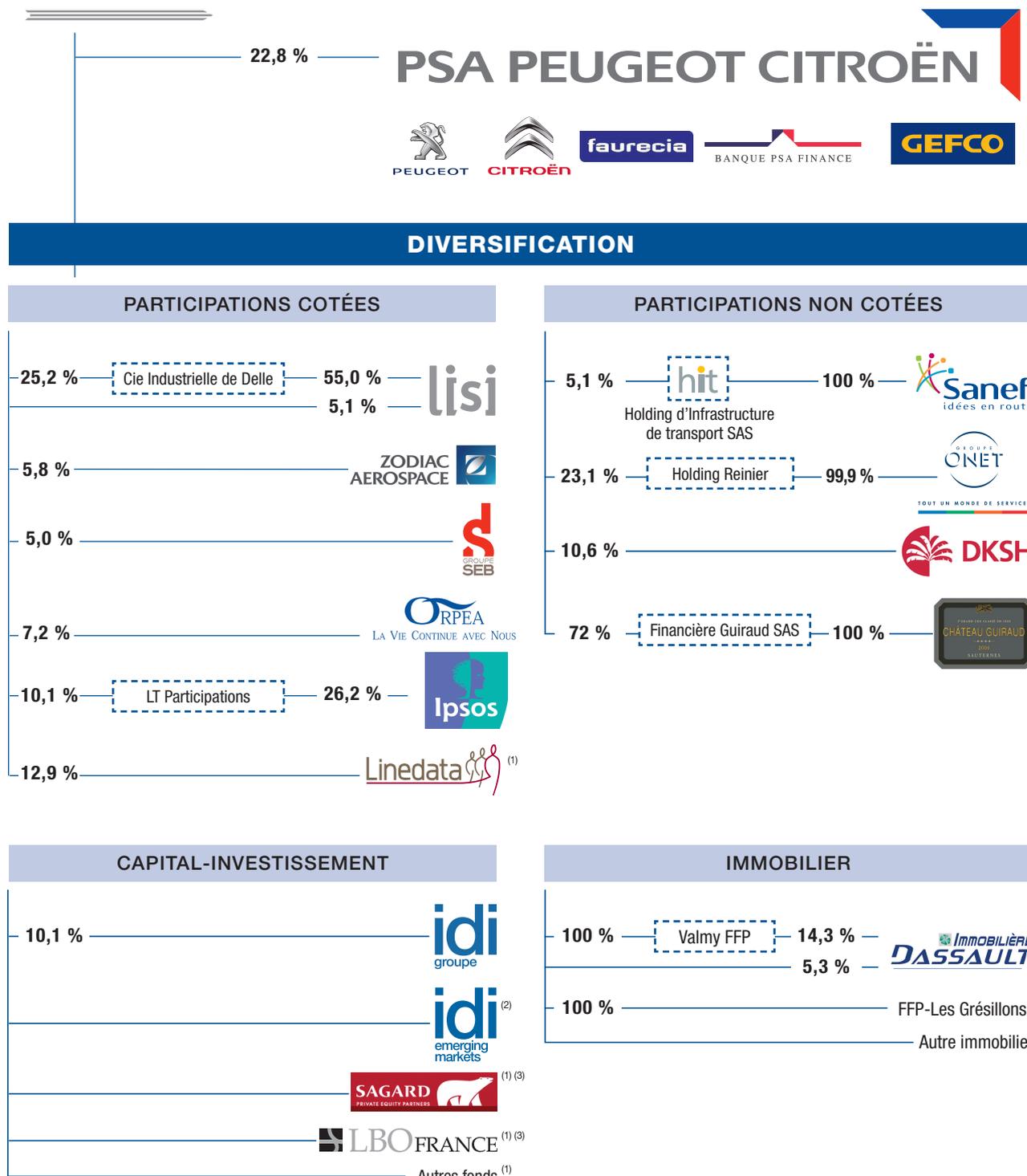
2011	FFP prend une participation au capital d' <b>ORPEA</b> , acteur européen de référence dans la prise en charge de la dépendance, et participe au financement de l'acquisition de Synovate par <b>Ipsos</b> en rentrant au capital de son actionnaire de référence, <b>LT Participations</b> . FFP vend ses <b>OCEANE Peugeot SA</b> et rachète, pour une même quantité, des actions <b>Peugeot SA</b> . La société simplifie son nom et s'appelle désormais « FFP ».
2010	FFP cède sa participation indirecte dans <b>FCC</b> , gère activement ses participations en augmentant son exposition dans <b>Zodiac Aerospace</b> , en diminuant celle dans <b>SEB</b> et en cédant une partie des <b>OCEANE Peugeot SA</b> .
2009	FFP, en tant que 1 <sup>er</sup> actionnaire de <b>Peugeot SA</b> , soutient son refinancement en souscrivant à 10 % de l'émission d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes ( <b>OCEANE</b> ).
2008	FFP entre au capital de <b>DKSH</b> , société suisse leader des services aux entreprises en Asie du Sud-Est. Avec d'autres partenaires, FFP crée <b>IDI Emerging Markets</b> pour renforcer sa présence dans les fonds de capital-investissement opérant dans les économies émergentes.
2007	FFP entre au capital de la société holding de groupe <b>ONET</b> à hauteur de 23 % du capital en soutien de la famille fondatrice.
2006	FFP participe au consortium de reprise du réseau autoroutier <b>Sanef</b> , apporte son immeuble de Charenton à <b>Immobilière Dassault</b> , acquiert <b>Château Guiraud</b> et devient actionnaire de <b>IDI</b> et de <b>Zodiac Aerospace</b> .
2005	Aux côtés des actionnaires familiaux fondateurs et de <b>CNP</b> , cession des participations détenues dans <b>Société du Louvre - Groupe Taittinger</b> .
2004	Investissements dans <b>SEB SA</b> , <b>Linedata Services</b> et dans la société espagnole <b>Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC)</b> .
2003	Cession de <b>Berger-Levrault</b> .
2002	FFP entre au capital de <b>Groupe Taittinger</b> et achète 5 % du capital de <b>LISI</b> .
1997	Investissement dans la société <b>du Louvre - Groupe du Louvre</b> .
1996	FFP devient actionnaire de <b>Compagnie Industrielle de Delle (CID)</b> , 1 <sup>er</sup> actionnaire de <b>LISI</b> .
1989	Cotation à la Bourse de Nancy.
1966	Premier actionnaire du groupe industriel Peugeot.
1929	Création de la société <b>Foncière, Financière et de Participations - FFP</b> .
1810	Naissance dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique.

1.5

# Organigramme des participations

Au 31 décembre 2011

# FFP



(1) Les Actifs de Diversification sont détenus par FFP Invest, filiale à 100 % de FFP (voir détails en partie 4.1) à l'exception de ceux indiqués par (1).  
 (2) IDI Emerging Markets est composée de deux compartiments dans lesquels FFP Invest détient des pourcentages différents.  
 (3) FFP a investi dans des fonds gérés par cette société de gestion.

1.6

## Actif Net Réévalué

Au 31 décembre 2011

1

(en millions d'euros)	*	% de détention	Valorisation	% Actif Brut Réévalué
<b>PEUGEOT SA (A)</b>		<b>22,8 %</b>	<b>646</b>	<b>34,7 %</b>
LISI	a)	5,1 %	28	1,5 %
CID (LISI)	b)	25,2 %	78	4,2 %
SEB SA	a)	5,0 %	147	7,9 %
Zodiac Aerospace	a)	5,8 %	216	11,6 %
Linedata Services	a)	12,9 %	12	0,7 %
ORPEA	a)	7,2 %	96	5,2 %
LT Participations (Ipsos)	b)	10,1 %	17	0,9 %
Participations non cotées	c)		446	24,0 %
<b>Total participations (i)</b>			<b>1 041</b>	<b>55,9 %</b>
Fonds de capital-investissement	d)		114	6,1 %
IDI	a)	10,1 %	16	0,9 %
<b>Total capital-investissement (ii)</b>			<b>130</b>	<b>7,0 %</b>
Immobilière Dassault	a)	5,3 %	5	0,3 %
Valmy-FFP (Im. Dassault)	b)	100,0 %	15	0,8 %
FFP-Les Grésillons	e)	100,0 %	17	0,9 %
Autre immobilier	c)		3	0,2 %
<b>Total immobilier (iii)</b>			<b>40</b>	<b>2,2 %</b>
Autres actifs financiers	a) ; f)		(5)	0,0 %
Trésorerie			4	0,2 %
<b>Total autres actifs (iv)</b>			<b>0</b>	<b>0,3 %</b>
<b>ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ DE LA DIVERSIFICATION</b>				
<b>(i) + (ii) + (iii) + (iv) = (B)</b>			<b>1 210</b>	<b>65,3 %</b>
<b>ENDETTEMENT (C)</b>			<b>302</b>	
<b>ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)</b>			<b>1 554</b>	
<b>soit par action</b>			<b>61,8 €</b>	

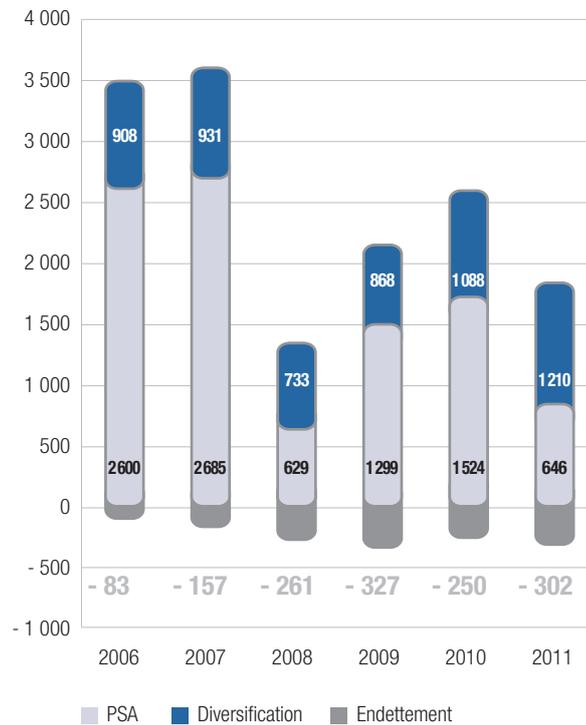
\* L'Actif Net Réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres Peugeot SA et de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification, déduction faite des dettes financières. Les titres Peugeot SA sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif Brut Réévalué de la Diversification correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par FFP. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. Il est calculé à partir :

- des cours de Bourse de fin de période des actifs cotés ;
- de l'Actif Net Réévalué des holdings intermédiaires non cotées, calculé par transparence en retenant les cours de Bourse de fin de période pour leurs participations cotées, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote ;
- pour les actifs non cotés, d'une valeur de marché obtenue soit d'une actualisation des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant le cas échéant dans les accords d'actionnaires ; à défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. note 1.6 des comptes consolidés) ;
- des dernières valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêté de cette valeur et la date de publication de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board ;
- de valeur d'expertise réalisée une fois par an pour les actifs immobiliers non cotés ;
- des valeurs liquidatives de fin de période des OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie.

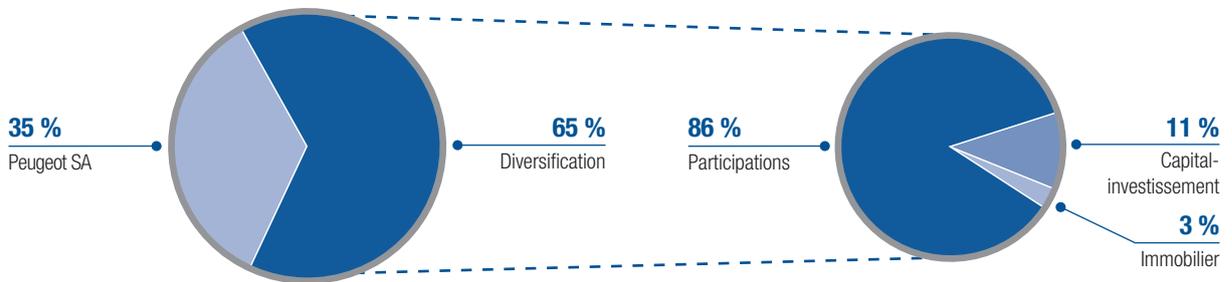
Dans les comptes consolidés, les participations sont valorisées aux valeurs indiquées ci-dessus, sauf pour les sociétés consolidées qui suivent les règles de consolidation.

Les dettes financières de FFP sont évaluées à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. L'autocontrôle n'est pas significatif.

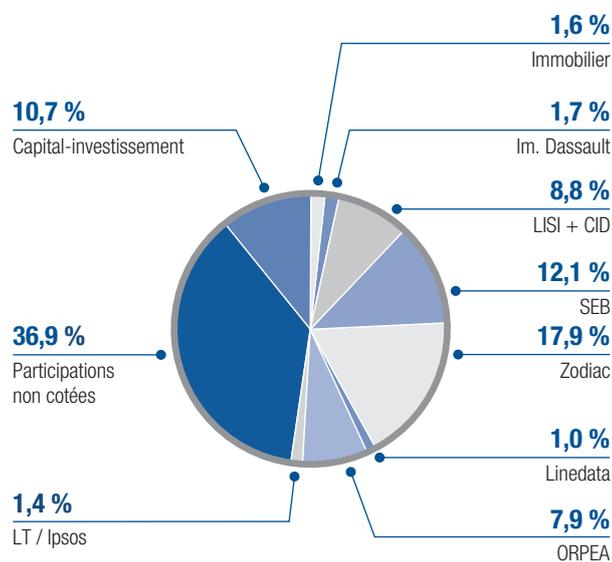
## Évolution de l'ANR



## Répartition des actifs



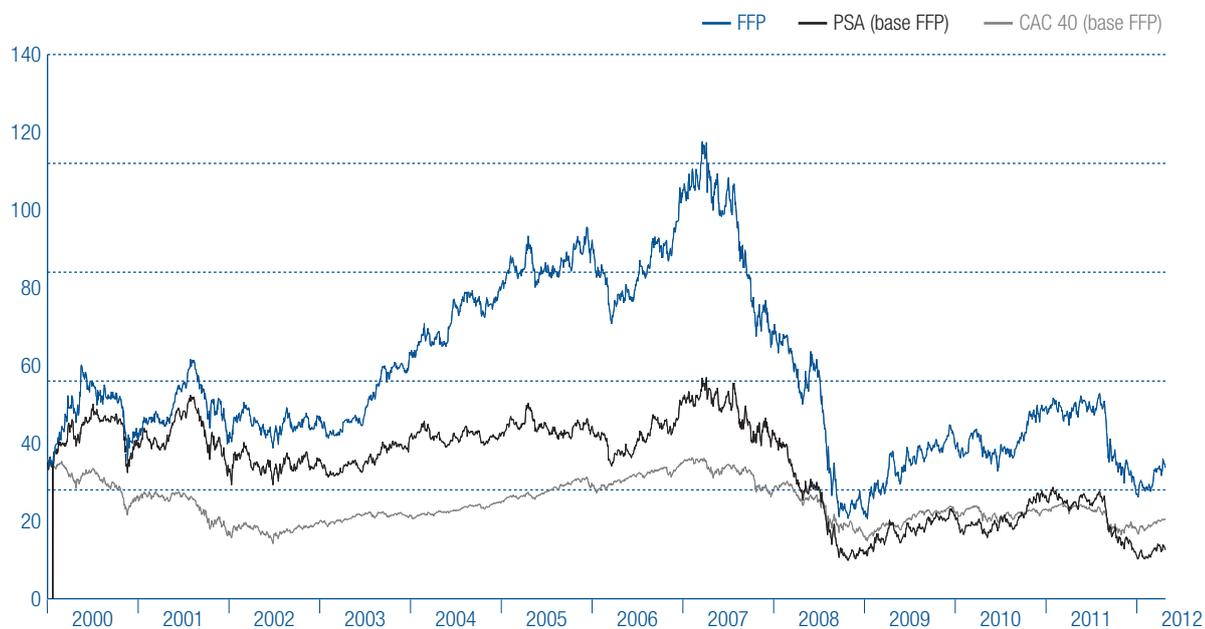
## Répartition des actifs de diversification



## 1.7

## Cours de Bourse

1



(en euros)	2007	2008	2009	2010	2011
Au 31 décembre	88,0	23,2	44,7	51,3	30,6
Plus haut	126,0	88,5	45,1	53,5	56,6
Plus bas	88,0	22,1	21,6	35,0	30,0
Volume journalier moyen	17 722	23 136	12 608	14 569	16 072
Nombre d'actions	25 408 000	25 408 000	25 159 073	25 159 073	25 157 273
Capitalisation boursière	2 235 904 000	589 465 600	1 124 610 563	1 290 660 445	770 567 272

## PSA PEUGEOT CITROËN

[www.psa-peugeot-citroen.com](http://www.psa-peugeot-citroen.com)**Activité**

PSA Peugeot Citroën est un des principaux constructeurs automobiles européens avec 13,3 % de parts de marché en Europe. Il construit son développement sur deux marques généralistes fortes, au rayonnement mondial et aux personnalités distinctes dans le cadre de stratégies internationales coordonnées et d'un plan produit cohérent. Outre son activité majeure de constructeur automobile, le groupe PSA Peugeot Citroën exerce 3 autres métiers principaux : le financement des réseaux commerciaux et des clients de marques automobiles (Banque PSA Finance), le transport et la logistique (Gefco) et enfin la conception et la production de composants et de modules destinés à la production automobile (Faurecia dont PSA est l'actionnaire majoritaire).



Le chiffre d'affaires du groupe PSA Peugeot Citroën atteint 59,9 Md€ pour l'exercice, en progression de 6,9 %.

Le résultat opérationnel courant du groupe s'inscrit en repli, à 1,3 Md€ contre 1,8 Md€ en 2010. Après une augmentation de 1,8 % au 1<sup>er</sup> semestre à 1,2 Md€, le résultat opérationnel courant du groupe au 2<sup>ème</sup> semestre s'élève à 158 M€, dégradé par l'activité automobile qui présente une perte opérationnelle de - 497 M€. Les autres activités du groupe ont eu chacune des contributions au résultat opérationnel courant supérieures à celles de l'année dernière. En particulier, Faurecia enregistre en 2011 une croissance de son chiffre d'affaires de 17,4 % à 16,2 Md€ et une croissance de son résultat opérationnel courant de 43 % à 651 M€. La marge opérationnelle de Faurecia s'établit à 4,0 % contre 3,3 % l'année dernière.

La dette nette du groupe à la clôture s'élève à 3,4 Md€ contre 1,2 Md€ un an plus tôt. Le free cash flow de l'année s'élève à - 1,6 Md€. Le prêt consenti par l'État a été remboursé pour un tiers en septembre 2010 et pour le solde au 1<sup>er</sup> semestre 2011.

Pour 2012, le groupe PSA Peugeot Citroën retient l'hypothèse d'un repli de l'ordre de 5 % des marchés automobiles en Europe et de l'ordre de 10 % en France. Hors d'Europe, le groupe s'attend à une croissance de l'ordre de 7 % en Chine, 6 % en Amérique latine et 5 % en Russie. En 2012, le groupe a pour objectif un désendettement significatif, grâce à la contribution du plan de gestion du cash et du lancement des nouveaux modèles. Le plan de gestion du cash pour l'année 2012 se base sur des mesures de réduction des coûts portées de 800 M€ à 1 Md€, une maîtrise des investissements de l'automobile ainsi que des cessions d'actifs pour un montant total d'environ 1,5 Md€ (ouverture du capital de Gefco, cession d'immobilier, cession de Citer).



Le groupe continue son internationalisation avec comme objectif de réaliser 50 % de ses ventes en dehors de l'Europe d'ici 2015. En 2011, 42 % des ventes ont eu lieu en dehors de l'Europe, contre 39 % en 2010. En Chine, la croissance des ventes a été de 7,7 % en 2011. La JV chinoise DPCA mettra une 3<sup>ème</sup> usine en service en 2013. L'objectif est d'atteindre 5 % de parts de marché en 2015. Une seconde JV avec Chang'an a été constituée. Elle a comme objectif de développer la ligne DS de Citroën et les véhicules utilitaires et d'atteindre 3 % de parts de marché. En Amérique latine, la croissance des ventes a atteint 11 % en 2011. L'objectif est d'atteindre 7 % de parts de marché d'ici 2015.

La stratégie du groupe PSA Peugeot Citroën vise à accroître la valeur des marques Peugeot et Citroën en renforçant leur montée en gamme. En 2011, cette montée en gamme s'est confirmée avec une nouvelle progression de la part des ventes de véhicules Premium qui s'établit à 18 % contre 13 % en 2010.

Le groupe PSA Peugeot Citroën reste leader européen en 2011 sur le segment des véhicules émettant moins de 110 g de CO<sub>2</sub>/km avec une part de marché de 23,8 %. PSA Peugeot Citroën a également réduit les émissions moyennes de CO<sub>2</sub> de ses véhicules neufs à 127,9 g par km, contre 132 g en 2010. Dans ce cadre, le groupe a signé une coopération avec BMW pour développer des technologies hybrides.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)		2010	2011
Automobile	Chiffre d'affaires	41 405	42 710
	Rt opérationnel courant	621	(92)
	Marge	1,5 %	- 0,2 %
Banque PSA Finance	Chiffre d'affaires	1 852	1 902
	Rt opérationnel courant	507	532
	Marge	27,4 %	28,0 %
Gefco	Chiffre d'affaires	3 351	3 782
	Rt opérationnel courant	198	223
	Marge	5,9 %	5,9 %
Faurecia	Chiffre d'affaires	13 796	16 190
	Rt opérationnel courant	456	651
	Marge	3,3 %	4,0 %
Autres activités & éliminations	Chiffre d'affaires	(4 343)	(4 672)
	Rt opérationnel courant	14	1
<b>PSA</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>56 061</b>	<b>59 912</b>
	<b>Variation</b>	<b>15,8 %</b>	<b>6,9 %</b>
	<b>Rt opérationnel courant</b>	<b>1 796</b>	<b>1 315</b>
	<b>Marge</b>	<b>3,2 %</b>	<b>2,2 %</b>
	Rt net part du groupe	1 134	588
	Marge nette	2,0 %	1,0 %
	Dividende net (en €)	1,1	0*
	Fonds propres	14 303	14 494
	Endettement net	1 236	3 359

\* Proposé à l'Assemblée Générale.

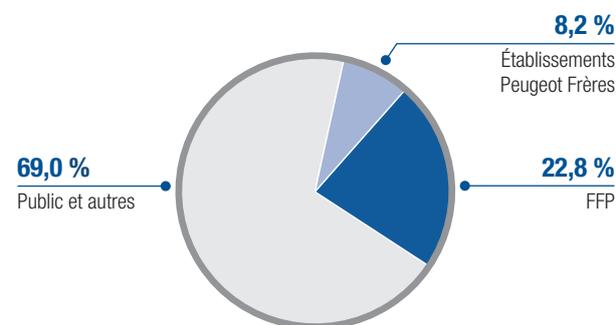
## L'investissement FFP

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile. Le groupe familial Peugeot en demeure le premier actionnaire avec 31,0 % du capital et 45,6 % des droits de vote.

En 2011, FFP a cédé l'intégralité de ses OCEANE et a racheté le même nombre d'actions Peugeot SA, soit 1 570 836.

FFP est signataire d'engagements de conservation dits « pacte Dutreil » portant sur les actions Peugeot SA qu'elle détient, en application des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code général des impôts.

## Actionnariat (31/12/2011)



1

La valorisation des titres, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011. Le groupe PSA Peugeot Citroën est consolidé par mise en équivalence dans les comptes de FFP.

Les administrateurs de FFP présents au Conseil de surveillance de Peugeot SA sont M. Thierry Peugeot, Président du Conseil de surveillance, M. Jean-Philippe Peugeot, Vice-Président du Conseil de surveillance, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Robert Peugeot, Président du Comité Stratégique.

## Activité

LISI est l'acronyme de Link Solutions for Industry. Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et depuis 2007 un acteur dans le médical. Le groupe a poursuivi le mouvement de renforcement et de construction de ses positions sur ses marchés stratégiques entamé en 2010 avec une profonde redéfinition de son périmètre d'activité. Il a ainsi renouvelé plus du quart de son portefeuille d'activités en 15 mois. Il a notamment cédé l'activité cosmétique en avril 2011 et a fait l'acquisition du groupe Creuzet/Indraéro.

LISI AEROSPACE est n° 3 mondial avec un chiffre d'affaires de 408 M€, représentant 44 % des ventes du groupe. Le chiffre d'affaires de cette division a augmenté de 45 % par rapport à l'exercice précédent, notamment grâce à la consolidation de Creuzet Aéronautique et d'Indraéro Siren au 2<sup>ème</sup> semestre 2011. Les produits phares sont les fixations de structure,

principalement en titane, les fixations moteurs, les fixations spéciales non structurales.

LISI AUTOMOTIVE est n° 5 mondial avec un chiffre d'affaires de 446 M€, représentant 48 % des ventes du groupe, en hausse de 11 % par rapport à l'exercice précédent. Les produits phares sont les fixations vissées, les fixations clippées, les composants mécaniques. Les constructeurs européens sont les principaux clients de la division.

LISI MEDICAL, constitué par les acquisitions successives de sociétés spécialisées dans les implants orthopédiques et dentaires, a contribué à hauteur de 74 M€ au chiffre d'affaires de LISI, en hausse de 73 %.

L'exercice 2011 se caractérise à la fois par le dynamisme de l'activité aéronautique et la bonne tenue de l'activité automobile. Dans ce contexte, LISI améliore sa rentabilité et garde une structure financière solide.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2010	2011
Chiffre d'affaires	776,7	925,1
Variation	11,7 %	19,1 %
Résultat d'exploitation	49,5	76,6
Marge	6,4 %	8,3 %
Résultat net	32,9	58,2
Marge nette	4,2 %	6,3 %
Dividende net (en €)	1,05	1,30*
Fonds propres	490,0	543,0
Endettement net	17,5	102,6

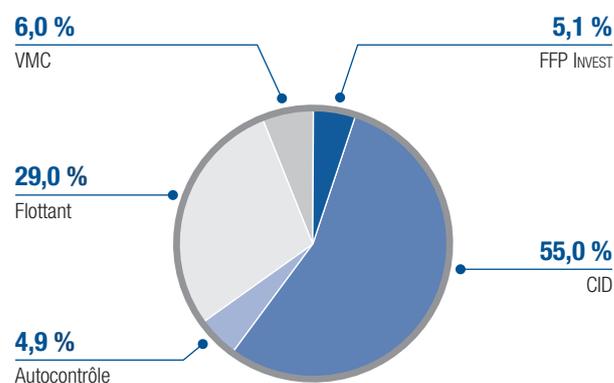
\* Proposé à l'Assemblée Générale.

## L'investissement FFP

Le groupe familial Peugeot est actionnaire de la Compagnie Industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, FFP a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID, premier actionnaire de LISI. En 2002, FFP a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 % FFP INVEST, ses participations dans LISI et CID. Au 31 décembre 2011, FFP INVEST détient directement et indirectement 19 % de LISI.

## Actionnariat (31/12/2011)



FFP INVEST détient 25,2 % de CID.

Le 26 juillet dernier, FFP a signé avec les principaux actionnaires de CID un pacte organisant la liquidité des titres CID.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011. LISI et CID sont consolidés par mise en équivalence.

M. Christian Peugeot est administrateur de CID et LISI. MM. Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID. CID, représentée par M. Thierry Peugeot, est administrateur de LISI.

## Activité

Créé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Zodiac Aerospace est à l'origine un spécialiste des produits gonflables, en particulier de ballons puis de bateaux pneumatiques. L'équipement aéronautique a pris de plus en plus d'importance à compter des années 1970 pour devenir l'unique activité de Zodiac en 2007. Début 2009, l'Assemblée Générale des actionnaires a acté ce recentrage sur le métier aéronautique en renommant la société « Zodiac Aerospace ». Le groupe est leader mondial pour un grand nombre de produits tels que les activités d'évacuation et d'arrêt d'urgence, les sièges d'avion ou les équipements de cabine. La reprise initiée à la fin de l'exercice 2009/2010 s'est poursuivie et accentuée au cours de l'exercice 2010/2011. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2010/2011 ressort en hausse de 28 % à données publiées et de 17 % à périmètre et taux de change constants. Le groupe a bénéficié d'une solide dynamique interne, portée par la croissance du trafic aérien, l'augmentation des cadences de production des avionneurs et la progression de son activité d'après-vente. Le chiffre d'affaires

de toutes les divisions progresse. Les acquisitions, initiées à la fin de l'exercice 2009/2010 (Sell, Cantwell Cullen et Quinson) ont contribué à hauteur de 11 % à la croissance de l'activité. La marge opérationnelle courante s'établit à 14 %, supérieure aux 11 % obtenus lors de l'exercice précédent.

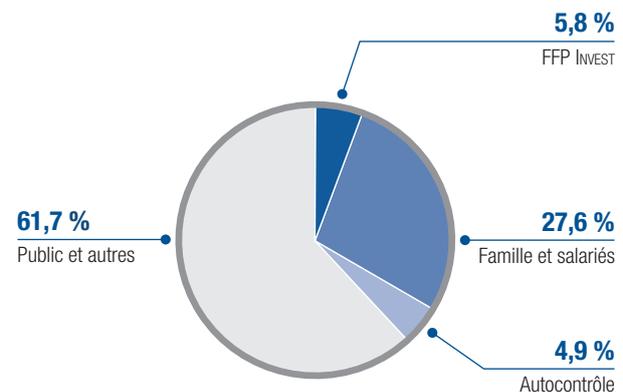
L'activité reste soutenue au premier semestre 2011/2012, son chiffre d'affaires progresse de 19,6 %. En janvier 2012, Zodiac Aerospace a finalisé l'acquisition de Contour Aerospace ce qui lui permettra de renforcer son offre de sièges pour avions commerciaux. Contour sera consolidée au 2<sup>ème</sup> semestre 2011/2012.

Zodiac Aerospace attend une nouvelle année de croissance en 2011/2012 et estime que son objectif d'activité à 3 ans (chiffre d'affaires de plus de 40 % en 2012/2013 par rapport à 2009/2010) devrait être dépassé. Zodiac Aerospace a versé un dividende de 1,2 € par action en janvier 2012, en hausse de 20 % par rapport à l'exercice précédent.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009/10	2010/11
Chiffre d'affaires	2 137	2 735
Variation		28 %
Résultat d'exploitation courant	240,7	384,8
Marge	11,3 %	14,1 %
Résultat net part du groupe	148,5	238,3
Marge nette	7,0 %	8,7 %
Dividende net (en €)	1,00	1,20
Fonds propres	1 548	1 591
Endettement net	514	584

## Actionnariat (31/08/2011)



## L'investissement FFP

FFP est entrée au capital de Zodiac Aerospace en acquérant 5,4 % du capital en 2006/2007. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2010, FFP s'est renforcée en achetant 0,54 % supplémentaire du capital à un prix moyen de 30 € par action. Après ce renfort, FFP aura investi au total 152 M€ dans Zodiac Aerospace.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans Zodiac. Au 31 décembre 2011, FFP INVEST détient 5,82 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace.



## Activité

Entreprise régionale à l'origine, s'appuyant sur le succès de la « super-cocotte » en France dans les années 1950, le groupe SEB s'est développé par croissance interne et externe pour devenir le leader mondial du petit équipement domestique. Il est présent sur deux marchés complémentaires : le petit électroménager et les articles culinaires. Ce positionnement lui donne un profil d'équilibre en matière de produits, de marques, d'implantation géographique et de circuits de distribution. Groupe multimarque (Krupps, Lagostina, Moulinex, Rowenta, Tefal, Calor, SEB, Supor, etc.), le groupe SEB s'appuie sur une offre étendue dans les articles culinaires, le soin du linge, le soin de la personne, la préparation des aliments et des boissons, la cuisson électrique,

l'entretien et le confort de la maison. Le groupe commercialise aujourd'hui ses produits dans plus de 120 pays (+ de 80 % de ses ventes sont réalisées hors de France), avec une exposition importante (45 %) aux pays émergents.

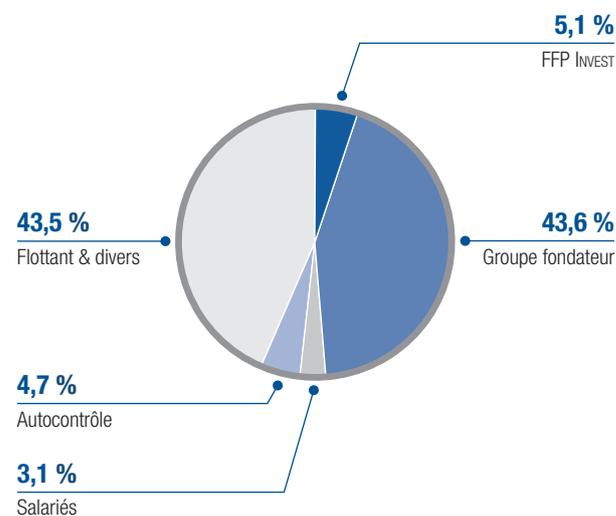
Sur l'exercice 2011, le groupe SEB a assuré, dans une conjoncture volatile et complexe, une croissance de 8,5 % de son activité et de 14,7 % de son résultat d'exploitation pour atteindre un niveau record. Le groupe SEB a pris le contrôle d'Imusa en Colombie, d'Asia Fan au Vietnam et de Maharaja Whiteline en Inde et a racheté 20 % supplémentaires de Supor en Chine. L'endettement s'est ainsi accru, mais reste maîtrisé.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2010	2011
Chiffre d'affaires	3 652	3 963
Variation	15 %	9 %
Résultat d'exploitation	349	400
Marge	9,6 %	10,1 %
Résultat net part du groupe	220	235
Marge nette	6,0 %	5,9 %
Dividende net (en €)	1,17	1,25*
Fonds propres	1 398	1 238
Endettement net	131	673

\* Proposé à l'Assemblée Générale.

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

FFP est entrée au capital de SEB SA au 1<sup>er</sup> semestre 2004 et a investi 80 M€ pour acquérir 5 % du capital de la société. En 2008, FFP a investi un complément de 12 M€. En 2010, FFP a revendu 0,76 % du capital de SEB SA pour un montant de cession de 21 M€, réalisant ainsi 9 M€ de plus-values par rapport au prix d'acquisition.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans SEB. Au 31 décembre 2011, FFP INVEST détient 5,05 % du capital du groupe électroménager.

FFP est signataire d'engagements de conservation (pactes Dutreil) portant sur une partie des actions SEB SA qu'elle détient.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011.

FFP, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de SEB SA.



LA VIE CONTINUE AVEC NOUS

1

[www.orpea-corp.com](http://www.orpea-corp.com)

## Activité

Le groupe ORPEA est le leader européen de la prise en charge globale de la dépendance (maisons de retraite, cliniques de moyen séjour et de psychiatrie). Créée par le Docteur Marian au début des années 90, la société s'est introduite en Bourse en 2002. 87 % de l'activité se situe en France, le solde étant en Belgique, Espagne, Italie et Suisse. L'activité d'ORPEA bénéficie de la tendance de long terme du vieillissement de la population dans les pays européens. ORPEA exploitait au 31 décembre 2011, 393 établissements correspondant à 36 714 lits et employait 23 000 salariés.

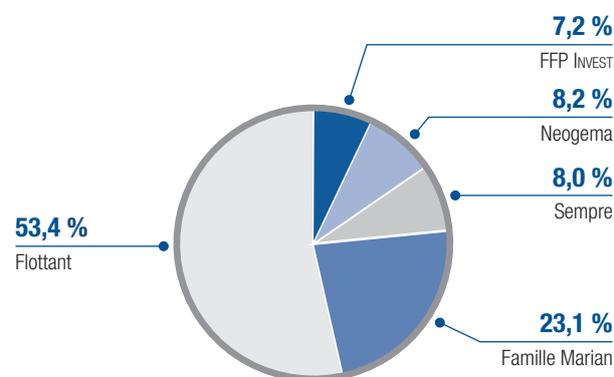
Sur l'exercice 2011, ORPEA a enregistré un chiffre d'affaires de 1 234,1 M€ en hausse de 28 % (dont 8,5 % en organique). Le résultat opérationnel courant est en hausse de 25,8 %. Hors Mediter, ce résultat opérationnel courant représente 14,4 % du chiffre d'affaires. Cette solide performance résulte du nombre important d'établissements à maturité dégagant une rentabilité opérationnelle élevée et permettant d'absorber les effets du développement du groupe. Le résultat net part du groupe s'élève à 80,3 M€ en hausse de 21,1 %.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2010	2011
Chiffre d'affaires	964	1 234
Variation	14 %	28 %
Résultat d'exploitation	130	163,2
Marge	13,5 %	13,2 %
Résultat net part du groupe	66	80,3
Marge nette	6,8 %	6,5 %
Dividende net (en €)	0,23	0,50*
Fonds propres	865	1 137
Endettement net	1 571	1 619
Dette immobilière	1 280	1 337
Valeur patrimoine immobilier	1 910	2 189

\* Proposé à l'Assemblée Générale.

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

FFP est entrée au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du Dr Marian et en achetant des titres sur le marché. FFP a investi 88 M€ pour 6 % du capital. FFP et le Dr Marian ont signé un protocole d'investissement dont les principales caractéristiques figurent dans ce Document de référence, sans agir de concert. En novembre 2011, ORPEA a procédé à une augmentation de capital de 203 M€ destinée, d'une part, à améliorer le bilan du groupe et, d'autre part, à financer des projets d'acquisitions stratégiques en France et en Espagne. FFP s'est renforcée à l'occasion de cette augmentation de capital et détient à son issue 7,2 % du capital pour un investissement total de 115 M€.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 % FFP INVEST sa participation dans ORPEA.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011.

FFP, représentée par M. Thierry Mabilhe de Poncheville, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA.



## Activité

Ipsos est un groupe mondial d'études avec un positionnement unique de multi-spécialistes en études publicitaires et recherche marketing, études pour le management de la relation clients/employés, études médias (audience, contenus et technologie), opinion & recherche sociale et recueil & traitement des informations. En 2011, Ipsos a acquis Synovate, créant ainsi le numéro 3 mondial du marché des études. Pour financer cette acquisition, Ipsos a procédé à une augmentation de capital de 200 M€.

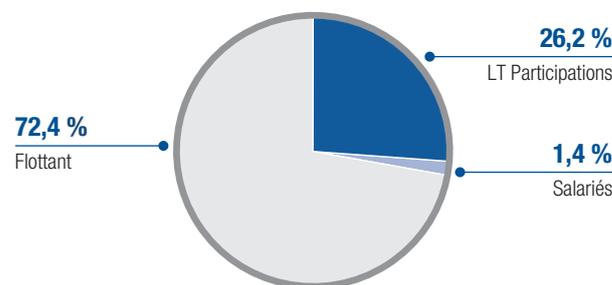
La société finit l'année 2011 avec un chiffre d'affaires de 1 362,9 M€, en progression de 19,5 % par rapport à l'exercice précédent. La hausse s'explique principalement par l'intégration de Synovate dans les comptes sur le 4<sup>ème</sup> trimestre. La croissance organique d'Ipsos seul est de 4,6 %. La marge opérationnelle avant frais de restructuration est en augmentation à 11,8 %. La dette financière nette a augmenté suite à l'acquisition de Synovate, mais la structure financière reste maîtrisée. La direction de la société s'attend à une croissance de l'ordre de 2 % en 2012 et une marge opérationnelle avant frais de restructuration de l'ordre de 10 %.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2010	2011
Chiffre d'affaires	1 140,8	1 362,9
Variation		19,5 %
Résultat d'exploitation	116,5	131,6
Marge	10,2 %	9,7 %
Résultat net part du groupe	66,2	86,1
Marge nette	5,8 %	6,3 %
Dividende net (en €)	0,60	0,63*
Fonds propres	627,9	891,6
Endettement net	185,2	585,9

\* Proposé à l'Assemblée Générale.

## Actionnariat d'Ipsos (30/09/2011)



FFP INVEST détient 10,1 % du capital de LT Participations.

## L'investissement FFP

En septembre 2011, FFP est entrée au capital de la société LT Participations, holding des fondateurs du groupe Ipsos et premier actionnaire de ce groupe avec 26,22 % du capital et 40,43 % des droits de vote. FFP a investi 22 M€ pour prendre une participation au capital de LT Participations et pour financer une partie de la quote-part d'augmentation de capital d'Ipsos à laquelle LT Participations a souscrit. À l'issue de ces opérations, FFP détient 10,1 % du capital de LT Participations.

FFP a signé, avec les fondateurs de LT Participations, un pacte organisant la liquidité des titres LT Participations et assurant à la société un siège au Conseil d'administration de LT Participations et d'Ipsos.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans LT Participations.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée à partir du cours de Bourse d'Ipsos au 31 décembre 2011.

FFP INVEST, représentée par M. Sébastien Coquard, est administrateur de LT Participations et d'Ipsos.



## Activité

Linedata Services est née en 1998 du rapprochement de trois sociétés : GSI Division des Banques, Line Data et BDB Participation. Depuis, plusieurs autres sociétés de services informatiques européennes et américaines ont été acquises et intégrées dans Linedata Services. Linedata Services offre à la communauté financière des solutions informatiques globales reposant sur l'association de trois métiers complémentaires : l'édition de progiciels, l'intégration de solutions et la prestation de services d'exploitation. Linedata Services développe son offre en ASP (Application Service Provider) qui consiste à assurer la mise à jour, la maintenance et l'hébergement des applications

accessibles à distance, ainsi que le stockage des données, la sécurité et l'infrastructure informatique. Linedata Services est présente dans trois activités : l'Asset Management, l'Épargne et l'Assurance, les Crédits et le Financement.

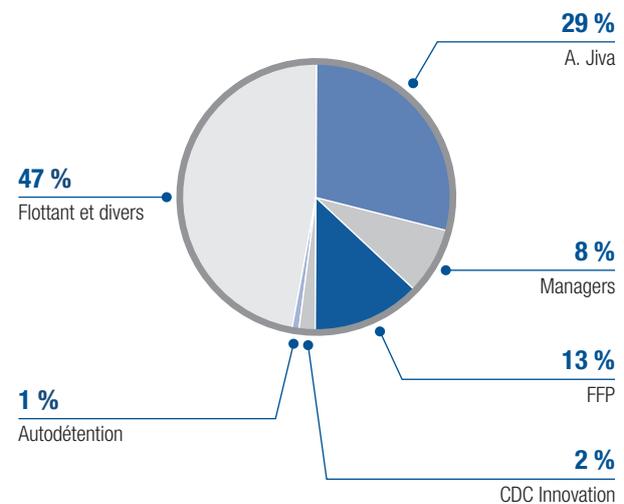
Linedata Services a affiché un chiffre d'affaires en hausse de 0,8 % en 2011 grâce à une bonne orientation de l'activité au second semestre. Grâce à la maîtrise des charges, la marge d'EBITDA s'établit à 23,3 % en hausse de 1,8 point par rapport à 2010. La société présente une trésorerie positive nette de 1,8 M€ à fin 2011.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2010	2011
Chiffre d'affaires	136,2	137,3
Variation	- 5,7 %	0,8 %
Résultat d'exploitation	21,7	23,8
Marge	15,9 %	17,3 %
Résultat net	12,9	14,5
Marge nette	9,5 %	10,6 %
Dividende net (en €)	0,50	0,50*
Fonds propres	108,6	118,3
Endettement net	(2,5)	(1,8)

\* Proposé à l'Assemblée Générale.

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

FFP a investi 15 M€ dans Linedata Services lors de l'augmentation de capital réservée en juin 2004, puis a racheté un bloc en mars 2005 pour 7 M€.

Au 31 décembre 2011, FFP détient 12,9 % du capital et 18,8 % des droits de vote.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de surveillance de Linedata Services.



## Activité

Sanef et sa filiale SAPN gèrent 1 757 kilomètres d'autoroutes en France, principalement A1, A3, A13, A14, A16, A29. Il s'agit d'un réseau mature, qui dispose d'un emplacement stratégique, avec quatre des six autoroutes d'accès à Paris. Son trafic se caractérise par une faible saisonnalité, une part du trafic commercial plus importante que la moyenne et un bon équilibre entre les différents types de trafic : périurbain, urbain, loisir, affaires, international. Les autoroutes françaises ont une activité

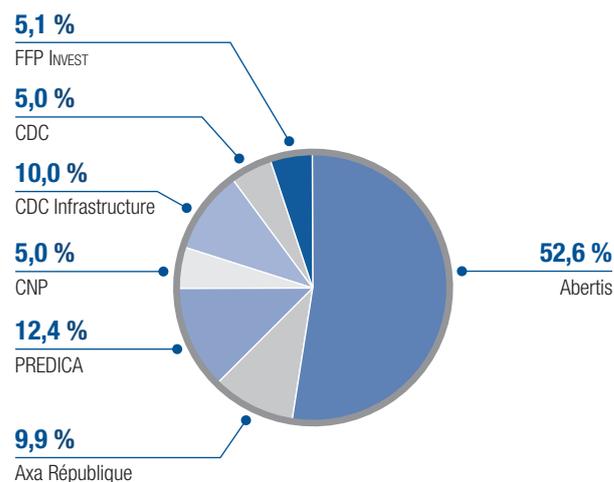
qui est corrélée à celle du PIB. Elles sont concédées pour une durée limitée et encadrées par un contrat de concession qui prévoit notamment une évolution des tarifs en fonction de l'inflation. La principale concession arrive à échéance en 2029. En 2011, le chiffre d'affaires du groupe hors construction s'élève à 1 489 M€, soit + 2,6 % par rapport à 2010. Le trafic est en légère hausse à + 1,2 % par rapport à l'année précédente.

## Principaux chiffres

### Chiffres clés

Chiffres d'affaires 2011 hors construction	1 489 M€
Trafic en hausse de 1,2 %	

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

FFP a investi 102,2 M€ et détient 5,1 % du capital de HIT qui est la société constituée pour répondre à l'appel d'offres de la privatisation de la société autoroutière Sanef. Le processus de privatisation des autoroutes engagé par l'État français en juillet 2005 s'est traduit par le succès de l'offre du consortium HIT dont l'actionnaire majoritaire est la société espagnole Abertis, un des premiers intervenants en matière de gestion de concessions publiques en Europe. HIT détient, depuis avril 2006, 100 % du capital de Sanef. Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans HIT.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires au sein de HIT dont les principales caractéristiques figurent dans ce Document de référence.

La valorisation de la participation HIT dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.

M. Robert Peugeot est administrateur de Sanef.

Holding Reinier



TOUT UN MONDE DE SERVICES

[www.groupeonet.com](http://www.groupeonet.com)

1

## Activité

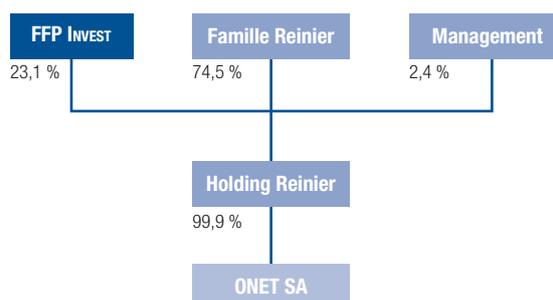
Créé dans les années 1860, ONET débute par des activités de manutention dans le port de Marseille. Le groupe devient un spécialiste du nettoyage dès 1930. ONET est aujourd'hui le leader français des services aux entreprises dans les domaines de la propreté-multiservice et un acteur majeur dans les secteurs des technologies en milieux extrêmes, de la prévention et de la sécurité, de l'intérim et du recrutement. Son effectif inscrit est supérieur à 48 000 collaborateurs répartis dans son réseau de 300 agences de proximité.

Le chiffre d'affaires 2011 d'ONET dépasse 1,4 Md€, en hausse de près de 5 %. La marge nette est en régression par rapport à l'exercice précédent à 1,3 % contre 2,4 % en 2010, principalement en raison d'un renchérissement des charges sur salaires qui ne sont pas répercutées immédiatement à la clientèle. L'endettement a une nouvelle fois diminué au cours de l'exercice.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2010	2011
Chiffre d'affaires	1 370	1 437
Variation	1,7 %	4,9 %
Résultat d'exploitation	60	40
Marge	4,4 %	2,8 %
Résultat net	32	18
Marge nette	2,4 %	1,3 %

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

ONET, cotée en Bourse depuis 1987, était détenue majoritairement par les deux branches issues de la famille du fondateur : la famille Reinier et la famille Fabre. En juin 2007, la famille Fabre a indiqué vouloir céder sa participation. La famille Reinier a choisi FFP comme partenaire de long terme pour racheter les titres de la famille Fabre et retirer la société de la cote. FFP et la famille Reinier ont souhaité associer une centaine de cadres de la société à cette nouvelle étape de ce groupe familial marseillais. FFP a investi 72 M€ pour détenir 23,05 % du capital et des droits de vote de Holding Reinier.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans Holding Reinier. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent dans ce Document de référence.

La valorisation de la participation Holding Reinier dans l'Actif Net Réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Holding Reinier est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

MM. Robert Peugeot et Alain Chagnon sont administrateurs de Holding Reinier. MM. Alain Chagnon et Thierry Mabile de Poncheville sont membres du Conseil de surveillance de ONET SA.



## Activité

DKSH est le leader des Services d'Expansion de Marché et est fortement centré sur l'Asie. Comme le terme « Services d'Expansion de Marchés » l'indique, DKSH aide les entreprises et les marques à étendre leur activité dans des marchés nouveaux ou existants.

Avec 650 implantations dans 35 pays – dont 630 en Asie – et plus de 24.000 employés spécialisés, DKSH est l'une des 20 premières sociétés suisses en termes de ventes et de nombre d'employés.

La société offre une combinaison de services d'approvisionnement, marketing, ventes, distribution et service après-vente. Elle fournit à ses clients son expertise ainsi qu'une logistique terrain reposant sur un réseau complet d'une taille et d'une profondeur unique. Les activités commerciales sont organisées en quatre Business Units spécialisées qui reflètent les champs d'expertise

de DKSH : Biens de consommation, Santé, Matériaux de Performance, et Technologie.

Bien que DKSH soit une société suisse dont le siège est à Zurich, elle est profondément ancrée en Asie-Pacifique, du fait d'une tradition de près de 150 ans de commerce à travers la région.

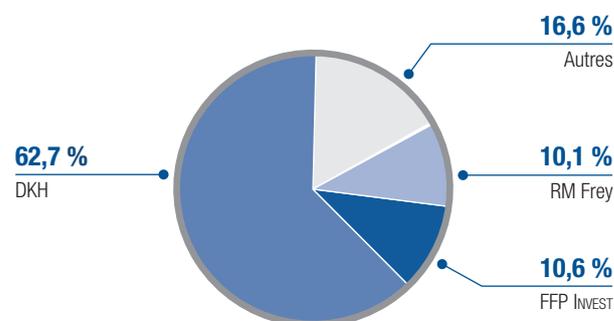
La croissance organique enregistrée en 2011 par DKSH a été largement neutralisée par l'appréciation du franc suisse vis-à-vis des monnaies locales des pays où le groupe intervient. Malgré cet effet de change négatif, le résultat d'exploitation est en hausse de 22 %, porté en particulier par la division Biens de Consommation, la plus grosse du groupe (résultat d'exploitation en hausse de 22,2 %) et Santé (résultat d'exploitation en hausse de 10,3 %). La société DKSH s'est introduite en Bourse le 20 mars 2012.

## Principaux chiffres

(en millions de francs suisses)	2010*	2011
Chiffre d'affaires	7 293	7 340
Variation	14,8 %	0,6 %
Résultat d'exploitation	195	238
Marge	2,7 %	3,2 %
Effectifs	22 586	24 342

\* Hors immobilier (cédé en 2010).

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

FFP a investi en 2008 pour 85,4 M€ dans la société DKSH aux côtés des actionnaires fondateurs, d'une part en rachetant les titres d'actionnaires sortants et d'autre part en souscrivant à une augmentation de capital.

Le 13 décembre 2011, FFP a cédé à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans DKSH. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent dans ce Document de référence. FFP INVEST détient, au 31 décembre 2011, 10,63 % du capital de DKSH.

La valorisation de la participation DKSH, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP.

M. Robert Peugeot est administrateur de DKSH.



## Activité

Château Guiraud est un sauternes, premier cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 103 de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 150 000 bouteilles de sauternes dont 120 000 de premier cru, et 100 000 de vin blanc sec. Elle est entièrement tournée vers la qualité, le respect de l'écosystème originel et privilégie les méthodes biologiques. FFP et ses partenaires visent un haut niveau de qualité pour le premier cru et développent une dynamique commerciale en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Cette politique se traduit d'ores et déjà par une excellente couverture journalistique et par des notes de dégustation qui le placent parmi les meilleurs. Depuis de nombreuses années, Château Guiraud

travaille à obtenir une plus grande biodiversité (installation de haies, « hôtels à insectes », etc.) qui a permis progressivement un moindre emploi de produits phytosanitaires. Grâce à ces efforts, le millésime 2011 sera certifié « issu de l'agriculture biologique ». Château Guiraud est le premier des premiers crus classé 1855 à obtenir sa certification en agriculture biologique.

Les moyens commerciaux complémentaires mis en place en 2010 permettent d'ouvrir de nouveaux débouchés en Asie et tout particulièrement en Chine. Pour financer ce développement commercial à l'étranger, une augmentation de capital a été réalisée en 2011. FFP a investi 1,5 M€ à ce titre.

Au plan financier, les ventes de vin ont porté sur 2 M€ en 2011 contre 2,4 M€ en 2010.

## Principaux chiffres

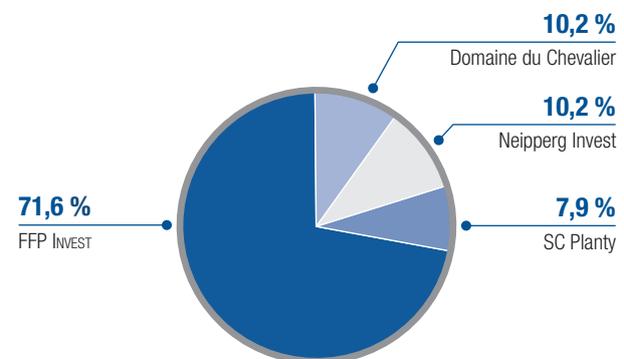
### Chiffres clés

128 hectares dont 103 de vignes

En moyenne : 250 000 bouteilles par an

dont 150 000 de sauternes et 100 000 de vin blanc sec

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui a acquis, en juillet 2006, 100 % des parts de la SCA Château Guiraud. Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans Château Guiraud.

FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent dans ce Document de référence.

La valorisation de Financière Guiraud SAS, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe FFP. Financière Guiraud SAS est consolidée par intégration globale dans les comptes de FFP.

FFP, représentée par M. Robert Peugeot, est Présidente de la société Financière Guiraud SAS.



## Activité

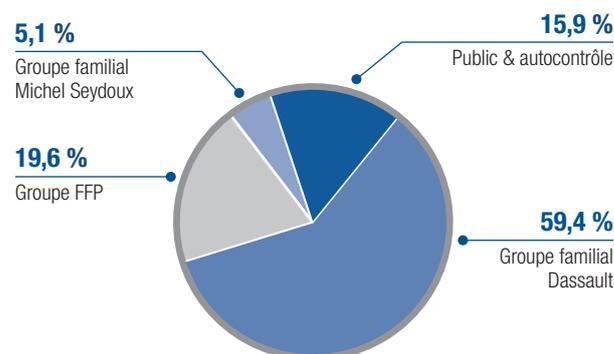
Immobilier Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs localisés à Paris et dans le croissant ouest parisien. Au cours de l'exercice 2011, le chiffre d'affaires est en hausse de 53% par rapport à 2010, reflétant le plein effet de la location des immeubles 23 et 127, avenue des Champs-Élysées. En 2011, Immobilière Dassault a poursuivi sa stratégie de développement grâce à une gestion active de son portefeuille immobilier recentré sur des immeubles « prime » situés dans les quartiers centraux de la capitale. La société a procédé à la vente des immeubles du 120 et du 127-131

rue Ledru Rollin et a fait l'acquisition d'un immeuble à restructurer au 230, boulevard Saint-Germain. Celui-ci offre un potentiel important notamment pour le commerce, compte tenu de la très grande qualité de sa localisation. La cession des appartements des immeubles d'habitation du 86, rue Henri Martin et 9, rue Faustin Hélie à Paris 16<sup>ème</sup> est par ailleurs en cours. En incluant l'immeuble du 230, boulevard Saint-Germain et les mises en vente d'appartements dans le 16<sup>ème</sup> arrondissement à Paris, le taux d'occupation demeure élevé à 96,9%.

## Principaux chiffres

(en millions d'euros)	2009	2010
Valeur d'expertise du patrimoine	319	327
Actif net réévalué par action (€)	36,1	37,3
Résultat net	1,5	3,7
Dividende (€/action)	0,25	0,30

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

Au 1<sup>er</sup> semestre 2006, FFP et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans Immobilière Dassault. FFP INVEST détient, directement et indirectement via sa filiale Valmy-FFP, 19,6 % du capital d'Immobilier Dassault. FFP INVEST est partie à un pacte d'actionnaires dont les principales caractéristiques figurent dans ce Document de référence sans agir de concert.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011.

M. Jean-Philippe Peugeot est membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

## Capital-investissement

Au 31 décembre 2011, les montants investis dans les fonds de capital-investissement sont valorisés à 114 M€<sup>(1)</sup> et représentent 9,4 % de l'Actif Brut Réévalué de la Diversification et 6,1 % de l'Actif Brut Réévalué de FFP.

Depuis 2002, FFP a augmenté ses engagements dans les fonds de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à FFP d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité en ayant une approche long terme. Elle lui permet aussi d'accéder à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement. Ces dernières années, FFP a renforcé son exposition dans les pays émergents où la croissance est plus forte et où l'essentiel des fonds n'a pas (ou peu) recours à l'effet de levier.

Le portefeuille de FFP est majoritairement composé de fonds de LBO français, les principaux gérants étant LBO France et Sagard. Avec certains fonds, FFP a effectué des co-investissements. Les autres fonds sont des fonds européens (italien et espagnol) ou thématiques (environnement). Enfin, les fonds des pays émergents prennent une part croissante dans le portefeuille et

### Chiffres clés

**285 M€** d'engagements totaux dont :

216 M€ appelés

69 M€ non appelés

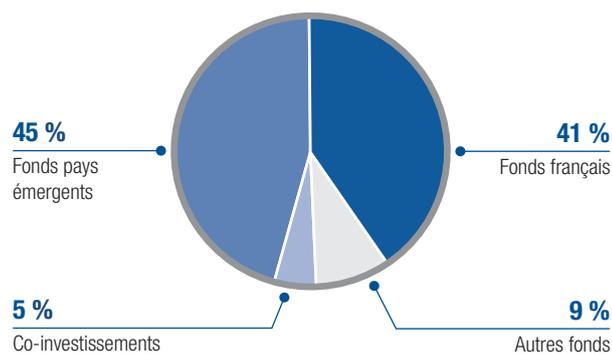
**159 M€** remboursés

sont principalement des fonds en Inde, en Chine et au Vietnam ainsi que ceux d'IDI Emerging Markets.

En 2011, FFP a pris 10 M€ de nouveaux engagements d'une part en se renforçant marginalement dans ses fonds européens (Sagard I et II et Consolis) pour 3 M€ et d'autre part en prenant des engagements dans de nouvelles équipes en Chine avec Milestone III (5 M\$), au Brésil avec Patria IV (2 M\$) et en Turquie avec Pera Capital I (2 M€).

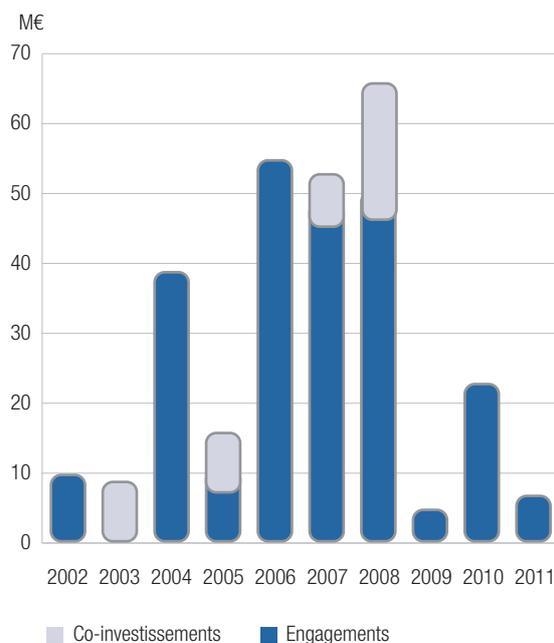
L'activité a été soutenue en capital-investissement en Europe jusqu'à l'été. Sur l'année, FFP a ainsi investi 20 M€ supplémentaires (contre 24 M€ en 2010) et a encaissé 47 M€ de distributions (contre 4 M€ en 2010) grâce à des sorties significatives effectuées principalement par Sagard et LBO France.

### Exposition<sup>(1)</sup> par type de fonds (M€)



(1) L'exposition est la somme des valorisations au 31/12/2011 et des engagements non appelés.

### Nouveaux engagements par millésime (M€)



(1) Dans son Actif Net Réévalué, FFP valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles EVCA. Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).

## Activité

IDI est une société cotée depuis 1991. Elle a pour vocation de prendre des participations, généralement majoritaires, dans des sociétés non cotées, et de les accompagner en les développant pendant une longue période. Les investissements sont compris entre 1,5 et 20 M€. À partir de son cœur de métier d'investissement en France, IDI a diversifié sa stratégie, en particulier dans le financement mezzanine et le private equity

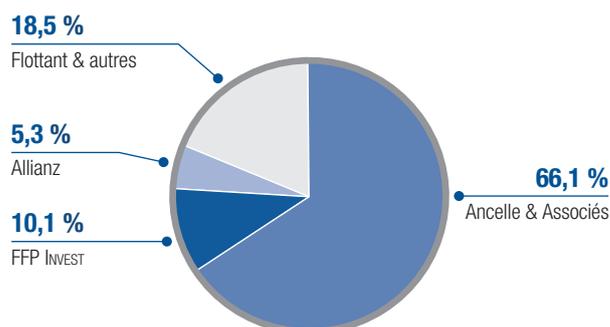
dans les pays émergents via sa participation dans IDI Emerging Markets. En mai 2010, IDI a acquis AGF Private Equity auprès d'Allianz France. Cette société de gestion gère environ 3 Md€ d'actifs au sein de deux activités : les fonds de fonds de capital-investissement en Europe et le capital-risque. Elle a été rebaptisée Iinvest Partners.

## Principaux chiffres

### Chiffres clés (30/06/2011)

Actif Net Réévalué par action	39,51 €
Résultat net semestriel	11,4 M€

## Actionnariat (31/12/2011)



## L'investissement FFP

En 2006 et après la fusion entre IDI, Euridi et Marco Polo Investissements, FFP détenait 5,0 % d'IDI. En 2007, IDI a décidé de procéder à une augmentation de capital afin d'accroître ses investissements tant en France que dans les pays émergents. Lors de cette augmentation de capital, FFP a augmenté sa participation en investissant 15,5 M€.

Le 13 décembre 2011, FFP a apporté à sa filiale détenue à 100 %, FFP INVEST, sa participation dans IDI. Au 31 décembre 2011, FFP INVEST détient 10,1 % du capital.

La valorisation de la participation, dans l'Actif Net Réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2011.

FFP, représentée par M. Alain Chagnon, est membre du Conseil de surveillance d'IDI.

## Informations sociales

Dans le domaine social, les éléments significatifs pour FFP sont les suivants :

- l'effectif total actuel de la société est de 14 personnes. À l'exception du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué, elles sont toutes titulaires d'un contrat de travail, à durée indéterminée. Il n'y a pas de main-d'œuvre intérimaire. La société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que la majorité de son effectif est constituée de cadres ;
- il y a deux salariés à temps partiel ;
- la masse salariale au 31 décembre 2011 s'établit à 1 836 418 € et les charges sociales à 912 990 € ;
- les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 27 600 € ont été versés en 2011 ;
- chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un plan d'épargne entreprise géré par un organisme financier extérieur ;
- la société n'a pas d'instance représentative du personnel et ne peut signer d'accords collectifs, ce qui l'amène à signer directement des accords avec chacun des salariés. L'année 2011 n'a pas donné lieu à la conclusion d'accord particulier ;
- les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité ;
- en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité.

## Informations environnementales

FFP exerce une activité de holding industrielle et financière. Cette activité ne rentre pas dans les prescriptions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et de son décret d'application du 20 février 2002 relativement aux différentes informations environnementales à communiquer (consommation de ressources : eau, matières premières, énergie, mesures prises pour limiter les atteintes à l'environnement, provisions et garanties pour risques en matière d'environnement).



# 2

## Gouvernement d'entreprise

---

---

2.1	Composition du Conseil d'administration	30
2.2	Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration	30
2.3	Comités spécialisés	31
2.4	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	31
2.5	Règlement intérieur de FFP et charte de déontologie boursière	32
2.6	Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion	39
2.7	Rémunérations et avantages de toute nature des mandataires sociaux	49
2.8	État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2011	52
2.9	Déclarations liées au gouvernement d'entreprise	52
2.10	Opérations avec les apparentés	52
2.11	Rapport du Président du Conseil d'administration	53
2.12	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration	62

2.1

## Composition du Conseil d'administration

Nom	Prénom	Fonction chez FFP	Indépendant
Peugeot	Robert	Président-Directeur général	
Peugeot	Jean-Philippe	Vice-Président	
Roncoroni	Marie-Hélène	Vice-Présidente	
Banzet	Frédéric	Administrateur	
Chodron de Courcel	Georges	Administrateur	◆
Gendry	Luce	Administrateur	
Peugeot	Christian	Administrateur	
Peugeot	Thierry	Administrateur	
Peugeot	Xavier	Administrateur	
Poinso	Philippe	Administrateur	◆
Soulard	Patrick	Administrateur	◆

Les règles relatives à la composition du Conseil d'administration sont décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que*

*sur les procédures de contrôle interne*. Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010.

2.2

## Pouvoirs et fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société FFP et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société. Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le *Règlement intérieur de FFP et charte de déontologie boursière*. Ce règlement précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux.

Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. En outre, ce règlement formalise la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration.

## 2.3 Comités spécialisés

Quatre comités ont été créés :

- Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- Comité des Participations ;
- Comité d'Investissements ;
- Comité Financier et d'Audit.

La composition et les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans le *rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne*.

## 2.4 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

### Composition du Conseil d'administration (article 9 des statuts)

1. La société est administrée par un Conseil d'administration de trois à douze membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisante d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de Président ou de Directeur Général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée ; de même, les personnes morales dont le mandat d'administrateur est renouvelé ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

2. Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.
3. Les administrateurs sont nommés pour six ans.

### Présidence du Conseil d'administration et Direction Générale (articles 11 et 12 des statuts)

1. Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un Président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le Président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de direction générale, il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général, mais cette limitation est inopposable aux tiers. Il a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

2. La Direction Générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale.

3. Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à cinq. Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques ; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux. En cas de décès, de démission ou de révocation du Directeur Général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas

opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque Directeur Général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le Directeur Général. Lorsqu'un Directeur Général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Directeur Général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée Générale Ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

4. Un administrateur peut être nommé Vice-Président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du Président, de sa démission ou de son décès.

## 2.5

# Règlement intérieur de FFP et charte de déontologie boursière

Lors de sa séance du 15 mars 2012, le Conseil d'administration a arrêté les termes d'un nouveau Règlement intérieur en refondant la « Charte des membres du Conseil d'administration » en vigueur depuis le 26 juin 2003.

Ce Règlement intérieur expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du Conseil. Il a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du Conseil. Enfin, il précise que le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code AFEP-MEDEF.

## Le Conseil d'administration

### Missions et compétences du Conseil

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du Président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le Président et étudié par le Comité d'Investissements ou le Comité des Participations.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des comités ne sauraient se substituer aux décisions du Conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le Conseil.

### Composition du Conseil

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président et s'il le juge utile, un ou plusieurs Vice-Présidents. Le Vice-Président est chargé de remplacer le Président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le Conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du Conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du Conseil et de ses comités et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

Le Conseil doit comprendre une part significative d'administrateurs indépendants. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil est celle donnée par le Code AFEP-MEDEF : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
  - significatif de la société ou de son groupe,
  - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

## Fonctionnement

### Convocation du Conseil

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit huit jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des Conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le Président pourra solliciter la position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du Président du Conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs.

### Information du Conseil

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil et des comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont adressées au Président-Directeur général qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil. Le Conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction Générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Le Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

### Délibérations du Conseil

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des membres présents doit être au moins égal à la moitié du total des membres.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

### Participation par des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective ; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

## Procès-verbaux

Le projet de procès-verbal de la dernière réunion du Conseil d'administration est adressé à tous les administrateurs au plus tard le jour de la convocation de la réunion suivante.

## Évaluation du Conseil

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du Président du Conseil d'administration sera réalisée tous les trois ans.

## Rémunérations

Le Conseil d'administration répartit les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du Conseil et des comités, ainsi que de leur participation effective.

## Missions du Président-Directeur Général

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. Le Président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction Générale de la société. Il a opté dans sa séance du 11 mars 2002 pour la formule non dissociée : le Président du Conseil est en même temps Directeur Général de la société.

Le Président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des comités.

En tant que Directeur Général, il met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements et de désinvestissements relatives à des participations, il revient au Président-Directeur Général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un Directeur Général délégué.

Le Président-Directeur Général représente la société vis-à-vis des tiers.

## Les comités spécialisés

### Règles communes à tous les comités

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le Conseil est doté de quatre comités :

- un Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations ;
- un Comité des Participations ;
- un Comité d'Investissements ;
- un Comité Financier et d'Audit.

Les membres des comités sont choisis parmi les membres du Conseil. Ils sont désignés par le Conseil sur proposition du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Chacun des comités élit son Président et détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des comités est assuré par le secrétaire du Conseil, à l'exception du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations pour lequel le Président désigne un autre secrétaire.

Les comités se réunissent sur convocation de leur Président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le Président du comité, en relation avec le Président du Conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Chaque comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le Président de chaque comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le Président du comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du comité. Le Président du comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au Conseil de ses travaux.

## Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations

### Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Le Président du Conseil est associé aux travaux du comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

## Missions

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations a pour mission de :

### **Concernant le Conseil d'administration :**

- faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs ;
- faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des comités du Conseil ;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle ;
- revoir périodiquement les critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

### **Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué :**

- examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ;
- examiner le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- examiner la rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué et faire les recommandations correspondantes au Conseil ;
- proposer les rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs, et aux membres des comités ;
- examiner les propositions de la Direction Générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

### **Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :**

- désigner les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

### **Concernant la gouvernance :**

- éclairer le Conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction Générale ;
- examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère et en informer le Conseil ; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet ;
- préparer l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des comités ;
- préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Président du comité porte à la connaissance du Conseil ses recommandations.

## Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Le comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

## Comité des Participations

### Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres, administrateurs de la société.

### Missions

Le comité assure pour le compte du Conseil d'administration le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles FFP détient une participation.

Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre, notamment au Conseil d'administration lorsque FFP est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le comité donne son avis au Conseil d'administration de FFP sur les décisions que ce dernier doit prendre (renforcement, allègement, ou cession totale d'une participation, pacte d'actionnaires...).

### Organisation des travaux

Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre.

## Comité d'Investissements

### Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres, administrateurs de la société.

### Missions

Le comité étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP et donne son avis au Conseil d'administration. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP (en ce compris le capital-investissement).

### Organisation des travaux

Le comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

## Comité Financier et d'Audit

### Composition

Le comité est composé d'au moins trois membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Un de ses membres au moins doit être un administrateur indépendant.

Un membre au moins doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

### Missions

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.
  - Il examine les comptes sociaux et consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.
  - Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices.
  - Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;
- du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.
  - Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations.
  - Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP, hors la présence de la Direction Générale.
  - Il examine les principaux éléments de la communication financière ;
- de l'indépendance des Commissaires aux comptes.
  - Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

### Organisation des travaux

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des comités.

## Charte des administrateurs

### Connaissance et respect des textes réglementaires

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société et du présent Règlement intérieur, et doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration ;
- au cumul de mandats ;
- aux incompatibilités et incapacités ;
- aux conventions conclues entre un administrateur et la société ;
- à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de FFP et la présente charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur entraîne l'adhésion à cette charte.

### Détention d'un nombre minimal d'actions

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat le nombre minimal de 10 actions FFP.

Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Caceis), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au secrétaire du Conseil.

### Respect de l'intérêt de la société et devoir de loyauté

L'administrateur représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque administrateur est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction ;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document de référence ;
- c) à tout moment si le Président lui en fait la demande ;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

### Obligation de diligence et d'assiduité

Chaque administrateur doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque administrateur doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil et des comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des comités.

### Formation de l'administrateur

L'administrateur doit posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

### Obligations de réserve et de secret

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil, sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du point de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le Président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre,

- un administrateur ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur les questions évoquées au Conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;

- chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil et des comités.

## Déontologie boursière

### Principes

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- d'être précises ;
- d'être non publiques ;
- de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière ;
- et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration figure sur la liste d'initiés établie par la société et tenue à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par l'administrateur que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice du mandat d'administrateur, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque administrateur doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil ou d'un comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque administrateur d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

### Périodes d'abstention

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération sur les titres de la société pendant les périodes suivantes :

- 30 jours calendaires au minimum avant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels ;

- 15 jours calendaires au minimum avant la date du communiqué de l'information trimestrielle.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux administrateurs en début de chaque année.

### **Délit d'initié**

L'administrateur est informé des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : article L. 465-1 du Code monétaire et financier et articles 621-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

### **Obligation de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société**

Conformément à la réglementation applicable, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 5 000 € pour l'année en cours.

Les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique ([declarationdirigeants@amf-france.org](mailto:declarationdirigeants@amf-france.org)), dans un délai de cinq jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document de référence de la société.

### **Opérations interdites**

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux administrateurs.

### **Modifications du Règlement intérieur**

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil à la majorité simple des membres présents ou représentés.

## 2.6

## Mandats et fonctions des mandataires sociaux – expertise en matière de gestion

**Robert PEUGEOT**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
28 juin 1979  
Échéance du mandat en cours :  
2017  
Né le 25 avril 1950

**Président-Directeur Général**  
**Président du Comité**  
**d'Investissements**  
**Membre du Comité**  
**des Participations**  
**Membre du Comité**  
**de la Gouvernance,**  
**des Nominations**  
**et des Rémunérations**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
■ Membre du Conseil de surveillance d'Hermès International	◆	
■ Membre du Conseil de surveillance d'IDI Emerging Markets		
■ Représentant permanent de FFP au Conseil de surveillance de Zodiac Aerospace	◆	
<b>Mandats Conseils d'administration</b>		
■ Administrateur de Faurecia	◆	G
■ Administrateur de Sanef		
■ Administrateur d'Imerys	◆	
■ Administrateur de Holding Reinier		
■ Administrateur d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur de Sofina	◆	
■ Administrateur de DKSH		
<b>Autres</b>		
■ Représentant permanent de FFP, Président de Financière Guiraud SAS		G
■ Gérant de SCI Rodom		
■ Gérant de SCI CHP Gestion		
<b>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</b>		
Aviva Participations, Aviva France, GIE de recherche et d'études PSA Renault, Citroën Deutschland AG, Citroën Danmark A/S, Citroën UK Ltd, FCC Construcción SA, B-1998, LFPPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, WRG – Waste Recycling Group Limited, Alpine Holding, Simante SL, Fomento de Construcciones y Contratas SA (FCC)		
<b>Expertise de gestion :</b>		
Après ses études à l'École Centrale de Paris et à l'INSEAD, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA Peugeot Citroën et a été membre du Comité Exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'Innovation et de la Qualité. Il est membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA depuis février 2007, membre du Comité Financier et en préside le Comité Stratégique depuis décembre 2009. Il est également membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance. Il dirige le développement de FFP depuis fin 2002.		
<b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2011 : 10 actions</b>		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Jean-Philippe PEUGEOT**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
28 juin 1979  
Échéance du mandat en cours :  
2015  
Né le 7 mai 1953

**Administrateur et Vice-Président  
Président du Comité  
de la Gouvernance,  
des Nominations  
et des Rémunérations  
Membre du Comité  
des Participations  
Membre du Comité  
d'Investissements  
Membre du Comité Financier  
et d'Audit**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

**Mandats Conseils de surveillance**

- Vice-Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA
- Membre du Conseil de surveillance de Linedata Services
- Membre du Conseil de surveillance d'Immobilière Dassault

**Société cotée**

**Groupe/  
hors groupe**

**Mandats Conseils d'administration**

- Président-Directeur Général d'Établissements Peugeot Frères

**Autres**

- Président d'Oldschool

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices  
et qui ne sont plus en cours :**

Nutrition et Communication SAS, LFPF – La Française de  
Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est,  
Simante SL

**Expertise de gestion :**

M. Jean-Philippe Peugeot, de nationalité française, est diplômé  
de l'Institut Supérieur de Gestion. Il a effectué toute sa carrière  
chez Automobiles Peugeot et a notamment été Directeur d'une  
filiale commerciale d'Automobiles Peugeot pendant huit ans et  
Directeur de Peugeot Parc Alliance pendant quatre ans. Il est  
Vice-Président du Conseil de surveillance et Président du Comité  
des Nominations et de la Gouvernance de Peugeot SA.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement  
au 31 décembre 2011 : 1 000 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Marie-Hélène RONCORONI**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
19 décembre 2002  
Échéance du mandat en cours :  
2012  
Née le 17 novembre 1960

**Administrateur  
et Vice-Présidente  
Présidente du Comité  
des Participations  
Membre du Comité  
d'Investissements  
Membre du Comité  
de la Gouvernance,  
des Nominations  
et des Rémunérations**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

<b>Mandats Conseils de surveillance</b>	<b>Société cotée</b>	<b>Groupe/ hors groupe</b>
■ Membre du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
<b>Mandats Conseils d'administration</b>		
■ Administrateur d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur de SAPAR		
■ Administrateur de la société Assurances Mutuelles de France		
<b>Autres</b>		
■ Représentant permanent de SAPAR au Conseil d'administration d'Immeubles de Franche-Comté		
■ Représentant permanent de la société Assurances Mutuelles de France au Conseil d'administration d'Azur – GMF Mutuelles d'Assurances Associées		
■ Administrateur de l'Institut Diderot		
■ Administrateur de la Fondation PSA Peugeot Citroën		
<b>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</b>		
Représentant permanent de Covéa Ré dans les Conseils d'administration de MMA IARD Assurances Mutuelles, MMA Vie Assurances Mutuelles, MMA IARD (SA), MMA Vie (SA) et MMA Coopérations, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, représentant permanent d'Immeubles de Franche-Comté au Conseil d'administration de SA Comtoise de Participation, Simante SL		
<b>Expertise de gestion :</b>		
Mme Marie-Hélène Roncoroni, de nationalité française, est diplômée de l'IEP Paris. Elle a débuté sa carrière dans un cabinet d'audit anglo-saxon, avant d'occuper des fonctions à la Direction Financière du groupe PSA Peugeot Citroën et à la Direction des Relations Industrielles et Humaines. Elle est membre du Conseil de surveillance et membre du Comité Financier de Peugeot SA.		
<b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2011 : 10 actions</b>		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Frédéric BANZET**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
23 juin 1999  
Échéance du mandat en cours :  
2017  
Né le 16 septembre 1958

**Administrateur**  
**Membre du Comité**  
**d'Investissements**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

<b>Mandats Conseils de surveillance</b>	<b>Société cotée</b>	<b>Groupe/ hors groupe</b>
■ Membre du Conseil de surveillance de Citroën Deutschland		<b>G</b>
■ Membre du Conseil de surveillance de Citroën Polska		<b>G</b>
<b>Mandats Conseils d'administration</b>		
■ Président de Citroën Sverige AB		<b>G</b>
■ Directeur Général d'Automobiles Citroën SA		<b>G</b>
■ Administrateur d'Automoveis Citroën		<b>G</b>
■ Administrateur de Citroën Belux		<b>G</b>
■ Administrateur de Citroën Danmark A/S		<b>G</b>
■ Administrateur de Citroën UK Ltd		<b>G</b>
■ Administrateur d'Établissements Peugeot Frères		<b>G</b>
■ Administrateur d'Automobiles Citroën España SA		<b>G</b>
■ Administrateur de Citroën Norge		<b>G</b>
<b>Autres</b>		
■ Membre du board de CAP SA (Chine)		<b>G</b>
■ Représentant permanent d'Automobiles Citroën au Conseil d'administration de Banque PSA Finance		<b>G</b>
<b>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</b>		
Harvard Business School Club de France, DPCA, Peugeot Citroën Argentine, Citroën Champ de Mars, Représentant permanent de la société FFP au Conseil de surveillance de la société Immobilière Dassault, Citroën Nederland		
<b>Expertise de gestion :</b>		
M. Frédéric Banzet, de nationalité française, est licencié en droit et diplômé de l'ISTEC et de Harvard Business School. Il a occupé différents postes au sein du groupe PSA Peugeot Citroën, notamment à la Direction Financière pendant huit ans, tant en France qu'à l'étranger (en tant que Directeur Général adjoint chez PSA Finance à Londres pendant quatre ans). Il a également occupé le poste de Directeur de la zone Asie-Pacifique de la marque Peugeot puis Directeur de la Direction des Affaires Internationales chez Citroën, puis Directeur du Commerce Europe de la marque Citroën. Il est actuellement Directeur Général de la Marque Citroën.		
<b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2011 : 10 actions</b>		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Georges CHODRON  
de COURCEL**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
2 juin 2005  
Échéance du mandat en cours :  
2014  
Né le 20 mai 1950

**Administrateur**  
**Membre du Comité de la**  
**Gouvernance, des Nominations**  
**et des Rémunérations**  
**Membre du Comité**  
**d'Investissements**  
**Membre du Comité Financier**  
**et d'Audit**

c/o BNP Paribas  
3, rue d'Antin  
75078 Paris Cedex 2

Mandats Conseils de surveillance	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA	◆	
<b>Mandats Conseils d'administration</b>		
■ Président de la Compagnie d'Investissement de Paris SAS		
■ Président de Financière BNP Paribas SAS		
■ Président de BNP Paribas (Suisse) SA		
■ Vice-Président de Fortis Bank SA/AV		
■ Administrateur d'Alstom	◆	
■ Administrateur de Bouygues	◆	
■ Administrateur de Nexans	◆	
■ Administrateur de CNP (Compagnie Nationale à Portefeuille – CNP) Belgique		
■ Administrateur d'Erbé SA, Belgique		
■ Administrateur de GBL (Groupe Bruxelles Lambert)		
■ Administrateur de Verner Investissements SAS		
■ Administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG		
■ Administrateur de SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG		
■ Administrateur de SCOR Switzerland AG		
<b>Autres</b>		
■ Censeur d'Exane		
■ Censeur de SCOR	◆	
<b>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</b>		
SCOR Vie, BNL (Italie) SpA, BNPP ZAO (Russie), BNP Paribas UK Holding Ltd, Safran		
<b>Expertise de gestion :</b>		
M. Georges Chodron de Courcel, de nationalité française, est diplômé de l'École Centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction Financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas et devient Directeur Général délégué de BNP Paribas en 2003.		
<b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2011 : 20 actions</b>		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Luce GENDRY**

Première cooptation  
au Conseil d'administration :  
9 juin 2010  
Fin du mandat en cours : 2017  
Née le 8 juillet 1949

**Administrateur**  
**Membre du Comité Financier**  
**et d'Audit**

**Membre du Comité**  
**des Participations**

c/o Rothschild  
23 bis, avenue Messine  
75008 Paris

**Mandats Conseils de surveillance**

- Président du Conseil de surveillance d'IDI

Société cotée

Groupe/  
hors groupe

**Mandats Conseils d'administration**

- Chairman de Cavamont Holdings Ltd

**Autres**

- Administrateur d'INEA

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices**  
**et qui ne sont plus en cours :**

Associé-gérant de Rothschild et Cie, Associé-gérant de Rothschild et Cie Banque

**Expertise de gestion :**

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été Directeur Financier du groupe Générale Occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associé-gérant de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement**  
**au 31 décembre 2011 : 10 actions**

**Christian PEUGEOT**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
28 juin 1979  
Échéance du mandat en cours :  
2013  
Né le 9 juillet 1953

**Administrateur**  
**Membre du Comité**  
**des Participations**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

**Mandats Conseils d'administration**

- Vice-Président-Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères
- Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle (CID)
- Administrateur de LISI

Société cotée

Groupe/  
hors groupe

**Autres**

- Vice-Président du FC Sochaux Montbéliard SA
- Représentant permanent de FFP au Conseil d'administration de SEB SA
- Mandataire de la gérance de Peugeot Média Production
- Gérant de SARL BP Gestion
- Gérant de SARL RP Investissements
- Gérant de SC Laroche

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices**  
**et qui ne sont plus en cours :**

LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Simante SL

**Expertise de gestion :**

M. Christian Peugeot, de nationalité française, est diplômé de HEC. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën à différentes fonctions commerciales et marketing. Il est actuellement Directeur des Affaires Publiques et Délégué aux Relations Extérieures du groupe PSA Peugeot Citroën.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement**  
**au 31 décembre 2011 : 1 010 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Thierry PEUGEOT**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
4 juin 1991  
Échéance du mandat en cours :  
2015  
Né le 19 août 1957

**Administrateur**  
**Membre du Comité**  
**des Participations**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

<b>Mandats Conseils de surveillance</b>	<b>Société cotée</b>	<b>Groupe/ hors groupe</b>
■ Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA	◆	G
<b>Mandats Conseils d'administration</b>		
■ Vice-Président-Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères		G
■ Administrateur d'Air Liquide	◆	
■ Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
■ Administrateur de Faurecia	◆	G
■ Administrateur de SAPAR		
<b>Autres</b>		
■ Représentant permanent de Compagnie Industrielle de Delle (CID) au Conseil d'administration de LISI	◆	
<b>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</b>		
AMC Promotion, SCI du Doubs, Immeubles et Participations de l'Est, LFPF – La Française de Participations Financières		
<b>Expertise de gestion :</b>		
M. Thierry Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il est Président du Conseil de surveillance de Peugeot SA ainsi que Président du Comité des Rémunérations, membre du Comité des Nominations et de la Gouvernance et membre du Comité Stratégique. Il a exercé des fonctions de Directeur Général d'entreprises, notamment du secteur automobile, et possède une expérience de gestion de sociétés à l'étranger.		
<b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2011 : 1 010 actions</b>		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Xavier PEUGEOT**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
27 juin 2001  
Échéance du mandat en cours :  
2013  
Né le 8 mai 1964

**Administrateur  
Membre du Comité  
des Participations**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Mandats Conseils d'administration	Société cotée	Groupe/ hors groupe
■ Président de l'Aventure Peugeot (association loi 1901)		
■ Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères		<b>G</b>
■ Administrateur de SAPAR		
■ Administrateur de Compagnie Industrielle de Delle (CID)		
■ Administrateur de Groupe PSP		
■ Administrateur du FC Sochaux Montbéliard SA		<b>G</b>
<b>Autres</b>		
Aucun		
<b>Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices et qui ne sont plus en cours :</b>		
SA Comtoise de Participation, LFPF – La Française de Participations Financières, Immeubles et Participations de l'Est, Représentant permanent de SA Comtoise de Participation au Conseil d'administration de SEDIM		
<b>Expertise de gestion :</b>		
M. Xavier Peugeot, de nationalité française, est diplômé de l'Université Paris Dauphine. Après quatre ans passés au sein d'une agence de publicité (BDDP), il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën où il occupe différents postes, notamment Directeur de filiales en France et à l'étranger (Angleterre, Pays-Bas), puis Directeur Marketing et Communication Peugeot. Il est actuellement Directeur Produit de la Marque Peugeot.		
<b>Nombre de titres FFP détenus personnellement au 31 décembre 2011 : 10 actions</b>		

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Philippe POINSO**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
1<sup>er</sup> juin 2006  
Échéance du mandat en cours :  
2012  
Né le 13 décembre 1940

**Administrateur**  
**Président du Comité Financier**  
**et d'Audit**

**Membre du Comité**  
**de la Gouvernance,**  
**des Nominations**  
**et des Rémunérations**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

**Mandats Conseils de surveillance**

Société cotée

 Groupe/  
hors groupe

- Membre du Conseil de surveillance de Alma Capital Paris SAS

**Mandats Conseils d'administration**

- Président-Directeur Général d'Immeubles de Franche-Comté
- Président-Directeur général de SAPAR
- Administrateur de Groupe PSP

**Autres**

- Gérant de Société Civile du Bannot

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices**  
**et qui ne sont plus en cours :**

Sicav MO Select, Altamo, représentant permanent d'Immeubles et Participations de l'Est au Conseil de Siparex Small Cap Value (Luxembourg), Moria, Simante SL

**Expertise de gestion :**

M. Philippe Poinso, de nationalité française, est docteur en droit et diplômé de l'IAE d'Aix-en-Provence. Il a effectué toute sa carrière dans le groupe PSA Peugeot Citroën, avant de devenir Directeur Général délégué de FFP durant 13 ans. Il termina sa carrière professionnelle en tant que Directeur Général délégué d'Établissements Peugeot Frères et de LPPF – La Française de Participations Financières.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement**  
**au 31 décembre 2011 : 3 600 actions**

**Patrick SOULARD**

Première nomination  
au Conseil d'administration :  
23 avril 1991  
Échéance du mandat en cours :  
2014  
Né le 11 septembre 1951

**Administrateur**  
**Membre du Comité**  
**d'Investissements**  
**Membre du Comité Financier**  
**et d'Audit**

40, rue de Liège  
75008 Paris

**Mandats Conseils d'administration**

Société cotée

 Groupe/  
hors groupe

- Administrateur de Havas ◆

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices**  
**et qui ne sont plus en cours :**

Coface, Geneval, Boursorama, SG Securities Asia Int Hld (HK)

**Expertise de gestion :**

M. Patrick Soulard, de nationalité française, est diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA et a commencé sa carrière dans l'administration française où il a occupé différentes fonctions auprès du ministre des Finances de 1977 à 1986. Puis, il a rejoint la BNP où il a occupé différents postes. En 1996, il intègre la Société Générale où il a occupé jusqu'en mai 2009 les fonctions de Directeur Général délégué de la Banque de Financement et d'Investissement de la Société Générale. Il a rejoint, en septembre 2010, la banque d'affaires Bryan Garnier & Co comme Managing Director, avant de devenir, en juin 2011, le Directeur Général d'Unicredit pour la France, membre du Comité Exécutif d'Unicredit CIB. Administrateur de sociétés.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement**  
**au 31 décembre 2011 : 10 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

**Alain CHAGNON**

Né le 6 juillet 1955

**Directeur Général délégué  
depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2003**

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

**Mandats Conseils de surveillance**

Société cotée

Groupe/  
hors groupe

- Membre du Conseil de surveillance d'ONET
- Représentant permanent de FFP  
au Conseil de surveillance d'IDI



**Mandats Conseils d'administration**

- Administrateur de Holding Reinier

**Autres**

- Directeur Général de FFP INVEST

**Mandats exercés au cours des cinq derniers exercices  
et qui ne sont plus en cours :**

Euridi, IDI Emerging Markets, SEDIM, Simante SL

**Expertise de gestion :**

M. Alain Chagnon, de nationalité française, est diplômé de l'ESSEC. Il a occupé des postes en gestion et en finances dans le groupe PSA Peugeot Citroën de 1977 à 1990, puis dans la sidérurgie. Il travaille chez FFP depuis 2002.

**Nombre de titres FFP détenus personnellement  
au 31 décembre 2011 : 1 844 actions**

◆ Société cotée.

G Société prise en compte pour la détermination de la règle des cumuls de mandats.

## 2.7

Rémunérations et avantages de toute nature  
des mandataires sociauxRémunération totale versée au cours de l'exercice 2011 aux mandataires  
sociaux par la société et le cas échéant par les sociétés contrôlées  
et contrôlante

(en €)	FFP	Sociétés contrôlées	Société contrôlante
Robert Peugeot	647 417	Néant	52 000
Jean-Philippe Peugeot	94 000	Néant	46 000
Marie-Hélène Roncoroni	84 000	Néant	96 000
Frédéric Banzet	39 000	Néant	36 000
Georges Chodron de Courcel	59 000	Néant	Néant
Luce Gendry	49 000	Néant	Néant
Christian Peugeot	37 500	Néant	42 000
Thierry Peugeot	39 000	Néant	42 000
Xavier Peugeot	37 500	Néant	36 000
Philippe Poinso	54 000	Néant	Néant
Patrick Soulard	47 500	Néant	Néant
Alain Chagnon	352 884	Néant	Néant

Tableau 1 - Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées  
à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2010 (en €)	Exercice 2011 (en €)
<b>M. Robert Peugeot</b>		
<i>Président-Directeur Général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	577 280	647 417
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
<b>TOTAL</b>	<b>577 280</b>	<b>647 417</b>
<b>M. Alain Chagnon</b>		
<i>Directeur Général délégué</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau suivant)	324 930	392 884
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
<b>TOTAL</b>	<b>324 930</b>	<b>392 884</b>

**Tableau 2 - Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social**

Rémunérations		Exercice 2010		Exercice 2011	
		Montants dus (en €)	Montants versés (en €)	Montants dus (en €)	Montants versés (en €)
<b>M. Robert Peugeot</b>	Rémunération fixe	527 580	527 580	580 717	580 717
<i>Président-Directeur Général</i>	Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	47 000	47 000	64 000	64 000
	Avantages en nature (véhicule)	2 700	2 700	2 700	2 700
<b>TOTAL</b>		<b>577 280</b>	<b>577 280</b>	<b>647 717</b>	<b>647 717</b>
<b>M. Alain Chagnon</b>	Rémunération fixe	242 230	242 230	270 184	270 184
<i>Directeur Général délégué</i>	Rémunération variable	80 000	50 000	120 000	80 000
	Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
	Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
	Avantages en nature (véhicule)	2 700	2 700	2 700	2 700
<b>TOTAL</b>		<b>324 930</b>	<b>294 930</b>	<b>392 884</b>	<b>352 884</b>

**Tableau 3 - Tableau sur les jetons de présence versés à chaque administrateur**

Membres du Conseil	Jetons de présence versés en 2010 (en €)		Jetons de présence versés en 2011 (en €)	
	FFP	Société contrôlante	FFP	Société contrôlante
Robert Peugeot	47 000	44 294	64 000	52 000
Jean-Philippe Peugeot	67 000	41 294	94 000	46 000
Marie-Hélène Roncoroni	61 000	41 294	84 000	46 000
Frédéric Banzet	30 000	21 811	39 000	36 000
Georges Chodron de Courcel	39 000	Néant	59 000	Néant
Luce Gendry	13 000	Néant	49 000	Néant
Christian Peugeot	26 000	39 294	37 500	42 000
Thierry Peugeot	26 000	39 294	39 000	42 000
Xavier Peugeot	26 000	36 294	37 500	36 000
Philippe Poinso	34 000	Néant	54 000	Néant
Patrick Soulard	33 000	Néant	47 500	Néant
Jean-Philippe Thierry	20 000	Néant	Néant	Néant
<b>TOTAL</b>	<b>422 000</b>	<b>263 575</b>	<b>604 500</b>	<b>300 000</b>

**Tableau 4 - Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

**Tableau 5 - Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social**

Non applicable.

**Tableau 6 - Actions de performance attribuées à chaque mandataire social**

Non applicable.

**Tableau 7 - Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social**

Non applicable.

## Tableau 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Non applicable.

## Tableau 9 - Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Non applicable.

## Tableau 10

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
<b>Dirigeants mandataires sociaux</b>								
<b>M. Robert Peugeot</b> Président-Directeur Général Début de mandat : 28 juin 1979 Échéance du mandat en cours : 2011		◆	◆			◆		◆
<b>M. Alain Chagnon</b> Directeur Général délégué depuis le 1 <sup>er</sup> octobre 2003	Suspendu		◆			◆		◆

2

Les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (282 816 € en 2011). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 15 562 € en 2011, pour chacun des mandataires sociaux.

### Détermination de la rémunération des dirigeants

La rémunération du Président-Directeur Général est fixe. Il perçoit en outre 64 000 € au titre des jetons de présence et bénéficie d'un véhicule de fonction.

La rémunération du Directeur Général délégué comporte une part fixe et une part variable attribuée en fonction de l'atteinte d'objectifs définis en début d'année ; cette dernière est versée l'année n + 1. Il dispose d'un véhicule de fonction et détient 1 844 actions de la société.

### Engagements divers

En ce qui concerne les engagements de toute nature pris par la société au bénéfice des mandataires sociaux visés par l'article L. 225-90 du Code de commerce, certains engagements ont été pris concernant les conditions dans lesquelles le contrat de travail du Directeur Général délégué, qui s'est trouvé suspendu lors de sa nomination comme mandataire social, reprendrait effet lors de la cessation de ce mandat social.

Ces engagements ont été soumis à la procédure des conventions réglementées et approuvés par l'Assemblée Générale du 15 juin 2007. Ce sont les suivants :

- la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables ;
- la durée passée à l'exercice du mandat social sera considérée comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail, à laquelle s'ajoutera la totalité des années que l'intéressé a passées dans le groupe PSA Peugeot Citroën comme salarié ;
- enfin, il a été décidé de souscrire une assurance chômage aux conditions normales permettant une protection sociale de 18 mois, équivalent à un régime de protection dont il bénéficierait s'il était salarié.

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat autres que ceux indiqués dans ce paragraphe.

## 2.8 État récapitulatif des opérations sur les actions FFP réalisées par les mandataires sociaux et leurs proches au cours de l'année 2011

Néant.

## 2.9 Déclarations liées au gouvernement d'entreprise

Parmi les membres du Conseil d'administration, Mme Marie-Hélène Roncoroni et M. Frédéric Banzet appartiennent au groupe familial Peugeot, de même que MM. Robert Peugeot, Jean-Philippe Peugeot, Thierry Peugeot, Christian Peugeot et Xavier Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945), leur arrière-grand-père.

### Déclarations relatives aux organes d'administration et de Direction Générale

À la connaissance de la société, au cours des cinq dernières années :

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ;

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

### Déclarations relatives à d'éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société, et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés. À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration a été nommé. À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient. Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « L'administrateur fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec FFP. Il s'abstient de participer au vote de la délibération correspondante. (...) L'administrateur est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation. »

## 2.10 Opérations avec les apparentés

Les opérations avec des apparentés sont identifiées dans la Note 30 annexée aux comptes consolidés 2011.

## 2.11

## Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société

## 2

Conformément à la loi n° 2003-706 du 1<sup>er</sup> août 2003 de Sécurité Financière – modifiée par la loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008, le présent rapport a pour objet de présenter les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration (1<sup>ère</sup> partie), les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société (2<sup>ème</sup> partie), les modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale (3<sup>ème</sup> partie), et les conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration (4<sup>ème</sup> partie).

Ce rapport, approuvé par le Conseil d'administration en date du 15 mars 2012, a été établi en se référant :

- au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 ;
- à la recommandation AMF n° 2012-02 sur le gouvernement d'entreprise et la rémunération des dirigeants des sociétés se référant au Code AFEP-MEDEF du 9 février 2012 ;
- au cadre de référence AMF sur les dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne proposés en 2007 mis à jour dans sa nouvelle édition du 22 juillet 2010 ;
- au rapport du groupe de travail AMF sur le comité d'audit du 22 juillet 2010 ;

et la bonne application de ces règles a été vérifiée dans le cadre d'entretiens et de réunions avec les différents services de la société (Direction Générale, Direction Comptable et Direction Juridique).

Les règles de contrôle interne de la société s'appliquent aux sociétés faisant partie du périmètre de la consolidation des comptes et intégrées globalement<sup>(1)</sup>.

### I - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective.

Le groupe familial Peugeot, qui contrôle la société à hauteur de 79,23 % de son capital et 87 % de ses droits de vote, a souhaité, dans un souci de bonne gouvernance, s'entourer de trois administrateurs indépendants qui présentent les qualités requises par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. La proportion de ces administrateurs dans le Conseil d'administration et les comités spécialisés est proche mais en deçà des seuils préconisés par ledit code, compte tenu du contrôle de la société par le groupe familial Peugeot.

#### La composition du Conseil d'administration

L'effectif du Conseil d'administration est de 11 membres tous de nationalité française. Parmi les quatre administrateurs extérieurs au groupe familial, trois sont indépendants (M. Georges Chodron de Courcel, M. Patrick Soulard et M. Philippe Poinso).

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010.

(1) À l'exception de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS, ayant pour unique objet l'exploitation d'un domaine vinicole.

Pour l'exercice 2011, la situation de chaque membre a été examinée par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du présent rapport, au vu des critères suivants :

	M. Georges Chodron de Courcel	M. Patrick Soulard	M. Philippe Poinso
Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.	◆	◆	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il n'ait cessé ses fonctions au sein d'Établissements Peugeot Frères que depuis avril 2007. En effet, ce dernier n'est plus Directeur Général délégué de FFP depuis septembre 2003, soit depuis huit ans, et n'a plus aucune fonction salariée au sein du groupe familial. De plus, M. Philippe Poinso remplit l'ensemble des autres critères du Code AFEP-MEDEF.
Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur.	◆	◆	◆
Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ significatif de la société ou de son groupe ;</li> <li>■ ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.</li> </ul>	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il soit Directeur Général délégué de la société BNP Paribas SA auprès de laquelle FFP bénéficie d'une ligne de crédit, compte tenu notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ de l'ancienneté des relations bancaires avec BNP Paribas SA ;</li> <li>■ des conditions normales de marché obtenues pour cette ligne de crédit ;</li> <li>■ de l'existence d'autres lignes de crédit auprès d'autres établissements et à conditions comparables ;</li> <li>■ du caractère normal pour une holding de disposer de lignes de crédit en proportion avec son activité.</li> </ul>	◆	
Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.	◆	◆	◆
Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes.	◆	◆	◆
Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans.	◆	Le Conseil d'administration considère que cet administrateur est indépendant, bien qu'il exerce son mandat depuis plus de 12 ans, compte tenu de son rôle et de sa contribution, et parce que tous les autres critères d'indépendance AFEP-MEDEF sont remplis. À noter que cet administrateur a été renouvelé dans ses fonctions en juin 2008, soit avant l'entrée en vigueur en décembre 2008 du Code AFEP-MEDEF ayant défini les critères d'indépendance.	◆

Les administrateurs sont nommés pour une durée statutaire de six ans. Bien que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 recommande de limiter la durée de leur fonction à quatre ans, la société fixe la durée à six ans pour les raisons suivantes :

- cette faculté est offerte par la loi (article L. 225-18, alinéa 1, du Code de commerce) ;
- la plupart des administrateurs font partie du groupe familial Peugeot qui contrôle la société ;
- la société agissant comme investisseur à long terme, les fonctions d'administrateur doivent s'inscrire dans la durée.

La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions, comme l'attestent les résultats de l'évaluation du Conseil d'administration.

## Le fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre et, sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi et les statuts ainsi que par le *Règlement intérieur de FFP et charte de déontologie boursière* (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur, refondu en mars 2012, précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a pour objet notamment de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration, précise les missions du Président du Conseil d'administration et rappelle que le Président du Conseil d'administration exerce également les fonctions de Directeur Général. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document de référence.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son Président ou à défaut par l'un des Vice-Présidents qu'il a désignés.

Un calendrier des réunions de Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. 10 à 15 jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle est joint le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée à chaque administrateur afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent les documents préparatoires sur des points mis à l'ordre du jour.

Lors de la réunion du Conseil d'administration, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque administrateur.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés de la situation financière de la société au travers d'une présentation portant sur les points suivants sous le titre « Activité de la société depuis la dernière réunion » :

- investissements/désinvestissements ;
- principales participations ;
- gestion des TIAP (Titres immobilisés de l'activité de portefeuille) ;
- évolution de l'Actif Net Réévalué ;
- situation de l'endettement et de la trésorerie.

Cette présentation est généralement conduite par le Directeur Général délégué. Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du Président de séance est prépondérante.

Au cours de l'exercice 2011, le Conseil d'administration s'est réuni six fois :

Date de réunion	Taux de présence
8 mars 2011	100 %
20 avril 2011	81,8 %
9 juin 2011	100 %
30 août 2011	90,9 %
8 novembre 2011	100 %
13 décembre 2011	90,9 %
<b>TAUX MOYEN DE PRÉSENCE</b>	<b>93,9 %</b>

## Les comités

Quatre comités ont été créés par le Conseil d'administration. Ces quatre comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces comités sont définies par le Règlement intérieur dont les principes sont repris ci-après.

**Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations** comprend cinq administrateurs et est composé de :

- MM. Jean-Philippe Peugeot, Président du comité ;  
Georges Chodron de Courcel ;
- Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- MM. Philippe Poinso ;  
Robert Peugeot.

Le Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations présente ses recommandations sur les quatre thèmes suivants :

**Concernant le Conseil d'administration :**

- renouvellement ou nomination des administrateurs ;
- création et composition des comités du Conseil ;
- modification éventuelle de la structure, de la taille et de la composition du Conseil d'administration ;
- revue des critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant ; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

**Concernant le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué :**

- reconduction des mandats du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ;
- plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible ;
- rémunération individuelle du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ;
- rémunérations du ou des Vice-Présidents ;
- montant et barème de répartition des jetons de présence alloués aux administrateurs et aux membres des comités ;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et politique générale d'intéressement.

**Concernant les représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces :**

- désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces.

**Concernant la gouvernance :**

- modalités d'exercice possibles de la Direction Générale ;
- suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du code auquel la société se réfère ;
- évaluation du fonctionnement du Conseil et des comités ;
- mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Président du comité porte à la connaissance du Conseil d'administration ses recommandations.

Un membre du comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le comité délibère sur sa propre rémunération.

Le comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son Président. Le comité s'est formellement réuni trois fois au cours de l'exercice 2011. Le taux de présence moyen à ce comité a été de 100 %.

**Le Comité des Participations** comprend sept administrateurs et est composé de :

- Mmes Marie-Hélène Roncoroni, Présidente du comité ;  
Luce Gendry ;
- MM. Christian Peugeot ;  
Jean-Philippe Peugeot ;  
Robert Peugeot ;  
Thierry Peugeot ;  
Xavier Peugeot.

Le Comité des Participations assure, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité et le contrôle des sociétés dans lesquelles FFP, ou sa filiale FFP INVEST, détiennent une participation.

Le comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et propose les positions à prendre, lorsque FFP, ou sa filiale FFP INVEST, sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations et en Assemblée Générale.

Le Comité des Participations donne son avis au Conseil d'administration sur le renforcement, l'allègement ou la cession totale d'une participation, la décision revenant au Conseil d'administration.

Il se réunit à l'initiative de son Président, soit formellement, soit par consultation électronique, autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum une fois par semestre. Le comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2011. Le taux moyen de présence à ce comité a été de 92,86 %.

**Le Comité d'Investissements** comprend six administrateurs et est composé de :

- MM. Robert Peugeot, Président du comité ;  
Frédéric Banzet ;  
Georges Chodron de Courcel ;  
Jean-Philippe Peugeot ;
- Mme Marie-Hélène Roncoroni ;
- M. Patrick Soulard.

Le Comité d'Investissements étudie les dossiers d'investissement qui lui sont présentés par la Direction Générale de FFP, ou celle de sa filiale FFP INVEST, et donne son avis au Conseil d'administration.

Ce comité se réunit à l'initiative de son Président autant de fois que la nécessité l'impose.

Le comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2011. Le taux moyen de présence à ce comité a été de 100 %. Au cours de l'exercice, il a notamment donné son avis sur les projets d'investissement au sein d'ORPEA et de LT Participations.

**Le Comité Financier et d'Audit** comprend cinq administrateurs dont trois sont indépendants au sens des critères AFEP-MEDEF. Il est composé de :

- MM. Philippe Poinso, Président du comité ;  
Georges Chodron de Courcel ;
- Mme Luce Gendry ;
- MM. Jean-Philippe Peugeot ;  
Patrick Soulard.

Le Comité Financier et d'Audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction Générale, le comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière.  
Il examine les comptes sociaux de FFP et de sa filiale FFP INVEST, et les comptes consolidés de FFP, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet

de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;

- **de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.**

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;

- **du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.**

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de FFP et FFP INVEST, hors la présence de la Direction Générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;

- **de l'indépendance des Commissaires aux comptes.**

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du comité est établi un an à l'avance. 10 à 15 jours avant la réunion du comité, une convocation, à laquelle est joint le projet de compte-rendu de la séance précédente, est adressée à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du comité, les membres reçoivent les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour. Lors de la réunion, un dossier développant chacune des questions mises à l'ordre du jour est remis à chaque membre.

Le comité s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2011. Le taux de présence à ce comité a été de 100 %.

## Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 8 mars 2011, le Conseil d'administration a décidé d'appliquer les recommandations AFEP-MEDEF de décembre 2008 mises à jour en avril 2010 en retenant le principe d'une évaluation formelle tous les trois ans et d'un débat annuel au sein du Conseil d'administration. Au titre de l'exercice 2011, la société a procédé à une évaluation formelle, sous forme d'autoévaluation, les membres du Conseil ayant répondu à un questionnaire leur permettant de porter un jugement sur le fonctionnement du Conseil d'administration et des comités spécialisés, et de faire des suggestions.

Concernant les résultats de l'évaluation qui ont été présentés en Conseil le 15 mars 2012, les administrateurs, dans leur ensemble, jugent satisfaisants les travaux du Conseil et de ses comités.

S'agissant des participations dans lesquelles FFP est investie, les administrateurs expriment le souhait de :

- continuer à être régulièrement informés de l'évolution de la situation du Groupe PSA Peugeot Citroën ;
- se faire présenter périodiquement en Conseil, par le management des participations dont FFP est actionnaire, l'activité et la stratégie de développement de ces participations.

Enfin, au titre de l'objectif poursuivi de diversification de la composition du Conseil, la nomination d'une nouvelle administratrice, Mme Marie-Françoise Walbaum, sera proposée à l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 mai 2012.

## Principes de rémunération des administrateurs et des dirigeants mandataires sociaux

### La rémunération des administrateurs

Une rémunération de base identique est versée à chaque administrateur, complétée par une rémunération spécifique pour leur appartenance aux comités. En outre, une rémunération complémentaire est versée aux deux Vice-Présidents du Conseil d'administration. Par ailleurs, les rémunérations versées à chaque administrateur tiennent compte de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration et des comités. Les montants individuels des versements effectués à ce titre aux administrateurs au cours de l'exercice 2011 sont exposés en page 49.

### La rémunération des dirigeants mandataires sociaux

La détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux relève de la responsabilité du Conseil d'administration et se fonde sur les propositions du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations.

Il est ici rappelé que la société a adhéré aux recommandations de l'AFEP-MEDEF par décision du Conseil d'administration en date du 19 novembre 2008. Cette adhésion a été formulée d'autant plus facilement que la structure actuelle de la rémunération des dirigeants se compose :

- d'une rémunération fixe pour le Président-Directeur Général ;
- d'une part fixe et d'une part variable pour le Directeur Général délégué. La part variable est attribuée selon l'atteinte d'objectifs personnels. Pour l'exercice 2011, ces objectifs sont fondés sur :
  - des critères qualitatifs (management de l'équipe, présentation des dossiers, propositions stratégiques et gestion du portefeuille) ; et
  - l'évolution de l'ANR (hors PSA) du 31 décembre 2010 au 31 décembre 2011.

Le niveau de réalisation de ces critères a été établi de manière précise mais n'est pas rendu public pour des raisons de confidentialité.

Aucun des dirigeants ne bénéficie de rémunérations exceptionnelles, d'options de souscription ou d'achat d'actions,

d'actions de performance, de retraite supplémentaire à prestations définies, ou de tout autre avantage entrant dans le champ de ses recommandations.

Toutefois, les mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (282 816 € en 2011). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 15 562 € en 2011, pour chacun des dirigeants mandataires sociaux.

La rémunération totale et les avantages de toute nature versés aux dirigeants mandataires sociaux durant l'exercice 2011 figurent en page 50.

## II – Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

### Procédures d'identification et de gestion des risques

L'identification et la gestion des risques font l'objet de développements en page 75.

### Procédures de contrôle interne

Comme indiqué en préambule, ce rapport a notamment été établi en s'appuyant sur :

- la nouvelle édition du cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers et son guide d'application de janvier 2007, et
- le rapport du groupe de travail sur le Comité d'Audit, publiés le 22 juillet 2010.

L'ensemble des recommandations sont appliquées et le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- **le contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
  - la conformité aux lois et règlements,
  - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale,
  - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
  - la fiabilité des informations financières ;
 et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- **le dispositif de contrôle interne** doit prévoir :
  - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et s'appuyant sur des systèmes

d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées ;

- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société ;
- une surveillance permanente du dispositif du contrôle interne ainsi qu'un examen régulier de son fonctionnement. Toutefois, le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les objectifs de la société seront atteints.

### Contexte général du contrôle interne

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- les contrôles mis en place pour y remédier ;
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

### Principaux acteurs du contrôle interne

#### Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

#### La Direction Générale

Elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

Le Président de la société cumule les fonctions de Directeur Général. Dans cette fonction, il est secondé par le Directeur Général délégué. Ce dernier applique au jour le jour la politique générale préalablement définie avec le Président. Les pouvoirs du Président-Directeur Général et du Directeur Général délégué ne sont limités ni par les statuts, ni par la décision du Conseil d'administration relative à leur nomination. Toutefois, le Conseil d'administration fixe un plafond d'autorisation pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties, comme il est indiqué ci-après.

Le Conseil d'administration se réserve la possibilité de plafonner les montants d'investissement pouvant être réalisés dans certaines catégories d'actifs.

## Le Comité de Direction

Le Comité de Direction met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de FFP selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion hebdomadaire se tient entre le Président-Directeur Général, le Directeur Général délégué, le Directeur des Investissements et la Direction Juridique.

## La réunion bimensuelle

Une réunion bimensuelle se tient entre le Directeur Général délégué, la Direction des Investissements, la Direction Juridique et la Direction Comptable. Elle fait le point sur les affaires en cours et suit leur bonne exécution.

## Description des procédures de contrôle interne au sein de FFP

### Conformité des pratiques aux lois et règlements

La Direction Juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction Comptable suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe FFP.

### Application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale

La Direction Générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure qu'ils sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

### Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs

#### a. Décisions d'investissements

Les opérations d'investissements en titres de participation sont proposées par la Direction Générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité d'Investissements. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des Participations et proposés au Conseil d'administration. Les opérations d'investissements et de désinvestissements en TIAP sont décidées par la Direction Générale, étant ici précisé que pour les opérations d'investissements, les montants investis ne doivent pas dépasser l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration.

#### b. Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en Titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction Générale. Il est effectué en étroite collaboration avec le Directeur des Investissements.

Le suivi des participations recouvre la rencontre régulière avec la Direction des sociétés, des réunions régulières avec analystes financiers qui suivent les sociétés qui sont cotées en Bourse, et plus globalement, les différents intervenants qui peuvent aider FFP à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long termes par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de FFP des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de FFP et de FFP INVEST. FFP est systématiquement représentée aux conseils des sociétés dans lesquelles elle prend des participations. Les administrateurs échangent régulièrement avec la Direction Générale et rendent compte de la vie des conseils au Comité des Participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. FFP rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le pilotage des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le Directeur Général délégué et le Directeur des Investissements.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des Participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

#### c. Gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction Générale, assistée par la Direction Comptable. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie à chaque échéance d'un tirage et au moins une fois par mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction Générale à chaque Conseil d'administration. Pour plus d'informations cf. *Note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2011* sur la gestion du risque de liquidité.

#### d. Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est sous la responsabilité de la Direction Comptable, et suit l'application de la politique définie par la Direction Générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités ; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction Générale. Il détaille :

- les mouvements de trésorerie intervenus au cours du dernier mois et depuis le début de l'exercice ;
- une situation de trésorerie évaluée à la date de clôture ;
- une récapitulation par OPCVM des valeurs détenues.

#### **e. Établissement mensuel du reporting TIAP**

Un état des TIAP est établi et détaille :

- les mouvements intervenus depuis le début de l'exercice ;
- quelques indicateurs de performances ;
- une valorisation des portefeuilles au dernier jour des deux mois précédents, faisant apparaître les éventuels mouvements de provision pour dépréciation depuis le début de l'exercice.

### **La fiabilité des informations financières**

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

#### **a. Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés**

Les **comptes sociaux** font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément aux règles du PCG 99-03, modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la *Note 1 – Règles et méthodes comptables des comptes sociaux 2011*. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

Les **comptes consolidés** font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité Financier et d'Audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS ;
- une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points techniques de l'arrêté des comptes ;
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction Générale, et éventuellement au Conseil

d'administration du mois de novembre pour l'arrêté annuel ou aux administrateurs pour l'arrêté semestriel.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou ceux liés à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont :

- la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture qui constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes, car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture ;
- le contrôle systématique de toutes les étapes par le Directeur Comptable qui constitue un niveau de contrôle supplémentaire ;
- la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction Comptable qui permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent ;
- le contrôle final des Commissaires aux comptes suivi d'une revue par le Comité Financier et d'Audit.

#### **b. La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan**

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction Juridique de la société. La Direction Juridique et la Direction Générale établissent une liste des engagements hors bilan.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de sûretés, ainsi que les cautions, avals et garanties doivent faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 8 novembre 2011, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au Président-Directeur Général, avec faculté de substitution, notamment au profit du Directeur Général délégué, de constituer au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximal de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2012.

#### **c. La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires**

Les frais généraux ne peuvent être engagés que par la Direction Générale ou le Directeur Juridique. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge par la Direction Comptable qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Le Président-Directeur Général et le Directeur Général délégué sont habilités à signer des règlements sans limite de montant. Le Directeur Juridique et deux membres désignés de la Direction Comptable sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe du Directeur Juridique et de l'un des deux membres désignés de la Direction Générale est nécessaire.

### **Un renforcement régulier du système de contrôle interne**

#### **a. Code de déontologie**

La société a élaboré un code de bonne conduite en matière boursière qui a été approuvé par le Conseil d'administration le 19 novembre 2008. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs et membres de la Direction Comptable sur les

règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au code.

Par ailleurs, la société a refondu le 15 mars 2012 le Règlement intérieur de FFP qui intègre une charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs.

#### **b. Liste d'initiés**

La société met à jour régulièrement la liste des personnes ayant accès à des informations privilégiées qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours des instruments financiers. Ces personnes, qu'elles soient salariées, administrateurs ou tierces en relation professionnelle étroite avec l'entreprise, ont été informées de l'interdiction d'utiliser ou de communiquer cette information privilégiée dans le but de réaliser des opérations d'achat ou de vente sur ces instruments financiers.

#### **c. Manuel de procédures et d'organisation comptables**

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mises à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques.

### **III – Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée Générale**

---

Tout actionnaire peut participer aux assemblées ; toutefois, pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux assemblées :

- les propriétaires d'actions nominatives doivent être inscrits sur les registres de la société, trois jours au moins avant la date de l'assemblée ;
- les propriétaires d'actions au porteur doivent, trois jours au moins avant la date de l'assemblée, faire parvenir au siège social de la société un certificat d'immobilisation de leurs actions, délivré par l'intermédiaire teneur de leur compte titres, pour attester de l'indisponibilité de leurs actions, jusqu'à la date de l'assemblée.

À défaut d'assister personnellement aux assemblées, les actionnaires, peuvent dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute assemblée, soit sous forme de papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission.

### **IV – Conditions d'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration**

---

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration est de 18 %.

Conformément à la loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle entrée en vigueur le 27 janvier 2011, FFP poursuit un objectif de diversification de la composition du Conseil en termes de féminisation et vise à compléter celui-ci d'une personnalité féminine.

### **V – Informations concernant la structure du capital et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique**

---

Ces éléments figurent en page 69.

## 2.12 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société FFP et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31/12/2011.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3  
Yves Chaumet

MAZARS  
Jean Latorzeff

# 3

## Informations sur le capital et la société

---

---

3.1	FFP et ses actionnaires	64
3.2	Renseignements sur la société	70

## 3.1 FFP et ses actionnaires

### Informations relatives au capital

Au 15 mars 2012, le capital social est de 25 157 273 €, divisé en 25 157 273 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Il y a lieu de rappeler que :

- le 8 mars 2011, il a été procédé à l'annulation de 1 800 actions <sup>(1)</sup>, représentant 0,01 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la sixième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 ;
- le 19 novembre 2009, il a été procédé à l'annulation de 248 927 actions <sup>(2)</sup>, représentant 0,98 % du capital de FFP, en vertu d'une autorisation consentie sous la huitième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 16 juin 2009.

### Actionnariat de la société FFP

#### Modifications intervenues au cours de l'exercice

La société FFP est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit les seuils de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % (dispositions légales) ou le seuil de 2 % (stipulation statutaire) du capital ou des droits de vote.

Aucun franchissement de seuil, ni légal, ni statutaire, n'a été déclaré au cours de l'exercice 2011.

#### Répartition actuelle du capital social

##### Nombre d'actionnaires

Au 31 décembre 2011, l'actionnariat de la société FFP était composé de 120 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 82,95 % du capital et 90,60 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 17,05 % du capital et 9,40 % des droits de vote.

##### Actions détenues par le personnel

Il n'existe pas de plan d'actionnariat des salariés.

#### Évolution de la répartition du capital social (actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote)

##### Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2011

Au 31 décembre 2011, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société FFP ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception des sociétés du groupe familial Peugeot.

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,23 %	87 %	87 %
Autodétention	2 100	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 222 719	20,77 %	13 %	13 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 157 273</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 2 400 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 19 décembre 2010.

(2) Pour mémoire, ces actions avaient été acquises sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et correspondaient à 246 727 actions rachetées aux fins d'annulation, et 2 200 actions rachetées aux fins de couverture d'un plan d'options d'achat d'actions arrivé à son terme le 17 septembre 2009.

## Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2010

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères <sup>(1)</sup>	19 932 454	79,23 %	86,89 %	86,88 %
Autodétention	3 300	0,01 %	N/A	0,01 %
Public	5 223 319	20,76 %	13,11 %	13,13 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 159 073</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) À noter que les sociétés SA Comtoise de Participation et Immeubles et Participations de l'Est ont été dissoutes au cours de l'exercice 2010 : la société SA Comtoise de Participation a été absorbée par voie de fusion par la société Établissements Peugeot Frères le 19 juillet 2010, et la société Immeubles et Participations de l'Est a été dissoute ce qui a entraîné la transmission universelle de son patrimoine à la société Établissements Peugeot Frères le 18 novembre 2010.

## Répartition du capital et des droits de vote au 31 décembre 2009

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 170 454	76,2 %	83,54 %	83,54 %
Immeubles et Participations de l'Est	234 800	0,93 %	1,03 %	1,03 %
SA Comtoise de Participation	527 200	2,1 %	2,31 %	2,31 %
<b>Groupe familial Peugeot</b>	<b>19 932 454</b>	<b>79,23 %</b>	<b>86,88 %</b>	<b>86,88 %</b>
Autodétention	3 900	0,02 %	N/A	0,01 %
Public	5 222 719	20,75 %	13,12 %	13,11 %
<b>TOTAL</b>	<b>25 159 073</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

## Répartition des droits de vote théoriques au 31 décembre 2011

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuils de participation. Au 31 décembre 2011, le nombre total brut de droits de vote est de 45 621 539, et le nombre total net de droits de vote est de 45 619 439.

## Contrôle de la société FFP

La société n'a pas mis en place d'autres mesures que le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 mis à jour en avril 2010 auquel elle se réfère. L'application de ces recommandations dans les conditions décrites dans *le rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que sur les procédures de contrôle interne* mises en place par la société permet de limiter un exercice abusif du contrôle de la société par le groupe familial Peugeot sans pour autant constituer une garantie absolue en raison de la composition de l'actionariat de la société.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ; et
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

## Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

### Informations sur la détention du capital (article 7 des statuts)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales vient à posséder ou cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2 % du capital ou des droits de vote de la société, devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote, qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- la date à laquelle le seuil a été franchi ; et
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1 % du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de la régularisation de la notification effectuée.

## Droits attachés aux actions

### Forme des actions (article 7 des statuts)

Les actions entièrement libérées pourront revêtir la forme nominative ou au porteur au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires. La société est en droit de demander l'identification des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées, ainsi que les quantités détenues, le tout dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

### Droits attachés à chaque action (article 8 des statuts)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit en conséquence au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

## Assemblées d'actionnaires (article 13 des statuts)

1. Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.
2. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée Générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.
3. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le Vice-Président du Conseil s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'assemblée élit elle-même son Président.

## Pactes d'actionnaires

### Pactes d'actionnaires concernant les titres FFP déclarés auprès de l'Autorité des marchés financiers

Néant.

### Pacte Dutreil (article 885 I du CGI) concernant les titres FFP

Néant.

### Pactes d'actionnaires conclus par FFP <sup>(1)</sup> avec ses participations

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Immobilière Dassault	15/07/2009 (modifié par avenant le 15/12/2009)	D&I 209C1035 du 24/07/2009 D&I 209C1539 du 23/12/2009 D&I 212C0009 du 03/01/2012	3 ans	Siège pour FFP au Conseil de surveillance et au Comité Stratégique ; droit de préemption réciproque ; absence d'action de concert.
Financière Guiraud SAS	10/07/2006	N/A	10 ans	Liquidité selon les conditions de marché avec existence de droits de préemption.
Holding d'Infrastructures de Transport (HIT)	07/11/2005	N/A	2028	Fin de la période d'incessibilité depuis février 2008 ; droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
Holding Reinier – ONET	23/10/2007	N/A	10 ans	Droits de préemption ; droits et obligations de sortie ; incessibilité pendant 3 ans ; pacte de préférence entre les actionnaires ; droit de veto sur les décisions importantes de financement et d'investissement.
DKSH	29/01/2008	N/A	31/12/2018	Règles de gouvernance et stipulations sur le transfert des actions.
SIAT	03/09/2008	N/A	Durée d'investissement	Règles de distribution de dividendes.
IDI Emerging Markets	07/07/2008 modifié par avenant n° 1 le 08/09/2009, par avenant n° 2 le 19/07/2010 et par avenant n° 3 le 17/06/2011	N/A	10 ans	Pacte régissant les relations entre les actionnaires d'IDI Emerging Markets, notamment quant à leur engagement en capital et aux conditions de co-investissements. L'avenant n° 1 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à une réduction de capital et à la nomination d'un nouveau membre au Conseil de surveillance. L'avenant n° 2 a pour objet de tenir compte des modifications corrélatives à la création de compartiments dans la société et l'émission de nouvelles classes d'actions. L'avenant du n° 3 a pour objet de restreindre le champ d'application du pacte aux deux seuls compartiments qui existent (I et II).
CID	26/07/2011	N/A	30/06/2021	Pacte organisant la liquidité des titres CID.
LT Participations	16/09/2011	N/A	16/09/2021	Pacte organisant la liquidité des titres LT Participations ; des règles de sortie et un siège pour FFP au Conseil d'administration de LT Participations et d'Ipsos

(1) Pactes auxquels FFP INVEST, sa filiale à 100 %, s'est substituée, à l'exception de celui conclu au sein de SIAT.

## Autres

Participation concernée	Date de signature du pacte	Publicité AMF (le cas échéant)	Durée	Principales caractéristiques des pactes conclus
Peugeot SA	21/12/2010	N/A	2 ans	Pacte Dutreil (article 885 I du CGI) sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>la totalité des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 22,13 % du capital ;</li> <li>une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 21,63 % du capital ;</li> <li>une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 17,13 % du capital.</li> </ul>
Peugeot SA	21/12/2010	N/A	2 ans	Pacte Dutreil (article 787 B du CGI) sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>la totalité des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 22,13 % du capital ;</li> <li>une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 21,63 % du capital ;</li> <li>une partie des actions Peugeot SA détenues par FFP et représentant 17,13 % du capital.</li> </ul>
SEB SA	28/12/2005 et adhésion à l'engagement de FFP INVEST le 13/12/2011	D&I 206C0032 du 05/01/2006	13/12/2013	Pacte Dutreil (article 885 I bis du CGI) portant sur 900 000 actions détenues par FFP.
SEB SA	21/07/2010 modifié par avenant du 06/11/2010	D&I 210C0793 du 12/08/2010 D&I 210C1229 du 01/12/2010	13/12/2013	Pacte Jacob (article 787 B du CGI) portant sur 600 000 actions détenues par FFP.

## Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

### Politique de distribution de dividendes

La politique de distribution de dividendes suivie par la société FFP a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le niveau de résultat dégagé en 2011 a conduit le Conseil d'administration à proposer, lors de la prochaine Assemblée Générale annuelle, de fixer le dividende à 1,10 € par action.

### Affectation du résultat

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	501 135 435,90 €
Report à nouveau	336 699 223,38 €
Somme distribuable	837 834 659,28 €
Affectation	
■ aux actions	27 673 000,30 €
■ au poste report à nouveau	810 161 658,98 €

### Tableau des distributions de dividendes des trois derniers exercices

	2010	2009	2008
Nombre d'actions	25 157 273	25 159 073	25 408 000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	1,50 €	0,70 €	0,70 €



## Opérations afférentes aux titres de la société

### Description du Programme de Rachat 2011

#### Cadre juridique

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 9 juin 2011 (treizième résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « Programme de Rachat ») conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ce Programme de Rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 9 juin 2011.

Les caractéristiques de ce Programme de Rachat figurent dans le Document de référence 2010. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010.

Ce Programme de Rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 9 décembre 2012. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 100 € par action.

Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de FFP.

#### Caractéristiques du Programme de Rachat

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers étaient pour permettre si besoin était :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la Charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe, dans la limite de 5 % du capital, en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;

- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises.

#### Rachats d'actions réalisés par FFP au cours de l'exercice 2011

- Rachats d'actions effectués en vue de leur annulation : aucun.
- Rachats d'actions effectués en vue de l'animation du marché.

Au cours de l'exercice 2011, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de FFP, et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :

- acheté 48 585 actions au prix moyen de 45,87 € par action,
- vendu 47 985 actions au prix moyen de 45,79 € par action,

au titre de la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010, puis de la treizième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

#### Annulation d'actions par la société au cours de l'exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, la société FFP n'a procédé à aucune annulation d'actions.

#### Réallocations éventuelles

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la treizième résolution adoptée par l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

#### Montant total des frais de négociation

Le montant total des frais de négociation s'est élevé à 29 900 € au titre des achats en vue de l'animation du marché.

### Nombre d'actions autodétenues à la clôture de l'exercice 2011

Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte	0,01 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	1 800
Nombre de titres détenus en portefeuille	
dont contrat de liquidité	2 100
dont couverture de plans d'options d'achat d'actions	0
dont actions destinées à être annulées	0
<b>SOIT :</b>	<b>2 100 ACTIONS</b>
Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition (en €)	64 592,22 €

### Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres. L'article 13 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis quatre ans au moins.

## 3.2 Renseignements sur la société

### Dénomination sociale

FFP

### Siège social

75, avenue de la Grande Armée – 75116 Paris

### Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. FFP est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 562 075 390. Date de constitution : 30 juillet 1929. Date d'expiration : 18 juillet 2028.

### Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;

- à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toute nature et pour tous usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- à toutes activités de prestations de services de toutes natures ;
- à l'acquisition par tous moyens, la construction, l'installation et l'aménagement, l'exploitation, la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens et droits immobiliers ; et
- plus généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

### Exercice social (article 14 des statuts)

Du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

### Affectation et répartition des bénéfices (article 14 des statuts)

Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée Générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée Générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

# 4

## Activité et résultats de l'exercice

---

---

4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants	72
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	73
4.3	Facteurs de risques – gestion des risques et assurances	75
4.4	Événements postérieurs à la clôture	78
4.5	Tendances et perspectives	78
4.6	Autres informations sur l'activité	79

## 4.1

## Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice et autres faits marquants

En 2011, FFP a pris une participation au capital d'ORPEA et est entrée LT Participations, holding de contrôle du groupe Ipsos. FFP a par ailleurs arbitrée ses OCEANE Peugeot SA pour des actions Peugeot SA, et pris de nouveaux engagements dans des fonds de capital-investissement.

### Prise de participation au capital d'ORPEA

Le 26 juillet 2011, FFP a annoncé l'acquisition d'une participation de 6 % du capital de la société ORPEA. Celle-ci a été réalisée par l'acquisition de titres sur le marché et par l'achat d'un bloc de 4 % du capital au Docteur Jean-Claude Marian, fondateur et Président du Conseil d'administration d'ORPEA. Un complément de prix d'un montant maximal de 2,5 M€ pourra lui être versé en fonction de la performance du titre fin 2012.

Le 15 novembre 2011, ORPEA a lancé une augmentation de capital de 203 M€. FFP a souscrit à l'intégralité de ses droits et a augmenté sa participation par l'acquisition sur le marché de titres et de droits.

Au total, FFP a investi 115 M€ et détient une participation de 7,2 % du capital d'ORPEA.

FFP est représentée au Conseil d'administration d'ORPEA.

### Prise de participation au capital de LT Participations

FFP est entrée au capital de la société LT Participations, holding des fondateurs du groupe Ipsos et premier actionnaire de ce groupe avec 26,22 % du capital et 40,43 % des droits de vote.

Cette entrée s'est faite à la suite du rachat par Ipsos de son concurrent Synovate afin de créer le numéro 3 mondial du marché des études.

Pour financer cette acquisition, Ipsos a lancé le 8 septembre 2011 une augmentation de capital d'un montant de 200 M€. LT Participations a souscrit à titre irréductible à l'opération à hauteur de la totalité de ses droits préférentiels de souscription.

FFP a investi 22 M€ pour prendre une participation au capital de LT Participations et pour financer une partie de la quote-part d'augmentation de capital d'Ipsos à laquelle LT Participations a souscrit. À l'issue de ces opérations, FFP détient 10,1 % du capital de LT Participations.

FFP est représentée au Conseil d'administration de LT Participations et à celui d'Ipsos.

### Cession des OCEANE Peugeot SA et achat de titres

FFP a cédé les 1 570 836 OCEANE Peugeot SA qu'elle détenait à un prix de 22,59 € par obligation, soit 35,5 M€. Parallèlement, FFP a acquis sur le marché 1 570 836 actions Peugeot SA, soit 0,7 % du capital, à un prix moyen de 13,50 € par action, soit un investissement de 21,2 M€.

### Engagements dans des fonds de capital-investissement

FFP a poursuivi le développement de son portefeuille de capital-investissement.

En 2011, FFP a pris 10 M€ de nouveaux engagements d'une part en se renforçant marginalement de ses fonds européens (Sagard I et II et Consolis) et d'autre part en prenant des engagements dans de nouvelles équipes en Chine avec Milestone III, au Brésil avec Patria IV et en Turquie avec Pera Capital I.

L'activité a été soutenue en capital-investissement en Europe jusqu'à l'été. Sur l'année, FFP a ainsi investi 20 M€ supplémentaires et a encaissé des distributions pour 47 M€ grâce à des sorties significatives effectuées principalement par Sagard et LBO France.

### Autres faits marquants

En raison de la croissance de son pôle « diversification », FFP a procédé le 13 décembre 2011 à un reclassement interne d'actifs dans une filiale détenue à 100 %, la société FFP INVEST, qui a vocation à détenir les participations de diversification.

Enfin, aucun changement significatif de la situation financière de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2011, à l'exception de ce qui est indiqué en page 78. De même, aucun changement significatif de la situation commerciale de la société et de ses filiales consolidées par intégration globale n'est intervenu depuis le 31 décembre 2011.

## 4.2

## Analyse des résultats et de la situation financière

## Résultats consolidés (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés FFP, FFP INVEST, les sociétés civiles immobilières, Financière Guiraud, Château Guiraud consolidées par intégration globale. Les participations détenues dans Peugeot SA, Compagnie Industrielle de Delle, LISI et Holding Reinier sont consolidées par mise en équivalence. La filiale espagnole Simante SL, qui était consolidée par intégration globale, a été dissoute et liquidée en 2011.

Le résultat net part du groupe de l'exercice est un bénéfice de 181,3 M€ contre 258,4 M€ en 2010. Cette diminution résulte principalement de l'évolution des résultats du groupe automobile PSA Peugeot Citroën, dont l'impact dans les comptes de l'exercice s'élève à 135,7 M€ au lieu de 253,3 M€ en 2010. Ce résultat est constitué des éléments suivants :

- les produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières s'élèvent à 55,2 M€ contre 30,1 M€ en 2010. Les dividendes reçus des participations sont de 42 M€ au lieu de 19,5 M€ en 2010. Ils comprennent un dividende exceptionnel versé par DKSH de 18,8 M€ contre 1,7 M€ l'an dernier. Les dividendes en provenance des autres participations sont en général en légère augmentation. Les résultats nets sur cessions sont positifs de 13,2 M€ contre 9,9 M€ l'exercice précédent. Ils sont principalement constitués, d'une part, de profits sur des remboursements de fonds de capital-investissement, dont Sagard pour 17,5 M€, et d'autre part des pertes liées à la cession des OCEANE Peugeot SA pour 10,7 M€ (dont - 4,7 M€ de moins-value réalisée et - 6 M€ relatifs à l'évaluation de la composante optionnelle constatée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2010) ;
- les produits des immeubles de placement enregistrent les loyers perçus par la SCI FFP-Les Grésillons pour un montant net de 1,5 M€, similaire à celui de 2010. La valeur de marché de l'immeuble de cette SCI, estimée selon une expertise externe, est de 17 M€, sensiblement équivalente à celle de l'année précédente ;
- les dépréciations des titres disponibles à la vente répondent à une baisse significative (plus de 30 %) ou prolongée (plus d'un an) des cours ou des évaluations des sociétés concernées en dessous du cours d'acquisition. Aucune reprise par résultat des titres préalablement dépréciés n'est possible jusqu'à la cession des titres de la société concernée. Toute réappréciation est constatée en variation des capitaux propres. Les dépréciations de l'exercice se sont élevées à 7 M€, dont 5,6 M€ portent sur les fonds de capital-investissement. Ces dépréciations s'élevaient à 9,3 M€ en 2010 ;
- le coût de l'endettement financier s'établit à 11,4 M€ pour l'exercice contre 32,8 M€ en 2010. Pour mémoire, l'importance du montant en 2010 était principalement due aux différences de change sur les emprunts en CHF. Au cours de l'exercice

2011, FFP s'est totalement désengagée de son endettement en franc suisse ;

- la quote-part dans le résultat des entreprises associées enregistre la part de FFP dans les bénéfices du groupe PSA Peugeot Citroën pour 135,7 M€, de Holding Reinier pour 4,2 M€ et de l'ensemble Compagnie Industrielle de Delle et LISI pour 11 M€ ;
- la charge d'impôt sur les sociétés s'élève à 0,6 M€ tandis que l'exercice 2010 dégageait un produit d'impôt de 6,7 M€. C'est essentiellement la conséquence de l'impôt pris en charge sur la plus-value constatée à l'occasion de l'apport à FFP INVEST des titres des sociétés consolidées.

Le résultat global prend en compte le résultat net consolidé et la variation des capitaux propres dont la contrepartie n'a pas d'impact dans le compte de résultat. Pour FFP, il s'agit principalement des ajustements de juste valeur des titres disponibles à la vente portés directement en capitaux propres et non constatés en résultat. En 2011, le résultat global part du groupe s'établit à 164,1 M€ contre 585,9 M€ en 2010. Pour l'essentiel et par rapport au résultat net consolidé, il prend en compte :

- la réévaluation nette à la juste valeur des titres disponibles à la vente pour - 14,7 M€ contre 254,7 M€ en 2010 ;
- la réévaluation à la juste valeur des couvertures de taux pour - 3 M€ contre 3,5 M€ l'année précédente ;
- l'effet des mise en équivalence pour 0,4 M€ contre 67,6 M€ en 2010.

Le total de l'actif du bilan s'élève à 4 455,1 M€ au 31/12/2011 contre 4 283,2 M€ un an plus tôt. Les principales variations concernent les éléments suivants :

- les acquisitions de titres de participation dont ORPEA pour 114,9 M€, LT Participations pour 21,6 M€ et Peugeot SA pour 21,2 M€ ;
- l'augmentation de la juste valeur des titres mis en équivalence pour 92 M€ (dont 79 M€ pour les titres Peugeot SA) ;
- les cessions des OCEANE Peugeot SA pour 52,6 M€ (en valeur comptes consolidés).

Au passif, les capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 4015,6 M€ contre 3 889,3 M€ au 31 décembre 2010, cette variation étant due à la prise en compte du résultat global de 164,1 M€ et à la distribution de dividendes effectuée par FFP en 2011 pour 37,7 M€.

Les capitaux propres part du groupe représentent 159,62 € par action au 31 décembre 2011, contre 154,59 € un an plus tôt.

Les passifs financiers non courants comprennent des emprunts bancaires pour 306,8 M€, en augmentation de 52,7 M€. Les engagements de souscription et titres non libérés s'élèvent à 68,8 M€ au lieu de 78,1 M€ au 31 décembre 2010.

La trésorerie consolidée est passée de 5,9 M€ au 31 décembre 2010 à 4,3 M€ au 31 décembre 2011. Les principaux mouvements de trésorerie de l'exercice concernent les éléments suivants :

- des flux nets de trésorerie dégagés par l'activité pour 97,3 M€ ;
- des cessions de titres pour 75,6 M€, principalement la cession des OCEANE Peugeot SA pour 34,7 M€ et des remboursements en provenance des fonds de capital-investissement pour 40,9 M€ ;

- des acquisitions de titres pour un montant total de 176,4 M€ qui comprennent des titres de participation pour un total de 159,8 M€, ainsi que des appels de fonds de capital-investissement pour 16,6 M€ ;
- le versement du dividende aux actionnaires : 37,7 M€ ;
- des tirages de lignes de crédit : 52,7 M€.

## Résultats sociaux (chiffre d'affaires, résultats et structure financière)

Le résultat net de l'exercice, qui s'élève à 501,1 M€ comprend une plus-value nette liée au reclassement de titres de participation et de TIAP auprès de FFP INVEST pour 383,7 M€.

En effet, au cours de l'exercice, la société FFP INVEST, filiale à 100 % de FFP, a été créée pour assurer la gestion des investissements de la diversification. FFP a apporté ou cédé à cette filiale les titres du portefeuille de diversification (hors la participation historique dans Peugeot SA, les titres Linedata Services et le capital-investissement). Ces opérations ont été réalisées sur la base d'une évaluation effectuée par un expert indépendant et appréciée par un commissaire aux apports.

Le résultat est principalement décomposé de la manière suivante :

également la reprise sur les titres Simante SL pour 42,5 M€ et Linedata Services pour 1,4 M€ suite à la progression du cours de Bourse de cette société sur la période.

Au total, le résultat sur titres de participation s'élève à + 501,2 M€ contre + 113 M€ en 2010.

### Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Le portefeuille de TIAP est constitué de fonds de capital-investissement, de titres et jusqu'au milieu du 2<sup>nd</sup> semestre, d'OCEANE Peugeot SA. Le résultat enregistré au cours de l'exercice est positif de 20,3 M€ au lieu de 3,3 M€ l'exercice précédent.

L'essentiel de ce résultat est constitué par des plus-values de 19,1 M€ réalisées sur le capital-investissement. Les autres éléments, dont les montants se compensent, se décomposent principalement en :

- 4,7 M€ de moins-value de cession de 1 570 836 OCEANE Peugeot SA (cession réalisée en contrepartie de l'acquisition d'un nombre équivalent d'actions Peugeot SA) ;
- 5,8 M€ de moins-value d'apports sur les titres transférés à FFP INVEST ;
- 5,7 M€ de dividendes du capital-investissement et de revenus des OCEANE Peugeot SA ;
- 6,1 M€ de reprises nettes de dépréciations.

### Autres éléments de résultat

Les titres de la SCI FFP-Les Grésillons ayant été apportés à FFP INVEST, aucun résultat sur le secteur immobilier n'a été pris en compte au niveau de FFP au titre de 2011.

Le résultat sur activité financière est négatif de 10,9 M€ contre 29,2 M€ en 2010. Les charges d'intérêt s'élèvent à 8,9 M€ en 2011 contre 14,7 M€ l'exercice précédent. Cette diminution des charges financières de 5,8 M€ résulte à la fois de la réduction progressive de l'exposition au franc suisse au cours de l'exercice et de la renégociation à la baisse des conditions sur les instruments de couverture de taux d'intérêt. À la clôture, il n'y a plus de financement en franc suisse, alors que la dette dans cette devise s'élevait à 81,1 MCHF au 31 décembre 2010.

### Titres de participation

#### Cessions et apports

La plus-value nette constatée sur l'apport/cession des titres de participation à FFP INVEST, pour une valeur totale de 1 111,6 M€, s'est élevée à 389,4 M€.

Par ailleurs, la filiale espagnole Simante SL, sans activité depuis la cession en 2010 de la participation dans FCC, a été dissoute et liquidée. Après distribution d'un dividende exceptionnel de 3,6 M€, la liquidation affiche une perte de 45,8 M€. Ces titres avaient été provisionnés à hauteur de 42,5 M€ à la clôture de l'exercice 2010. La liquidation de la société a ainsi un effet de 0,3 M€ sur le résultat de l'exercice 2011.

#### Revenus et provisions

Les dividendes encaissés des filiales sont en nette progression à 100,8 M€, à comparer à 73,4 M€ en 2010 (montant qui comprenait un dividende exceptionnel de Simante SL pour 54 M€). Cette évolution résulte principalement, d'une part, de la reprise de la politique de distribution du groupe PSA Peugeot Citroën (après deux ans d'absence) avec un dividende de 57 M€, et d'autre part d'un dividende en provenance de DKSH de 18,8 M€ au lieu de 1,7 M€ en 2010.

Les provisions pour dépréciation ont fait l'objet d'une reprise pour un montant total de 57,3 M€. Cette reprise comprend les provisions sur les titres apportés à FFP INVEST : Zodiac pour 11,2 M€, IDI pour 1,7 M€ et IDI EM pour 0,5 M€. Elle inclut

Les pertes de change pour 8,9 M€ (7,3 M€ en 2010) concernent le franc suisse et sont compensées par la reprise de provision de 8,3 M€ constituée à la clôture de l'exercice précédent.

Les frais généraux de la société FFP ont été de 5,2 M€ contre 4,1 M€ l'exercice précédent. L'augmentation des frais fixes est essentiellement due à la hausse des frais de personnel, des honoraires et autres frais généraux divers.

Les charges de l'exercice 2011 comprennent un impôt sur les sociétés de 4,3 M€ compte tenu des plus-values constatées lors de l'apport/cession et de la limitation d'imputation des déficits introduite par la deuxième loi de finances rectificative pour 2011.

## Bilan

À l'actif, le poste titres de participation enregistre principalement l'apport à FFP INVEST pour 916,5 M€.

Les autres mouvements de l'exercice concernent :

- l'acquisition de 1 570 836 titres Peugeot SA pour 21,2 M€ ;
- l'investissement dans la société ORPEA pour 114,9 M€ ;
- des prises de participations dans des titres de sociétés non cotées pour un montant de 23,1 M€ ;
- la cession de titres dans le cadre de l'opération d'apport/cession pour une valeur historique de 85,4 M€ ;
- la liquidation de la société Simante SL.

Les créances rattachées à des participations enregistrent une augmentation de 200 M€ résultant essentiellement de l'avance en compte courant accordée à la filiale FFP INVEST pour 216 M€.

Les autres immobilisations financières ont diminué de 63,1 M€ principalement suite à la cession des OCEANE Peugeot SA d'une valeur comptable de 39,4 M€, à laquelle s'ajoutent les désinvestissements nets du capital-investissement pour 12,7 M€ et les apports de titres immobilisés à FFP INVEST de 10,2 M€.

L'actif circulant s'élève à 4,5 M€ contre 5,1 M€ l'an dernier en raison de la diminution de la trésorerie. Les écarts de conversion actif ont varié de 8,6 M€ à 0,3 M€ compte tenu du désendettement en franc suisse.

Au passif, les capitaux propres progressent de 463,3 M€ passant de 650,6 M€ à 1 113,9 M€. Cette augmentation provient du résultat de l'exercice pour 501,1 M€ sous déduction d'une distribution de dividendes de 37,7 M€.

Les dettes financières auprès des établissements de crédit ont augmenté de 51,4 M€, suite aux financements mis en place pour la réalisation des investissements de l'exercice.

Dans le cadre de la dissolution de la filiale Simante SL, la dette de 17,5 M€ envers cette filiale a été remboursée.

Les dettes sur immobilisations financières (titres souscrits non libérés) ont diminué de 23,5 M€.

Les dettes fiscales et sociales enregistrent une augmentation de 4,5 M€ correspondant à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice.

## 4.3

# Facteurs de risques – gestion des risques et assurances

FFP a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après. FFP ayant une activité de holding, les principaux risques concernent ses actifs.

## Les risques liés à la détention de 22,80 % du capital social de Peugeot SA

### Identification des risques

Une baisse du titre Peugeot SA impacte significativement la valorisation de FFP puisque Peugeot SA est l'actif principal de FFP. Une réduction ou une absence de dividende pendant plusieurs années limite la capacité de FFP à poursuivre son développement.

### Gestion des risques

FFP joue pleinement son rôle de premier actionnaire du groupe automobile. Le groupe familial Peugeot participe aux grandes orientations stratégiques, principalement au travers du Conseil

de surveillance de Peugeot SA dont quatre membres, tous également administrateurs de FFP, font partie.

En complément de la détention de 22,80 % du capital social de Peugeot SA, FFP pratique une politique de diversification. Les revenus générés en 2011 ont permis de couvrir le service de la dette et les frais d'administration de FFP. Ces revenus sont composés principalement des dividendes de plusieurs sociétés.

## Les risques de fluctuation des cours de Bourse

### Identification des risques

Peugeot SA et certaines participations sont cotées en Bourse. Leur valorisation fluctue ainsi en fonction des mouvements de marché. Une baisse significative et prolongée des valeurs peut affecter FFP à plusieurs titres :

- dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société ;
- baisse de la valeur des actifs qui pourrait impacter les ratios de covenants bancaires.

## Gestion des risques

Les conditions de dépréciation des titres de participation pour les comptes sociaux reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, FFP, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Pour que la baisse des valorisations boursières entraîne un non-respect du covenant bancaire n° 2 présenté dans la *Note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2011*, il faudrait que l'ensemble des actifs de FFP (cotés et non cotés) baisse de près de 60 %, ce qui paraît aujourd'hui peu probable. Ce risque apparaît ainsi limité, d'autant plus que la valeur des actifs de FFP est répartie sur Peugeot SA mais aussi sur les sociétés de la diversification.

## Les risques liés aux investissements financiers de FFP

### Les risques relatifs aux opérations de prises de participation

#### Identification des risques

Les principaux risques liés à une opération d'investissement dans une société, cotée ou non, concernent :

- sa perte de valeur, partielle ou totale ;
- son illiquidité pour l'actionnaire FFP.

#### Gestion des risques

FFP gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, FFP n'investit pas dans les sociétés en démarrage, en retournement ou trop endettées. Le Comité d'Investissements est l'organe du Conseil d'administration qui oriente la décision de ce dernier, en fonction de ces différents aspects.

Les vérifications usuelles en matière d'investissement (positionnement stratégique, environnement concurrentiel, situation financière, niveau de valorisation, règles de gouvernance, conditions de sortie...) sont systématiquement effectuées. De plus, et en raison du positionnement choisi de minoritaire à long terme, FFP étudie soigneusement l'historique, la motivation et *l'affectio societatis* des autres principaux actionnaires, et vérifie ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires.

FFP accompagne les sociétés dans lesquelles elle a investi en disposant toujours au moins d'un mandat au sein de ses organes sociaux.

FFP investit dans des sociétés cotées, ce qui permet d'assurer une liquidité à sa participation, et dans des sociétés non cotées. Chez ces dernières, FFP s'assure que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de FFP, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

### Les risques relatifs aux opérations de capital-investissement

#### Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par FFP sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique. Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En investissant dans ces pays, FFP s'expose à un risque politique et à un risque de devise.

#### Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, la Direction Générale de FFP vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. De plus, la Direction Générale rencontre régulièrement les sociétés de gestion, y compris à l'étranger dans les pays émergents, pour évaluer la qualité de leurs investissements.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels FFP a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à FFP incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de FFP.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer l'échange de parts dans les fonds avant son échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ 10 ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. FFP cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement. La part des pays émergents reste limitée par rapport aux actifs de FFP (2,5 % des actifs bruts valorisés au 31 décembre 2011).

## Les risques liés aux actifs immobiliers

### Identification des risques

L'immeuble situé à Gennevilliers, seul actif de FFP-Les Grésillons, est donné à bail au prestataire logistique Gefco. Une perte de loyer pourrait être constatée dans l'hypothèse où le preneur donnerait son congé.

### Gestion des risques

En 2009, le bail a été renégocié. À ce titre, FFP a renoncé à la révision du loyer lors de l'échéance triennale du 1<sup>er</sup> juillet 2009, et accepté de limiter la variation de l'indice INSEE construction à 3 % l'an jusqu'au 30 juin 2012. En contrepartie, FFP a obtenu du preneur un prolongement de la durée du bail de trois ans, soit jusqu'au 30 juin 2015.

## Les risques liés aux autres activités

### Identification des risques

Les aléas climatiques sont inhérents à l'exploitation de Château Guiraud <sup>(1)</sup>, sauternes, premier cru classé 1855, et influent sur le volume de la production.

### Gestion des risques

Pour répondre à une insuffisance de production, le stock disponible permettrait de répondre à la demande de la clientèle.

## Les autres risques financiers

Les autres risques financiers, notamment les risques actions, de change, de taux d'intérêt et de liquidité, sont présentés dans les *Notes 28.1 à 28.5 annexées aux comptes consolidés 2011*. À ce jour, FFP n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la *Note 28.2 annexée aux comptes consolidés 2011* et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

## Les risques industriels et environnementaux

### Identification des risques

FFP n'a pas directement d'exploitation industrielle ou commerciale autre que la prise de participations. Elle exerce à ce titre une activité de holding industrielle et commerciale. Elle est donc exposée dans son activité aux risques propres à toute activité d'investissement en capital ; mais son activité ne comporte pas de risque spécifique sur un plan industriel ou humain.

## Gestion des risques

Lors de l'examen des dossiers d'investissement, un soin tout particulier est apporté à l'analyse de l'activité, des risques qui y sont rattachés et la société a recours, si besoin, à des experts et conseils extérieurs. Ainsi, s'agissant des études préliminaires, FFP peut être amenée, selon la nature des activités de la société cible, à conduire des audits spécialisés en matière d'environnement, pour s'assurer d'une part de l'absence de risque important, et d'autre part de la démarche active de la société cible pour la protection de l'environnement. Ce fut notamment le cas pour les investissements réalisés dans les sociétés SCA Château Guiraud, ONET et SIAT.

## Les risques juridiques

### Identification des risques

Il n'existe pas de litige en cours ou pendant connu. Il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée) susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois un effet significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou de ses filiales consolidées par intégration globale. La société considère qu'elle est peu exposée aux risques commerciaux, recours en responsabilité ou appel en comblement de passif, compte tenu de la nature de son activité et de ses investissements (prises de participations minoritaires).

## Assurances et couverture des risques

La société FFP est couverte par plusieurs polices d'assurances concernant les risques suivants :

- assurance dommages aux biens et pertes d'exploitation ;
- assurance responsabilité civile ;
- assurance responsabilité civile des mandataires sociaux ;
- assurance fraude/malveillance informatique.

(1) Seul actif de la société SCA Château Guiraud, détenue à 100 % par la société Financière Guiraud SAS.

## 4.4

### Événements postérieurs à la clôture

L'augmentation de capital de Peugeot S.A. a rencontré un large succès avec un taux de souscription de 178 %. FFP a exercé la moitié de ses droits préférentiels de souscription et a cédé l'autre moitié à General Motors afin de faciliter son entrée au capital de Peugeot SA. FFP a investi 115,8 M€ dans cette opération, laquelle a été financée par le produit de la vente des DPS pour 54,6 M€ et par de l'endettement bancaire pour le solde. A cette occasion, une ligne de crédit dédiée a été mise en place pour 47 M€.

A l'issue de l'augmentation de capital, FFP détient 19,0 % du capital et 28,0 % des droits de vote exerçables du groupe automobile. Avec son principal actionnaire Etablissements Peugeot Frères, le groupe familial Peugeot détient 25,3 % du capital et 37,9 % des droits de vote exerçables.

Lors de l'introduction à la bourse de Zurich de DKSH, FFP a cédé 2 350 000 titres au prix de 48 CHF par action, lui permettant ainsi d'encaisser ainsi 110 MCHF. FFP conserve une participation de 6,9 % dans cette société. FFP, comme les autres actionnaires apportant leurs titres sur le marché, a accepté de prendre un engagement de conservation de 18 mois.

La cession des actions DKSH correspond au montant investi en 2008. FFP réalise un multiple de 3,2 x en 4 ans.

## 4.5

### Tendances et perspectives

L'Alliance stratégique mondiale qui vient d'être annoncée entre PSA et General Motors permet d'envisager à moyen terme des retombées positives importantes pour le groupe automobile, grâce aux économies liées aux achats et aux développements communs. Cependant, l'environnement de marché en 2012 reste difficile, avec des prévisions d'évolution de -5 % en Europe.

La situation économique devrait rester porteuse pour les participations de FFP, notamment celles liées à l'aéronautique, les pays émergents, ou opérant dans le secteur de la dépendance.

La cession d'une partie des actions de DKSH pour 110 MCHF permet d'accroître les disponibilités financières de FFP. Au total, les opérations relatives à PSA Peugeot Citroën et DKSH conduisent à diminuer l'endettement de FFP de 31 M€. En 2012, FFP continuera à gérer activement ses participations.

## 4.6

## Autres informations sur l'activité

### Propriétés immobilières, usines et équipements

---

- FFP dispose, via sa filiale FFP INVEST, laquelle détient 100 % de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 16 970 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 17 172 milliers d'euros au 31 décembre 2010.
- FFP, via sa filiale à 100 % FFP INVEST, est actionnaire à hauteur de 72 % de la société Financière Guiraud SAS qui détient 100 % de la SCA Château Guiraud, sauternes premier cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares dont 100 hectares de vignes. L'activité est décrite en page 23.

### Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers

---

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les *Notes 28.2 et 28.3 annexées aux comptes consolidés 2011*.

### Informations sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 2, du Code de commerce)

---

À la clôture de l'exercice 2011, le total des dettes fournisseurs s'élève à 178 545,18 € (contre 45 997,41 € à la clôture de l'exercice 2010). L'ensemble de ces dettes est exigible dans un délai de 30 jours au maximum.

## Principaux investissements et désinvestissements réalisés en 2009, 2010 et 2011

		Investissements	Désinvestissements
2009	Renforcement/allégement	<b>PSA Peugeot Citroën</b> : 57,5 M€ ont été investis pour souscrire aux Obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes émises par Peugeot SA en juillet 2009	-
	Capital-investissement	<b>India Value Fund IV</b> : pour 4 M\$* <b>FCPR Tocqueville Investissements Privés</b> : pour 2 M€*	<b>Sagard II</b> : la taille du fonds Sagard II a été diminuée de 20 %, ramenant l'engagement de FFP de 40 M€ à 32 M€ <b>IDI Emerging Markets</b> : le capital de la société a été réduit ramenant l'engagement de FFP de 50 M€* à 26,7 M€*
2010	Cession de participation		<b>FCC</b> : cession de la participation indirecte dans FCC via la holding B-1998 pour 88 M€ <b>LFPF</b> : cession de la participation dans la société LFPF avant son absorption par EPF, principal actionnaire de FFP
	Renforcement/allégement	<b>Zodiac Aerospace</b> : achat de 0,54 % pour 9 M€ <b>Immobilière Dassault</b> : participation à l'augmentation de capital pour 5 M€ <b>Financière Guiraud</b> : investissement complémentaire de 1 M€	<b>SEB</b> : cession de 0,76 % du capital pour un montant de cession de 21 M€ <b>OCEANE PSA</b> : cession de 720 000 OCEANE à 31 €
	Capital-investissement	<b>IDI Emerging Market II</b> : pour 7,5 M€* <b>Gulf Capital II</b> : pour 2 M\$* <b>Everstone Capital Partners II</b> : pour 8 M\$* <b>Peepul Capital III</b> : pour 5 M\$* <b>L Real Estate</b> : pour 5 M\$*	<b>Chrys Capital V</b> : diminution de la taille du fonds de 24 %, ce qui a réduit l'engagement de FFP de 1 M\$
2011	Nouvelles participations	<b>ORPEA</b> : achat de 7,2 % d'ORPEA pour 115 M€ <b>LT Participations</b> : 22 M€ investis pour 10,1 % du 1 <sup>er</sup> actionnaire d'Ipsos	
	Renforcement/allégement	<b>Peugeot SA</b> : achat d'actions pour 21,2 M€ <b>Financière Guiraud</b> : investissement complémentaire de 1,5 M€	<b>OCEANE PSA</b> : cession du solde des OCEANE PSA pour 35,5 M€
	Capital-investissement	<b>Milestone III</b> : pour 5 M\$* <b>Patria IV</b> : pour 2 M\$* <b>Pera Capital I</b> : 2 M€* <b>Sagard I et II, Consolis</b> : 3 M€*	

\* Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

# 5

## États financiers

---

---

5.1	Comptes consolidés	83
5.2	Comptes sociaux	130



## 5.1

## Comptes consolidés

<b>Compte de résultat consolidé</b>	<b>84</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>85</b>
<b>Bilan consolidé au 31 décembre 2011</b>	<b>86</b>
<b>Tableau consolidé des flux de trésorerie</b>	<b>88</b>
<b>Tableau des variations des capitaux propres consolidés</b>	<b>89</b>
<b>Notes aux états financiers consolidés</b>	<b>90</b>
<b>Note 1</b> Principes comptables	90
<b>Note 2</b> Périmètre de consolidation	94
<b>Compte de résultat</b>	<b>95</b>
<b>Note 3</b> Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	95
<b>Note 4</b> Produits des immeubles de placement	95
<b>Note 5</b> Produits des autres activités	96
<b>Note 6</b> Frais d'administration générale	96
<b>Note 7</b> Produits de gestion de trésorerie	96
<b>Note 8</b> Dépréciation des titres disponibles à la vente	96
<b>Note 9</b> Coût de l'endettement financier	97
<b>Note 10</b> Quote-part dans le résultat des entreprises associées	97
<b>Note 11</b> Impôts sur les résultats	97
<b>Note 12</b> Résultat net par action	98
<b>Autres éléments du résultat global</b>	<b>98</b>
<b>Note 13</b> Détail des autres éléments du résultat global	98
<b>Bilan - Actif</b>	<b>98</b>
<b>Note 14</b> Immobilisations incorporelles	98
<b>Note 15</b> Immobilisations corporelles	99
<b>Note 16</b> Actifs financiers non courants	100
<b>Note 17</b> Créances et dettes d'impôt	107
<b>Note 18</b> Stocks	107
<b>Note 19</b> Autres créances	108
<b>Note 20</b> Trésorerie et équivalents de trésorerie	108
<b>Bilan - Passif</b>	<b>109</b>
<b>Note 21</b> Capitaux propres	109
<b>Note 22</b> Passifs financiers courants et non courants	110
<b>Note 23</b> Provisions	114
<b>Note 24</b> Engagements de retraite et assimilés	114
<b>Note 25</b> Autres dettes courantes et non courantes	115
<b>Informations complémentaires</b>	<b>115</b>
<b>Note 26</b> Variations du besoin en fonds de roulement	115
<b>Note 27</b> Instruments financiers	115
<b>Note 28</b> Gestion des risques de marché	119
<b>Note 29</b> Information sectorielle	124
<b>Note 30</b> Transactions avec les parties liées	127
<b>Note 31</b> Rémunérations des dirigeants	127
<b>Note 32</b> Engagements hors bilan	127
<b>Note 33</b> Honoraires des Commissaires aux comptes	128
<b>Note 34</b> Événements postérieurs à la clôture	128
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>129</b>

## Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières	3	55 227	30 079
Produits des immeubles de placement	4	1 317	1 831
Produits des autres activités	5	3 151	2 811
<b>Produits des activités ordinaires</b>		<b>59 695</b>	<b>34 721</b>
Frais d'administration générale	6	(10 618)	(8 273)
Produits de gestion de trésorerie	7	193	283
Dépréciation des titres disponibles à la vente	8	(7 043)	(9 342)
Coût de l'endettement financier	9	(11 447)	(32 840)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>		<b>30 780</b>	<b>(15 451)</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	10	150 849	266 948
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>		<b>181 629</b>	<b>251 497</b>
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	11	(644)	6 689
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>		<b>180 985</b>	<b>258 186</b>
Dont part du groupe		181 319	258 448
Dont part des minoritaires		(334)	(262)
<b>Résultat net (part du groupe) par action (en euros)</b>	<b>12</b>	<b>7,21</b>	<b>10,27</b>
<b>Résultat net (part du groupe) dilué par action (en euros)</b>	<b>12</b>	<b>7,21</b>	<b>10,27</b>
Nombre d'actions composant le capital		25 157 273	25 159 073
Valeur nominale (en euros)		1,00	1,00

## Autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>13</b>	<b>180 985</b>	<b>258 186</b>
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	13	397	67 593
Réévaluations nettes à la juste valeur des titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	13	(14 659)	254 643
Réévaluations nettes à la juste valeur des couvertures de flux futurs	13	(2 981)	3 549
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	13	-	1 714
<b>Total des autres éléments du résultat global</b>		<b>(17 243)</b>	<b>327 499</b>
<b>RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ</b>		<b>163 742</b>	<b>585 685</b>
Dont part du groupe		164 076	585 947
Dont part des minoritaires		(334)	(262)
<i>(1) Dont évaluations reprises en résultat.</i>		3 275	11 205

Le détail brut/impôt est fourni en note 13.

## Bilan consolidé au 31 décembre 2011

### Actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Actifs non courants</b>			
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Concessions, brevets, valeurs similaires	14	34	38
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Immeubles de placement	15	16 970	17 172
Terres	15	13 341	13 341
Constructions	15	604	677
Plantations	15	999	1 013
Autres immobilisations	15	498	414
		<b>32 412</b>	<b>32 617</b>
<b>Actifs financiers non courants</b>			
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	16	3 349 813	3 236 590
Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées	16	896 143	762 073
Actifs disponibles à la vente : TIAP	16	151 346	169 261
Autres actifs financiers non courants	16	124	52 721
		<b>4 397 426</b>	<b>4 220 645</b>
<b>Impôts différés - Actif</b>	17	<b>9 372</b>	<b>13 555</b>
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>4 439 244</b>	<b>4 266 855</b>
<b>Actifs courants</b>			
Stocks	18	10 372	9 562
Impôts courants	17	-	203
Autres créances	19	1 187	753
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	4 304	5 871
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>15 863</b>	<b>16 389</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 455 107</b>	<b>4 283 244</b>

**Bilan consolidé au 31 décembre 2011****Passif**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Capitaux propres</b>			
Capital apporté	21	25 157	25 159
Primes liées au capital	21	158 410	158 410
Réserves	21	3 650 724	3 447 282
<b>Résultat de l'exercice (part du groupe)</b>	<b>21</b>	<b>181 319</b>	<b>258 448</b>
<b>Total capital et réserves (part du groupe)</b>		<b>4 015 610</b>	<b>3 889 299</b>
<b>Intérêts minoritaires</b>	21	927	777
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>4 016 537</b>	<b>3 890 076</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs financiers non courants	22	389 205	341 855
Impôts différés - Passif	17	37 133	43 655
Provisions	23	179	165
Autres dettes non courantes	25	375	994
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>426 892</b>	<b>386 669</b>
<b>Passifs courants</b>			
Passifs financiers courants	22	3 217	4 765
Impôts courants	17	4 287	-
Autres dettes	25	4 174	1 734
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>11 678</b>	<b>6 499</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 455 107</b>	<b>4 283 244</b>

## Tableau consolidé des flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>180 985</b>	<b>258 186</b>
Dotations nettes aux amortissements et provisions	7 108	9 490
Résultat sur cessions d'actifs non courants	(13 206)	(9 816)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur	211	(1 019)
Quotes-part de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus	(89 685)	(261 776)
Coût de l'endettement financier net	11 447	32 840
Charge d'impôt (exigible et différée)	644	(6 689)
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT (A)</b>	<b>97 504</b>	<b>21 216</b>
Impôts exigibles (B)	(4 552)	(52)
Variation du BFR lié à l'activité (C)	4 394	(5 929)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ (D) = (A + B + C)</b>	<b>97 346</b>	<b>15 235</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(299)	(216)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	8	2
Acquisitions, cessions d'actions propres	(32)	34
Acquisitions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	(176 412)	(37 661)
Produits de cessions d'immobilisations financières (titres disponibles à la vente)	75 586	138 516
Variation des autres actifs non courants	(26)	6 905
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (E)</b>	<b>(101 175)</b>	<b>107 580</b>
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice	(37 733)	(17 609)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	52 741	-
Remboursements d'emprunts	-	(79 758)
Variation des autres actifs et passifs non courants	(1 290)	3 879
Intérêts financiers nets versés	(11 447)	(32 840)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT (F)</b>	<b>2 271</b>	<b>(126 328)</b>
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie (G)	(9)	(8)
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE (D + E + F + G)</b>	<b>(1 567)</b>	<b>(3 521)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	5 871	9 392
<b>TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>4 304</b>	<b>5 871</b>

**Tableau des variations des capitaux propres consolidés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'autocontrôle	Réserves et résultats consolidés	Réserves d'évaluation	Total
<b>Capitaux propres au 01/01/2010</b> <i>(part du groupe)</i>	25 159	158 410	(167)	3 024 745	112 779	3 320 926
Résultat global 2010				347 742	238 205	585 947
Dividendes versés au titre de 2009				(17 608)		(17 608)
Titres d'autocontrôle			(1)	35		34
<b>Capitaux propres au 31/12/2010</b> <i>(part du groupe)</i>	25 159	158 410	(168)	3 354 914	350 984	3 889 299
Résultat global 2011				183 616	(19 540)	164 076
Dividendes versés au titre de 2010				(37 733)		(37 733)
Titres d'autocontrôle	(2)		104	(134)		(32)
<b>Capitaux propres au 31/12/2011</b> <i>(part du groupe)</i>	25 157	158 410	(64)	3 500 663	331 444	4 015 610

Le montant des dividendes distribués en 2011 au titre de 2010 s'est élevé à 37 733 milliers d'euros, soit 1,50 euro par action.

## Notes aux états financiers consolidés

## Note 1 Principes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la présentation des états financiers consolidés sont exposées ci-après. Ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Les comptes consolidés de FFP sont établis conformément au référentiel IFRS (« International Financial Reporting Standards ») tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ce référentiel est disponible sur le site [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm).

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2011, a été appliqué.

Aucune nouvelle norme applicable en 2011 n'a de conséquences sur les comptes consolidés du groupe FFP.

Aucune norme n'a été appliquée de manière anticipée.

L'impact potentiel des principaux textes publiés par l'IASB ou l'IFRIC, mais n'ayant pas encore fait l'objet d'une adoption par l'Union européenne en date de clôture, est en cours d'analyse. Il s'agit principalement des normes IFRS 9, 10, 11 et 12.

Les comptes consolidés de l'exercice 2011 y compris les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de FFP du 15 mars 2012.

## 1.1 Consolidation

## A. Société mère

FFP

Société anonyme

75, avenue de la Grande Armée  
75116 Paris

Activité : gestion de participations

Marché de cotation : Eurolist compartiment B

## B. Filiales

Les filiales sont les entités sur lesquelles FFP exerce un contrôle majoritaire. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à FFP.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus, majorée des coûts directement imputables à l'acquisition. L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur de la quote-part revenant au groupe dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que goodwill et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intra-groupe et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble FFP.

## C. Entreprises associées

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Les variations de valeur de mise en équivalence liées à des variations de pourcentage d'intérêt (effets relatifs ou dilutifs) sont comptabilisées en capitaux propres.

Le pourcentage retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

## 1.2 Opérations en devises

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de toutes les sociétés du groupe.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan sont principalement constitués de titres disponibles à la vente et de dettes financières affectées à l'acquisition de ces actifs. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les actifs sont intégrées dans les réserves. Les écarts de change sur les emprunts, billets renouvelables, sont constatés en résultat.

## 1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la Direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Le principal poste des états financiers dépendant d'estimations ou de jugement est le poste des titres disponibles à la vente non cotés.

## 1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à trois ans. Il n'a pas été constaté à ce jour de goodwill sur les filiales intégrées.

## 1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité viticole.

### A. Immeuble de placement

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

### B. Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent principalement des terres à vignes ainsi que des constructions et du matériel nécessaires à l'activité viticole.

Les terres à vignes ont été évaluées à leur juste valeur lors de l'acquisition des titres de la SCA Château Guiraud en 2006. Il est effectué un suivi périodique des éléments de valorisation.

Les autres immobilisations corporelles, y compris les frais de plantation considérés comme des agencements de terrains, sont comptabilisées à leur coût d'acquisition historique (prix d'achat et frais accessoires directs).

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- plantations : 25 ans
- constructions : 10 - 50 ans
- matériel et outillage : 4 - 10 ans
- matériel informatique : 3 - 4 ans
- mobilier de bureau : 10 ans
- agencements : 10 ans

## 1.6 Actifs et passifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- titres disponibles à la vente, répartis soit en participations non consolidées soit en titres immobilisés de l'activité de portefeuille ;
- prêts et créances ;
- actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers.

La classification des actifs financiers est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

### A. Actifs financiers non courants

#### a. Participations dans les entreprises associées

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

### ÉVALUATION

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

### DÉPRÉCIATION

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque FFP dispose de projections de flux fiables sur moyenne période, sur la base de la situation nette de la société.

#### b. Titres disponibles à la vente

##### b1. PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles la participation est en général inférieure à 20 % ; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat y compris les frais accessoires, s'ils sont significatifs.

### ÉVALUATION

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Celle des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :
  - soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible,
  - soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par FFP,
  - soit une référence à l'Actif Net Réévalué,
  - à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

**DÉPRÉCIATION**

FFP examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable ou importante d'un actif financier. Les indicateurs objectifs de dépréciation suivants ont été retenus :

- survenance de changements significatifs ayant un effet négatif, dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère ;
- baisse significative ou prolongée de la juste valeur d'une action en dessous de son coût d'acquisition. FFP a défini qu'une baisse est significative si le cours ou l'évaluation a diminué de 30 % par rapport au coût d'acquisition ; elle est prolongée lorsque le cours ou l'évaluation se situe depuis plus d'un an en dessous du coût d'acquisition.

Les titres qui s'apparentent à des fonds de capital-investissement sont dépréciés selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les fonds de capital-investissement (cf. § b2).

Lorsqu'une perte de valeur sur un titre est avérée, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat.

En cas d'appréciation ultérieure de la juste valeur, la plus-value latente est comptabilisée en capitaux propres jusqu'à la cession définitive du titre.

**b2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)**

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Ces titres sont classés dans la catégorie des « Titres disponibles à la vente ».

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « Passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. 1.6 C. ci-dessous).

**ÉVALUATION**

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la valeur liquidative du jour de l'arrêt des comptes communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus Évaluation des titres non cotés). Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

**DÉPRÉCIATION**

Une dépréciation peut être enregistrée lorsqu'il est constaté une baisse significative ou prolongée de la juste valeur en dessous du coût d'acquisition du titre :

- pour les titres cotés, sont appliqués les mêmes critères que pour les titres de participation ;
- pour les fonds de capital-investissement, investis à plus de 90 %, une dépréciation est constatée si la valeur liquidative demeure de manière significative (- 30 %) ou prolongée (plus d'un an) en dessous du prix d'acquisition.

Le traitement de la dépréciation est identique à celui des titres de participation.

**b3. TRAITEMENT COMPTABLE DES PRODUITS LIÉS AUX TITRES DISPONIBLES À LA VENTE**

Lorsque les titres disponibles à la vente sont vendus, le cumul des ajustements de juste valeur comptabilisés dans les capitaux propres est porté au compte de résultat dans la rubrique des « Produits des titres disponibles à la vente ».

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Produits des titres disponibles à la vente », consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

**c. Autres actifs financiers non courants**

Ce poste comprenait principalement la souscription de FFP aux OCEANE (Obligations à option de Conversion et/ou d'Échange en Actions Nouvelles ou Existantes) émises par Peugeot SA.

Conformément à la norme IAS 39, les OCEANE étaient comptabilisées en distinguant deux composantes : la part créance représentant l'obligation et la valeur de l'option. La part correspondant aux obligations était classée en titres disponibles à la vente avec variation de juste valeur en capitaux propres. La part correspondant aux options était comptabilisée en juste valeur par résultat.

Ces titres ont été cédés au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

**B. Actifs financiers courants****a. Autres créances**

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction ; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

**b. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM de trésorerie et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**C. Passifs financiers non courants**

Le poste « Passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription de la société auprès de fonds de capital-investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

**D. Instruments dérivés – Instruments de couverture**

FFP a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des swaps de taux d'intérêt et des « caps ».

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Les montants comptabilisés en capitaux propres sont repris au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des intérêts sur emprunt.

## 1.7 Stocks

Les stocks sont liés à l'activité vinicole de la SCA Château Guiraud. Ils sont évalués à leur coût de production ou à la valeur nette de réalisation, si celle-ci est inférieure. Le coût de production comprend principalement les frais liés aux vendanges, aux cultures, les dotations aux amortissements, les frais de vieillissement et de garde jusqu'à la mise en bouteilles. Il ne comprend pas les coûts d'emprunt.

Lors de l'acquisition de Château Guiraud, le stock a été estimé à sa valeur de marché.

## 1.8 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôts qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5 % prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère filles ».

## 1.9 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

## 1.10 Avantages accordés au personnel

### A. Société FFP

Les engagements de la société FFP en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- depuis le 30 juin 2002 a été mis en place un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations ; il demeure également un ancien régime de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont des anciens salariés retraités ;

- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite ;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

### B. Société Château Guiraud

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite, versées en une fois au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraites et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

## 1.11 Plans d'achat d'actions à prix unitaire convenu

Les plans d'achat d'actions accordés dans le passé aux dirigeants sont échus. Aucun plan n'est en cours au 31 décembre 2011.

## 1.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont soit destinés à être annulés, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres ; les plus ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

### 1.13 Reconnaissance des produits

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir ; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres disponibles à la vente sont constatés consécutivement à la décision de distribution des Assemblées Générales de ces sociétés.

En ce qui concerne l'activité vinicole, les produits sont constatés à la livraison du vin. Ce principe est également appliqué aux ventes en primeur : les vins récoltés au cours de l'année N sont partiellement proposés au marché en début d'année N + 1 ; les réservations effectuées ne constituent pas des produits et les acomptes versés figurent au passif du bilan dans le poste « Autres dettes » ; ces réservations sont livrées en année N + 3 et alors comptabilisées en produits.

## Note 2 Périmètre de consolidation

### 2.1 Périmètre de consolidation au 31/12/2011

Le périmètre de consolidation comprend :

Consolidées par intégration globale	% de contrôle	% d'intérêt
■ La société mère FFP		
■ La société civile FFP-Les Grésillons	100,00 %	100,00 %
■ La société civile Valmy-FFP	100,00 %	100,00 %
■ La société FFP INVEST	100,00 %	100,00 %
■ La société Financière Guiraud (SAS)	71,62 %	71,62 %
■ La société civile agricole Château Guiraud	100,00 %	71,62 %
<b>Consolidées par mise en équivalence</b>		
■ Le groupe Peugeot SA		22,80 %
■ Le groupe Holding Reinier (ONET)		22,93 %
■ Le groupe Compagnie Industrielle de Delle (CID)		25,23 %
■ Le groupe LISI		5,10 %

5.1

### 2.2 Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt

#### Peugeot SA

FFP a acquis, au cours du 2<sup>nd</sup> semestre 2011, 1 570 836 actions Peugeot SA. Par ailleurs, la société Peugeot SA a procédé au cours de l'année 2011 à une augmentation de capital de 119 actions portant ainsi le capital de la société à 234 049 344 actions. Ces opérations ont eu pour effet de porter le pourcentage d'intérêt de 22,13 % à 22,80 %. L'augmentation de la valeur de mise en équivalence a été portée, après déduction du coût d'acquisition, en contrepartie des capitaux propres.

#### Compagnie Industrielle de Delle

Suite à l'acquisition de 67 actions de la société Compagnie Industrielle de Delle, le pourcentage de détention est légèrement modifié et passe de 25,19 % en 2010 à 25,23 % au 31 décembre 2011.

#### LISI

Pas d'évolution par rapport au 31 décembre 2010.

Le pourcentage détenu n'implique pas à lui seul, la consolidation de cette société. Cependant FFP exerce une influence notable sur la société LISI, notamment par la présence de deux administrateurs au Conseil d'administration de la société dont l'un en qualité de représentant permanent de la société Compagnie Industrielle de Delle, société détenant elle-même 55 % de la société LISI et dont FFP est actionnaire à hauteur de 25,23 %.

#### Simante SL

La filiale espagnole Simante SL, sans activité depuis la cession en 2010 de la participation dans FCC, a été dissoute en 2011.

#### Immobilière Dassault

Le groupe FFP détient 19,63 % des droits de vote dans la société Immobilière Dassault. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur Immobilière Dassault, en particulier du fait de l'existence d'un actionnaire majoritaire (détenant près de 60 % des actions).

Par ailleurs, Immobilière Dassault n'établit pas de comptes aux normes IFRS.

La consolidation de cette société ne présenterait pas un caractère significatif : si cette société était consolidée par mise en équivalence, et sur la base de l'Actif Net Réévalué publié au 31 décembre 2010 (seule information disponible à la date d'arrêtés des comptes de FFP), la valeur des titres d'Immobilier Dassault serait augmentée d'environ 24 millions d'euros par contrepartie de la situation nette consolidée. L'absence de dépréciation, actuellement calculée sur la base du cours de Bourse, se traduirait par un effet positif de 1,5 million d'euros sur le résultat.

#### Financière Guiraud

Suite à l'augmentation de capital de la société Financière Guiraud, le pourcentage de détention est passé de 70 % en 2010 à 71,62 % au 31 décembre 2011.

### Autres sociétés

Les investissements qui sont ou qui s'apparentent à du capital-investissement ne sont pas consolidés. En effet, le pouvoir y est détenu par une société de gestion dans laquelle FFP ne détient pas de parts.

C'est le cas de Gran Via 2008, du FCPR Pechel Pablo, d'IDI Emerging Markets I et II.

Gran Via 2008 est un véhicule d'investissement parallèle à Gran Via 2006 et Gran Via 2007 qui co-investissent ensemble pour réaliser des opérations de promotion immobilière en Roumanie. La part de FFP dans les investissements réalisés par ces

sociétés représente 5 %. Toutes les décisions sont prises par une société de gestion.

Le FCPR Pechel Pablo est un véhicule de co-investissement dans Numéricable dont la gestion est complètement assurée par Pechel Industrie, société de gestion.

IDI Emerging Markets I et II sont deux compartiments d'une société de capital-investissement spécialisée dans les opérations de pays émergents et qui fonctionne comme un fonds de fonds. Il est considéré que FFP ne détient pas d'influence notable sur IDI Emerging Markets en particulier du fait de la prépondérance de l'actionnaire majoritaire (détenant 45 % des parts).

## Compte de résultat

### Note 3 Produits des titres disponibles à la vente et des autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Produits</b>		
Dividendes	42 029	19 475
Résultats sur cessions	23 893	21 946
<b>Total</b>	<b>65 922</b>	<b>41 421</b>
<b>Charges</b>		
Résultats sur cessions	(10 695)	(12 057)
<b>Total</b>	<b>(10 695)</b>	<b>(12 057)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>55 227</b>	<b>29 364</b>
Revalorisation à la juste valeur (dérivé incorporé dans les OCEANE Peugeot SA)	-	715
<b>RÉSULTAT</b>	<b>55 227</b>	<b>30 079</b>

Les résultats sur cessions concernent principalement les titres Sagard pour 17 537 milliers d'euros et une perte sur les titres OCEANE PSA pour - 10 678 milliers d'euros.

### Note 4 Produits des immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Produits</b>		
Loyers et autres produits	1 519	1 519
Charges refacturées	183	170
<b>Total</b>	<b>1 702</b>	<b>1 689</b>
<b>Charges</b>		
Charges locatives et de copropriété	(183)	(170)
<b>Total</b>	<b>(183)</b>	<b>(170)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>1 519</b>	<b>1 519</b>
Revalorisation à la juste valeur	(202)	312
<b>RÉSULTAT</b>	<b>1 317</b>	<b>1 831</b>

**Note 5 Produits des autres activités**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Produits</b>		
Ventes de marchandises	2 027	2 426
Produits annexes	330	137
Variation de stocks	794	248
<b>RÉSULTAT</b>	<b>3 151</b>	<b>2 811</b>

**Note 6 Frais d'administration générale**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Frais d'administration</b>		
Personnel <sup>(1)</sup>	(4 998)	(4 276)
Charges externes	(4 584)	(3 186)
Autres charges	(728)	(529)
<b>Total</b>	<b>(10 310)</b>	<b>(7 991)</b>
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(308)	(282)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(10 618)</b>	<b>(8 273)</b>
(1) Dont variations liées aux engagements à long terme du personnel.	(36)	(29)

**Note 7 Produits de gestion de trésorerie**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Produits</b>		
Placements de trésorerie		
Plus-values de cessions	127	138
Autres produits	75	153
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>202</b>	<b>291</b>
Revalorisation à la juste valeur	(9)	(8)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>193</b>	<b>283</b>

**Note 8 Dépréciation des titres disponibles à la vente**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Immobilière Dassault	(1 484)	(501)
Autres titres (TIAP)	(5 559)	(8 841)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(7 043)</b>	<b>(9 342)</b>

**Note 9 Coût de l'endettement financier**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur emprunts FFP	(11 102)	(31 222)
Intérêts sur emprunt Simante SL	(7)	(1 336)
Divers	(338)	(282)
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(11 447)</b>	<b>(32 840)</b>

Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

**Note 10 Quote-part dans le résultat des entreprises associées**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Peugeot SA	135 667	253 284
Holding Reinier	4 159	7 443
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	8 054	4 542
LISI	2 969	1 679
<b>RÉSULTAT</b>	<b>150 849</b>	<b>266 948</b>

**Note 11 Impôts sur les résultats****11.1 Charge d'impôts sur le résultat**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Impôts exigibles	(4 552)	(52)
Impôts différés	3 908	6 741
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(644)</b>	<b>6 689</b>

L'impôt de l'exercice comprend l'impôt sur les plus-values dû à l'administration fiscale sur les cessions intra-groupe des titres des sociétés consolidées ou mises en équivalence.

**11.2 Réconciliation entre le taux d'impôt légal en France et le taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés**

(en pourcentage)	31/12/2011	31/12/2010
Taux d'impôt légal en France	(33,3)	(33,3)
Effet des sociétés mises en équivalence	26,8	35,0
Résultat taxable à 3,33 % (1,67 % en 2010)	(1,4)	1,7
Autres différences permanentes	7,5	(0,7)
<b>TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DANS LES COMPTES CONSOLIDÉS</b>	<b>(0,4)</b>	<b>2,7</b>

Les différences permanentes proviennent principalement des résultats des sociétés mises en équivalence.

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice.

Le taux de base de l'impôt sur les sociétés est de 33,33 % en France.

La taxation des plus-values de cession des titres de participation éligibles au régime des plus-values à long terme est de 3,33 % en 2011 contre 1,67 % en 2010.

Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 33,33 %.

Les actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés en conséquence.

**Note 12** Résultat net par action

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.  
Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital, soit 25 157 273 actions.  
Il n'existe pas d'instruments financiers donnant, à terme, accès au capital.

**Autres éléments du résultat global****Note 13** Détail des autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Avant impôt	Impôt	Net	Avant impôt	Impôt	Net
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	2 297	(1 900)	397	89 293	(21 700)	67 593
Réévaluations juste valeur des titres disponibles à la vente	(13 500)	(1 159)	(14 659)	256 687	(2 044)	254 643
Réévaluations juste valeur des couvertures de flux futurs	(4 471)	1 490	(2 981)	5 283	(1 734)	3 549
Autres réévaluations directes par capitaux propres	-	-	-	1 714	-	1 714
<b>TOTAL</b>	<b>(15 674)</b>	<b>(1 569)</b>	<b>(17 243)</b>	<b>352 977</b>	<b>(25 478)</b>	<b>327 499</b>

**Bilan - Actif****Note 14** Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur bilan au 01/01/2011	Entrées	Sorties	Amortissements nets	Valeur bilan au 31/12/2011
Immobilisations incorporelles	38	10	-	(14)	34
<b>TOTAL</b>	<b>38</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>(14)</b>	<b>34</b>

**Note 15** Immobilisations corporelles**15.1 Mouvements de l'exercice 2011, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 505	17 172	2 180	2 202	36 400
Acquisitions et augmentations	-	-	-	48	242	290
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	(202)	-	-	(202)
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>13 341</b>	<b>1 505</b>	<b>16 970</b>	<b>2 228</b>	<b>2 416</b>	<b>36 460</b>
<b>Amortissements</b>						
À l'ouverture de l'exercice	-	828	-	1 167	1 788	3 783
Acquisitions et augmentations	-	73	-	62	158	293
Sorties	-	-	-	-	(28)	(28)
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>901</b>	<b>-</b>	<b>1 229</b>	<b>1 918</b>	<b>4 048</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 341</b>	<b>677</b>	<b>17 172</b>	<b>1 013</b>	<b>414</b>	<b>32 617</b>
<b>VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>13 341</b>	<b>604</b>	<b>16 970</b>	<b>999</b>	<b>498</b>	<b>32 412</b>

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe en décembre 2011.

**15.2 Mouvements de l'exercice 2010, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur**

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Total
<b>Valeur brute</b>						
À l'ouverture de l'exercice	13 341	1 402	16 860	2 187	2 182	35 972
Acquisitions et augmentations	-	103	-	68	20	191
Sorties	-	-	-	(75)	-	(75)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	312	-	-	312
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>13 341</b>	<b>1 505</b>	<b>17 172</b>	<b>2 180</b>	<b>2 202</b>	<b>36 400</b>
<b>Amortissements</b>						
À l'ouverture de l'exercice	-	753	-	1 108	1 645	3 506
Acquisitions et augmentations	-	75	-	59	143	277
Sorties	-	-	-	-	-	-
<b>À la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>828</b>	<b>-</b>	<b>1 167</b>	<b>1 788</b>	<b>3 783</b>
<b>Valeur nette à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>13 341</b>	<b>649</b>	<b>16 860</b>	<b>1 079</b>	<b>537</b>	<b>32 466</b>
<b>VALEUR NETTE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>13 341</b>	<b>677</b>	<b>17 172</b>	<b>1 013</b>	<b>414</b>	<b>32 617</b>

L'immeuble de placement a fait l'objet d'une évaluation externe au 31 décembre 2010.

**Note 16**    **Actifs financiers non courants**
**16.1 État au 31/12/2011 (en milliers d'euros)**

Titres	Taux de contrôle	Prix de revient	Dépréciations antérieures	Prix de revient net des dépréciations antérieures
<b>I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)</b>				
Peugeot SA	22,80	192 082	-	192 082
Holding Reinier	22,93	72 079	-	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	25,23	7 085	-	7 085
LISI	5,10	14 889	-	14 889
<b>TOTAL</b>		<b>286 135</b>	<b>-</b>	<b>286 135</b>
<b>II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées</b>				
<b>Titres cotés</b>				
Zodiac Aerospace	5,82	151 259	(72 686)	78 573
SEB SA	5,05	80 088	(25 976)	54 112
ORPEA	7,19	114 854	-	114 854
Linedata Services	12,90	21 720	(15 611)	6 109
Immobilière Dassault	19,63	24 204	(2 658)	21 546
IDI	10,06	25 714	(15 838)	9 876
<b>Titres non cotés</b>		<b>244 210</b>	<b>-</b>	<b>244 210</b>
<b>TOTAL</b>		<b>662 049</b>	<b>(132 769)</b>	<b>529 280</b>
<b>III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>				
<b>Fonds de capital-investissement</b>				
Fonds LBO Français		69 717	(2 032)	67 685
Co-investissements		21 610	(16 910)	4 700
Fonds pays émergents		29 524	(1 636)	27 888
Autres fonds		11 422	(30)	11 392
Engagements de souscription		29 289	-	29 289
<b>Total fonds de capital-investissement</b>		<b>161 562</b>	<b>(20 608)</b>	<b>140 954</b>
<b>Autres placements</b>				
Actions		10 190	(4 125)	6 065
Autres		8	(8)	-
<b>Total autres placements</b>		<b>10 198</b>	<b>(4 133)</b>	<b>6 065</b>
<b>TOTAL <sup>(1)</sup></b>		<b>171 760</b>	<b>(24 741)</b>	<b>147 019</b>
<b>IV - Autres actifs non courants</b>				
OCEANE Peugeot SA		-	-	-
Divers		124	-	124
<b>TOTAL</b>		<b>124</b>	<b>-</b>	<b>124</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 120 068</b>	<b>(157 510)</b>	<b>962 558</b>

(1) La réévaluation de juste valeur en capitaux propres relative aux TIAP, d'un montant total de 9 886 milliers d'euros, se décompose en une plus-value latente de 19 691 milliers d'euros et d'une moins-value latente de 9 805 milliers d'euros.

Évaluation au 31 décembre		Dépréciation passée en résultat	Impact mises en équivalence ou réévaluation juste valeur passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2011	Valeur au bilan 31/12/2010
Unitaire (euros)	Global				
	3 154 621	-	2 962 539	3 154 621	3 054 375
	91 661	-	19 582	91 661	88 508
	75 943	-	68 858	75 943	68 749
	27 588	-	12 699	27 588	24 958
	<b>3 349 813</b>	-	<b>3 063 678</b>	<b>3 349 813</b>	<b>3 236 590</b>
65,48	216 302	-	137 729	216 302	185 647
58,12	146 551	-	92 439	146 551	195 998
25,19	96 008	-	(18 846)	96 008	-
9,20	12 489	-	6 380	12 489	15 883
16,90	20 062	(1 484)	-	20 062	21 546
22,30	16 193	-	6 317	16 193	16 048
	388 538	-	144 328	388 538	326 951
	<b>896 143</b>	<b>(1 484)</b>	<b>368 347</b>	<b>896 143</b>	<b>762 073</b>
	70 011	-	2 326	70 011	85 816
	8 429	(441)	4 170	8 429	11 351
	26 937	(2 942)	1 991	26 937	29 424
	12 362	(26)	996	12 362	8 598
	29 289	-	-	29 289	27 629
	<b>147 028</b>	<b>(3 409)</b>	<b>9 483</b>	<b>147 028</b>	<b>162 818</b>
	4 318	(2 150)	403	4 318	6 443
	-	-	-	-	-
	<b>4 318</b>	<b>(2 150)</b>	<b>403</b>	<b>4 318</b>	<b>6 443</b>
	<b>151 346</b>	<b>(5 559)</b>	<b>9 886</b>	<b>151 346</b>	<b>169 261</b>
	-	-	-	-	52 623
	124	-	-	124	98
	<b>124</b>	-	-	<b>124</b>	<b>52 721</b>
	<b>4 397 426</b>	<b>(7 043)</b>	<b>3 441 911</b>	<b>4 397 426</b>	<b>4 220 645</b>

## 16.2 Mouvements de l'exercice 2011 (en milliers d'euros)

Titres	Au 01/01/2011		Entrées		Sorties		Au 31/12/2011	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)</b>								
Peugeot SA	51 792 738	170 871	1 570 836	21 211	-	-	53 363 574	192 082
Holding Reinier	3 395 158	72 079	-	-	-	-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	7 057	67	28	-	-	40 236	7 085
LISI	550 000	14 889	-	-	-	-	550 000	14 889
<b>TOTAL</b>		<b>264 896</b>		<b>21 239</b>		<b>-</b>		<b>286 135</b>
<b>II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées</b>								
<b>Titres cotés</b>								
Zodiac Aerospace	3 303 329	151 259	-	-	-	-	3 303 329	151 259
SEB SA	2 521 522	80 088	-	-	-	-	2 521 522	80 088
ORPEA	-	-	3 811 353	114 854	-	-	3 811 353	114 854
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	1 187 136	24 204	-	-	-	-	1 187 136	24 204
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
<b>Titres non cotés</b>		<b>222 616</b>		<b>21 594</b>		<b>-</b>		<b>244 210</b>
<b>TOTAL</b>		<b>525 601</b>		<b>136 448</b>		<b>-</b>		<b>662 049</b>
<b>III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>								
<b>Fonds de capital-investissement</b>								
Fonds LBO Français		77 443		2 462		(10 188)		69 717
Co-investissements		30 289		832		(9 511)		21 610
Fonds pays émergents		27 870		2 130		(476)		29 524
Autres fonds		9 372		2 050		-		11 422
Engagements de souscription		27 629		7 378		(5 718)		29 289
<b>Total fonds de capital-investissement</b>		<b>172 603</b>		<b>14 852</b>		<b>(25 893)</b>		<b>161 562</b>
<b>Autres placements</b>								
Actions		10 040		150		-		10 190
Autres		8		-		-		8
<b>Total autres placements</b>		<b>10 048</b>		<b>150</b>		<b>-</b>		<b>10 198</b>
<b>TOTAL</b>		<b>182 651</b>		<b>15 002</b>		<b>(25 893)</b>		<b>171 760</b>
<b>IV - Autres</b>								
OCEANE Peugeot SA	1 570 836	39 428	-	-	1 570 836	(39 428)	-	-
Divers		98		26		-		124
<b>TOTAL</b>		<b>39 526</b>		<b>26</b>		<b>(39 428)</b>		<b>124</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 012 674</b>		<b>172 715</b>		<b>(65 321)</b>		<b>1 120 068</b>

## 16.3 Mouvements de l'exercice 2010 (en milliers d'euros)

Titres	Au 01/01/2010		Entrées		Sorties		Au 31/12/2010	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
<b>I - Titres des entreprises associées (mis en équivalence)</b>								
Peugeot SA	51 792 738	170 871	-	-	-	-	51 792 738	170 871
Holding Reinier	3 395 158	72 079	-	-	-	-	3 395 158	72 079
Compagnie Industrielle de Delle (CID)	40 169	7 057	-	-	-	-	40 169	7 057
LISI	550 000	14 889	-	-	-	-	550 000	14 889
<b>TOTAL</b>		<b>264 896</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>264 896</b>
<b>II - Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées</b>								
<b>Titres cotés</b>								
Zodiac Aerospace	3 004 461	142 270	298 868	8 989	-	-	3 303 329	151 259
SEB SA	2 901 522	92 157	-	-	380 000	12 069	2 521 522	80 088
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	1 357 500	21 720
Immobilière Dassault	847 956	19 116	339 180	5 088	-	-	1 187 136	24 204
IDI	726 146	25 714	-	-	-	-	726 146	25 714
<b>Titres non cotés</b>		<b>315 318</b>		<b>7 513</b>		<b>100 215</b>		<b>222 616</b>
<b>TOTAL</b>		<b>616 295</b>		<b>21 590</b>		<b>112 284</b>		<b>525 601</b>
<b>III - Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>								
<b>Fonds de capital-investissement</b>								
Fonds LBO Français		76 987		456		-		77 443
Co-investissements		30 289		-		-		30 289
Fonds pays émergents		22 524		7 391		2 045		27 870
Autres fonds		7 589		1 923		140		9 372
Engagements de souscription		22 322		11 300		5 993		27 629
<b>Total fonds de capital-investissement</b>		<b>159 711</b>		<b>21 070</b>		<b>8 178</b>		<b>172 603</b>
<b>Autres placements</b>								
Actions		10 040		-		-		10 040
Autres		8		-		-		8
<b>Total autres placements</b>		<b>10 048</b>		<b>-</b>		<b>-</b>		<b>10 048</b>
<b>TOTAL</b>		<b>169 759</b>		<b>21 070</b>		<b>8 178</b>		<b>182 651</b>
<b>IV - Autres</b>								
Compte à terme		6 908		-		6 908		-
OCEANE Peugeot SA	2 290 836	57 500	-	-	720 000	18 072	1 570 836	39 428
Divers		95		3		-		98
<b>TOTAL</b>		<b>64 503</b>		<b>3</b>		<b>24 980</b>		<b>39 526</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>1 115 453</b>		<b>42 663</b>		<b>145 442</b>		<b>1 012 674</b>

## 16.4 Pertes latentes non inscrites au compte de résultat à la clôture

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010</b>
<b>Actifs disponibles à la vente - Participations non consolidées</b>		
Actions non cotées	(5 427)	(517)
Actions cotées	(18 846)	-
<b>Actifs disponibles à la vente - Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)</b>		
Actions non cotées	-	(500)
Actions cotées	-	-
Fonds de capital-investissement	(9 805)	(9 693)
<b>TOTAL</b>	<b>(34 078)</b>	<b>(10 710)</b>

Les moins-values latentes sur les participations non consolidées concernent principalement les titres ORPEA et LT Participations, acquis au cours de l'exercice. Dans ce contexte, la moins-value latente n'est pas, à ce stade, considérée comme durable.

Les fonds de capital-investissement qui ne font pas l'objet d'une dépréciation en compte de résultat sont ceux dont le pourcentage

d'investissement est inférieur à 90 % du total des investissements prévus par le fonds. En effet, la performance d'un fonds s'apprécie globalement et sur l'ensemble des investissements réalisés. Tant que le fonds est en phase d'investissement, prendre en compte une moins-value durable reviendrait à considérer comme non rentables les investissements futurs du fonds.

## 16.5 Informations financières résumées relatives aux entreprises associées

### A. Informations relatives à la valorisation de Peugeot SA

La valeur de la participation dans Peugeot SA ressort dans les comptes de FFP à 3 155 millions d'euros. La valorisation des titres au cours de Bourse s'élève à 646 millions d'euros.

À la clôture des comptes, FFP considère qu'il n'y a pas de changements, tels que définis à la note 1.6 Principes

comptables, qui soient indicatifs de perte de valeur. Le groupe PSA Peugeot Citroën établit des comptes consolidés aux normes IFRS, validés par leurs Commissaires aux comptes. FFP estime, compte tenu d'une durée très longue de détention, de son pourcentage de participation et de l'influence notable qui en résulte, que la quote-part de situation nette consolidée de PSA Peugeot Citroën est la meilleure estimation disponible de la valeur d'utilité de sa participation dans ce groupe.

### B. Informations financières résumées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
<b>Peugeot SA</b>		
Cours de Bourse au 31 décembre <i>(en euros)</i>	12,11	28,41
Total des actifs	68 991 000	68 491 000
Total des passifs courants et non courants	54 497 000	54 188 000
Chiffre d'affaires	59 912 000	56 061 000
Résultat net, part du groupe	588 000	1 134 000
<b>Holding Reinier</b>		
Total des actifs	993 792	984 142
Total des passifs courants et non courants	759 061	763 700
Chiffre d'affaires	1 434 686	1 367 182
Résultat net, part du groupe	18 135	32 287
<b>Compagnie Industrielle de Delle (CID)</b>		
Total des actifs	1 057 724	863 208
Total des passifs courants et non courants	507 083	364 896
Chiffre d'affaires	924 330	776 044
Résultat net, part du groupe	31 925	18 037
<b>LISI</b>		
Cours de Bourse au 31 décembre <i>(en euros)</i>	50,75	50,29
Total des actifs	1 050 326	855 654
Total des passifs courants et non courants	507 814	365 334
Chiffre d'affaires	925 095	776 689
Résultat net, part du groupe	58 225	32 924

## 16.6 Variations

## A. Participations dans les entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	3 236 590	2 885 522
Acquisition	21 239	-
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	150 849	266 948
Autres variations par capitaux propres	(58 865)	84 120
<b>VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>3 349 813</b>	<b>3 236 590</b>

## B. Actifs disponibles à la vente : participations non consolidées

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	762 073	596 703
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	(236 472)	19 592
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	525 601	616 295
Mouvements en prix de revient	136 448	(90 694)
Solde en prix de revient	662 049	525 601
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(134 253)	(132 769)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	368 347	369 241
<b>VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>896 143</b>	<b>762 073</b>

## C. Actifs disponibles à la vente : Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	169 261	158 591
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	13 390	11 168
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	182 651	169 759
Mouvements en prix de revient	(10 891)	12 892
Solde en prix de revient	171 760	182 651
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	(30 300)	(29 502)
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	9 886	16 112
<b>VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>151 346</b>	<b>169 261</b>

## D. Actifs disponibles à la vente : autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	52 721	79 966
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	(13 195)	(15 463)
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	39 526	64 503
Mouvements en prix de revient	(39 402)	(24 977)
Solde en prix de revient	124	39 526
Évaluation juste valeur à la clôture : dépréciations cumulées	-	-
Évaluation juste valeur à la clôture : plus ou moins-values latentes	-	13 195
<b>VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>124</b>	<b>52 721</b>

**Note 17** Créances et dettes d'impôt**17.1 Mouvements de l'exercice 2011**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passif	-	-	(4 551)	212	52	(4 287)
Impôts courants - Actif	203	-	-	(212)	9	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>203</b>	<b>-</b>	<b>(4 551)</b>	<b>-</b>	<b>61</b>	<b>(4 287)</b>
Impôts différés - Actif	13 555	-	(6 825)	2 642	-	9 372
Impôts différés - Passif	(43 655)	-	10 732	(4 210)	-	(37 133)
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>(30 100)</b>	<b>-</b>	<b>3 907</b>	<b>(1 568)</b>	<b>-</b>	<b>(27 761)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(29 897)</b>	<b>-</b>	<b>(644)</b>	<b>(1 568)</b>	<b>61</b>	<b>(32 048)</b>

**17.2 Mouvements de l'exercice 2010**

(en milliers d'euros)	Ouverture	Goodwill	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants - Passif	-	-	-	-	-	-
Impôts courants - Actif	219	-	(51)	-	35	203
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>-</b>	<b>(51)</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	<b>203</b>
Impôts différés - Actif	8 113	-	7 119	(1 677)	-	13 555
Impôts différés - Passif	(19 475)	-	(379)	(23 801)	-	(43 655)
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>(11 362)</b>	<b>-</b>	<b>6 740</b>	<b>(25 478)</b>	<b>-</b>	<b>(30 100)</b>
<b>TOTAL</b>	<b>(11 143)</b>	<b>-</b>	<b>6 689</b>	<b>(25 478)</b>	<b>35</b>	<b>(29 897)</b>

**Note 18** Stocks

(en milliers d'euros)	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Vins	10 903	854	10 049	10 454	1 111	9 343
Divers	323	-	323	219	-	219
<b>TOTAL</b>	<b>11 226</b>	<b>854</b>	<b>10 372</b>	<b>10 673</b>	<b>1 111</b>	<b>9 562</b>

**Note 19**      **Autres créances**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	533	-	533	331	-	331
État, créances d'impôt (hors IS)	337	-	337	183	-	183
Autres créances	317	-	317	239	-	239
<b>TOTAL</b>	<b>1 187</b>	<b>-</b>	<b>1 187</b>	<b>753</b>	<b>-</b>	<b>753</b>

Les créances ont toutes une échéance inférieure à un an et sont toutes libellées en euros.

**Note 20**      **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

**20.1**    **Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
OPCVM de trésorerie	4 210	5 742
Liquidités	94	129
<b>TOTAL DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>4 304</b>	<b>5 871</b>

Les OPCVM de trésorerie sont constitués de parts de Sicav monétaires régulières exprimées en euros.

**20.2**    **Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Trésorerie à la clôture	4 304	5 871
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	5 871	9 392
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(1 567)</b>	<b>(3 521)</b>

**20.3**    **Analyse de la variation de la trésorerie**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Valeur bilan au 1 <sup>er</sup> janvier	5 871	9 392
Extourne évaluation juste valeur au 1 <sup>er</sup> janvier	(11)	(13)
Prix de revient au 1 <sup>er</sup> janvier	5 860	9 379
Mouvements en prix de revient	(1 558)	(3 519)
Solde en prix de revient	4 302	5 860
Évaluation juste valeur au 31 décembre	2	11
<b>VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>4 304</b>	<b>5 871</b>

**Bilan - Passif****Note 21 Capitaux propres****21.1 Politique de gestion du capital social**

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

La part des minoritaires est constituée de la part des actionnaires hors groupe de Financière Guiraud (SAS), société qui porte la participation dans la SCA Château Guiraud.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de FFP, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par FFP a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

**21.2 Composition du capital social**

Le capital social de FFP est composé de 25 157 273 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

**21.3 Détail des capitaux propres**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Capital de FFP	25 157	25 159
Prime d'émission, de fusion, d'apport de FFP	158 410	158 410
Réserve légale de FFP	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(64)	(168)
Autres réserves	3 648 247	3 444 909
Résultats consolidés	181 319	258 448
Intérêts minoritaires	927	777
<b>TOTAL</b>	<b>4 016 537</b>	<b>3 890 076</b>

**21.4 Réévaluations directes par capitaux propres et impôts différés les concernant**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	350 984	112 779
Diminution des réévaluations suite à cessions	(4 253)	(12 144)
Transferts de capitaux propres (n-1) à résultat suite à dépréciations (n)	978	939
Réévaluations juste valeur à la clôture (nettes d'impôt)		
Actifs disponibles à la vente	(11 385)	265 848
Couvertures de taux	(2 980)	3 548
Différences de change	-	1 714
Divers	(1 900)	(21 700)
<b>Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)</b>	<b>331 444</b>	<b>350 984</b>
Impôts différés (b)	34 692	31 633
<b>Total réévaluations brutes à la clôture (a + b)</b>	<b>366 136</b>	<b>382 617</b>

## 21.5 Détail des réévaluations par type de poste

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Actifs disponibles à la vente		
Titres de participation	361 200	365 299
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	9 901	16 209
Autres actifs financiers non courants	-	4 253
Couvertures de taux	(9 057)	(6 077)
Divers	(30 600)	(28 700)
<b>TOTAL</b>	<b>331 444</b>	<b>350 984</b>

## 21.6 Titres d'autocontrôle

La société détient, au 31 décembre 2011, 2 100 actions acquises dans le cadre d'un contrat de liquidité. Les actions détenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres.

## Note 22 Passifs financiers courants et non courants

### 22.1 Situation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts bancaires		
FFP	301 000	248 985
Château Guiraud	5 771	5 045
Engagements de souscription et titres non libérés	68 772	78 111
Instruments dérivés	13 587	9 639
Divers	75	75
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS</b>	<b>389 205</b>	<b>341 855</b>
Emprunts bancaires		
Château Guiraud	2 122	3 128
Intérêts courus sur emprunts	1 092	1 628
Divers	3	9
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS</b>	<b>3 217</b>	<b>4 765</b>
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>392 422</b>	<b>346 620</b>

Les emprunts bancaires comprenaient en 2010 des emprunts libellés en CHF pour 63 985 milliers d'euros. Au 31 décembre 2011, il n'y a plus d'emprunts libellés en CHF, la totalité des tirages sur les lignes de crédit étant effectués en euros.

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 19 983 milliers d'euros en 2011 et 19 521 milliers d'euros en 2010.

Tous les autres engagements sont exprimés en euros.

## 22.2 Échéancier au 31/12/2011

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	301 000	-	301 000
Emprunts Château Guiraud	2 122	5 451	320	7 893
Couverture de taux	-	13 587	-	13 587
Engagements de souscription et titres non libérés <sup>(1)</sup>		68 772	-	68 772
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 095	75		1 170
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>3 217</b>	<b>388 885</b>	<b>320</b>	<b>392 422</b>

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 1 410 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 1 807 milliers d'euros entre trois et douze mois.

Un emprunt de 30 000 milliers d'euros, à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2016, a été remboursé par anticipation.

Les lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2012 et certaines début 2013 ont été renégociées par anticipation.

Une nouvelle ligne de crédit a été souscrite pour 20 M€ à échéance du 31 janvier 2015.

## 22.3 Échéancier au 31/12/2010

Échéances (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
Emprunts bancaires				
Emprunts FFP	-	218 985	30 000	248 985
Emprunts Château Guiraud	3 128	4 941	104	8 173
Couverture de taux	-	9 639	-	9 639
Engagements de souscription et titres non libérés <sup>(1)</sup>	-	78 111	-	78 111
Intérêts courus sur emprunts et divers	1 637	75	-	1 712
<b>TOTAL <sup>(2)</sup></b>	<b>4 765</b>	<b>311 751</b>	<b>30 104</b>	<b>346 620</b>

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 3 662 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 1 103 milliers d'euros entre trois et douze mois.

Des lignes de crédit pour 100 M€ qui arrivaient à échéance fin 2011 et début 2012 ont été renouvelées par anticipation pour une durée de cinq ans (échéance 15 décembre 2015).

Après couverture de taux, le coût des nouvelles lignes est sensiblement équivalent à celui de l'emprunt précédent.

## 22.4 Détail des engagements de souscription et des titres non libérés

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Titres disponibles à la vente</b>		
<b>Titres de participation</b>		
IDI Emerging Markets I et II	12 535	14 635
<b>TIAP</b>		
Sagard	15 878	20 905
White Knight	9 345	14 146
Autres	31 014	28 425
<b>TOTAL</b>	<b>68 772</b>	<b>78 111</b>

## 22.5 Taux des emprunts au 31/12/2011

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2011		Échéance	Taux effectif
	Non courants	Courants		
Emprunts bancaires				
<b>FFP</b>				
Lignes de crédit	100 000	-	2013	Euribor période + 0,25 %
	20 000	-	2013	Euribor période + 1,80 %
	50 000	-	2014	Euribor période + 2,40 %
	81 000	-	2015	Euribor période + 1,55 %
	20 000	-	2015	Euribor période + 1,30 %
	30 000	-	2016	Euribor période + 1,50 %
<b>Château Guiraud</b>				
Emprunts	4 500	-	2013	taux fixe : 4,30 %
	6	6	2013	taux fixe : 4,05 %
	5	5	2013	taux fixe : 0,00 %
	7	3	2014	taux fixe : 4,25 %
	45	29	2014	taux fixe : 3,35 %
	72	28	2015	taux fixe : 3,50 %
	20	6	2015	taux fixe : 2,24 %
	12	3	2016	taux fixe : 3,90 %
	143	48	2017	taux fixe : 4,99 %
	121	24	2017	taux fixe : 4,47 %
	840	128	2018	taux fixe : 3,80 %
Warrants et facilité de trésorerie	-	1 842	2012	taux variable : environ 2 %
Engagements de souscription et titres non libérés	68 772	-	-	-
Divers	13 662	1 095	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>389 205</b>	<b>3 217</b>		

Les lignes de crédit de FFP ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe (compris entre 3,13 % et 3,42 %) contre taux variable à hauteur de 160 000 milliers d'euros et d'un cap de nominal de 20 000 milliers d'euros avec un taux plafond de 3,5 %.

## 22.6 Taux des emprunts au 31/12/2010

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2010		Échéance	Taux effectif
	Non courants	Courants		
<b>Emprunts bancaires</b>				
<b>FFP</b>				
Lignes de crédit	30 000	-	2012	Euribor période + 0,25 %
	5 000	-	2012	Euribor période + 0,30 %
	63 985	-	2013	Libor période + 0,25 %
	20 000	-	2013	Euribor période + 0,30 %
	100 000	-	2015	Euribor période + 1,55 %
	30 000	-	2016	Euribor 3 mois + 3,25 %
<b>Château Guiraud</b>				
Emprunts	4 500	-	2012	taux fixe : 4,30 %
	12	5	2013	taux fixe : 4,05 %
	10	3	2014	taux fixe : 4,25 %
	74	28	2014	taux fixe : 3,35 %
	99	27	2015	taux fixe : 3,50 %
	15	3	2016	taux fixe : 3,90 %
	145	23	2017	taux fixe : 4,47 %
	190	45	2017	taux fixe : 4,99 %
Warrants et facilité de trésorerie	-	2 994	2011	taux variable : 1 % / 1,3 %
Engagements de souscription et titres non libérés	78 111	-	-	-
Divers	9 714	1 637	-	-
<b>TOTAL PASSIFS FINANCIERS</b>	<b>341 855</b>	<b>4 765</b>		

Les lignes de crédit de FFP ont fait l'objet d'une couverture de taux d'intérêt, par la souscription de swaps taux fixe (compris entre 3,13 % et 3,67 %) contre taux variable à hauteur de 154 000 milliers d'euros et d'un cap de nominal de 20 000 milliers d'euros avec un taux plafond de 3,5 %.

## Note 23 Provisions

### 23.1 Mouvements de l'exercice 2011

(en milliers d'euros)	01/01/2011	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2011
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	165	-	19	-	5	179
<b>TOTAL</b>	<b>165</b>	<b>-</b>	<b>19</b>	<b>-</b>	<b>5</b>	<b>179</b>

### 23.2 Mouvements de l'exercice 2010

(en milliers d'euros)	01/01/2010	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2010
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	219	-	16	-	70	165
<b>TOTAL</b>	<b>219</b>	<b>-</b>	<b>16</b>	<b>-</b>	<b>70</b>	<b>165</b>

## Note 24 Engagements de retraite et assimilés

### 24.1 Engagements de la société FFP

Les salariés de la société FFP bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires : 2 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 13 personnes.

La dernière évaluation externe de l'ensemble des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2011.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4,50 % (4,70 % en 2010) ;
- taux d'inflation : 1,80 % ;
- taux d'augmentation des salaires : inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2011 à 165 milliers d'euros ; ces engagements étaient couverts à hauteur de 110 milliers d'euros par des fonds externes ; la différence, soit 55 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2011 à 244 milliers d'euros ; ils étaient couverts à hauteur de 328 milliers d'euros par des fonds externes ; l'excédent par rapport aux engagements est inscrit en autres créances à hauteur de 84 milliers d'euros.

Les provisions comprennent également les engagements de la société au titre des médailles du travail pour 5 milliers d'euros.

### 24.2 Engagements de la SCA Château Guiraud

Les salariés de la SCA Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite.

L'effectif concerné au 31 décembre 2011 est de 33 personnes. Il était identique au 31 décembre 2010.

Une évaluation des engagements a été effectuée au 31 décembre 2011.

Le total des engagements de la société Château Guiraud s'élève à 118 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 124 milliers d'euros en 2010 ; cette somme est comptabilisée en provisions au passif du bilan.

Il n'a jamais été procédé à des versements externes pour la couverture de ces engagements.

**Note 25** Autres dettes courantes et non courantes

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Avances clients à plus d'un an	375	994
<b>TOTAL AUTRES DETTES NON COURANTES</b>	<b>375</b>	<b>994</b>
Avances clients	1 686	336
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	1 249	912
Autres dettes	1 239	486
<b>TOTAL AUTRES DETTES COURANTES</b>	<b>4 174</b>	<b>1 734</b>
<b>TOTAL AUTRES DETTES</b>	<b>4 549</b>	<b>2 728</b>

**Informations complémentaires****Note 26** Variations du besoin en fonds de roulement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
(Augmentation) Diminution des stocks	(554)	(206)
(Augmentation) Diminution des créances	(434)	(144)
Variations des impôts	4 490	16
Augmentation (Diminution) des dettes	892	(5 595)
<b>TOTAL DES VARIATIONS DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT</b>	<b>4 394</b>	<b>(5 929)</b>

**Note 27** Instruments financiers

5.1

**27.1 Instruments financiers inscrits au bilan 2011**

(en milliers d'euros)	31/12/2011		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	896 143	896 143	-	896 143	-	-	-
TIAP	151 346	151 346	-	151 346	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	124	124	-	-	124	-	-
Autres créances	1 187	1 187	-	-	1 187	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 304	4 304	4 304	-	-	-	-
<b>ACTIFS</b>	<b>1 053 104</b>	<b>1 053 104</b>	<b>4 304</b>	<b>1 047 489</b>	<b>1 311</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers non courants	389 205	389 205	-	-	68 847	306 771	13 587
Autres dettes non courantes	375	375	-	-	375	-	-
Passifs financiers courants	3 217	3 217	-	-	11	3 206	-
Autres dettes courantes	4 174	4 174	-	-	4 174	-	-
<b>PASSIFS</b>	<b>396 971</b>	<b>396 971</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>73 407</b>	<b>309 977</b>	<b>13 587</b>

## 27.2 Instruments financiers inscrits au bilan 2010

	31/12/2010			Ventilation par catégorie d'instruments			
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Participations non consolidées	762 073	762 073	-	762 073	-	-	-
TIAP	169 261	169 261	-	169 261	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	52 721	52 721	12 064	40 559	98	-	-
Autres créances	753	753	-	-	753	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 871	5 871	5 871	-	-	-	-
<b>ACTIFS</b>	<b>990 679</b>	<b>990 679</b>	<b>17 935</b>	<b>971 893</b>	<b>851</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Passifs financiers non courants	341 855	341 855	-	-	78 186	254 030	9 639
Autres dettes non courantes	994	994	-	-	994	-	-
Passifs financiers courants	4 765	4 765	-	-	9	4 756	-
Autres dettes courantes	1 734	1 734	-	-	1 734	-	-
<b>PASSIFS</b>	<b>349 348</b>	<b>349 348</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>80 923</b>	<b>258 786</b>	<b>9 639</b>

## 27.3 Effet en résultat des instruments financiers en 2011

	2011	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	42 029	-	42 029	-	-	-
Autres produits	75	75	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(11 447)	-	-	-	(11 447)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(7 043)	-	(7 043)	-	-	-
Réévaluation	(211)	(211)	-	-	-	-
Résultats de cession	13 325	-	13 325	-	-	-
<b>GAINS NETS (PERTES NETTES)</b>	<b>36 728</b>	<b>(136)</b>	<b>48 311</b>	<b>-</b>	<b>(11 447)</b>	<b>-</b>

## 27.4 Effet en résultat des instruments financiers en 2010

	2010	Ventilation par catégorie d'instruments				
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Dividendes (hors participations consolidées)	19 475	-	19 475	-	-	-
Autres produits	153	153	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(32 840)	-	-	-	(32 840)	-
Dépréciation des titres disponibles à la vente	(9 342)	-	(9 342)	-	-	-
Réévaluation	707	707	-	-	-	-
Résultats de cession	10 028	138	9 890	-	-	-
<b>GAINS NETS (PERTES NETTES)</b>	<b>(11 819)</b>	<b>998</b>	<b>20 023</b>	<b>-</b>	<b>(32 840)</b>	<b>-</b>

## 27.5 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2011

## Répartition par type de niveau

Actif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>			
Participations non consolidées	-	507 605	-
TIAP	-	1 318	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4 304	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>			
Participations non consolidées	-	17 150	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>			
Participations non consolidées	-	371 388	-
TIAP	-	150 028	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR</b>	<b>4 304</b>	<b>1 047 489</b>	<b>-</b>

Liste des valeurs :

- Niveau 1 : Zodiac, SEB, ORPEA, IDI, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OPCVM de trésorerie ;
- Niveau 2 : LT Participations ;
- Niveau 3 : HIT, DKSH, IDI Emerging Markets, fonds de capital-investissement, autres actions.

Passif (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>		
	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>		
Passifs financiers non courants	-	13 587
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>		
	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR</b>	<b>-</b>	<b>13 587</b>

## Réconciliation des mouvements de niveau 3

(en milliers d'euros)	
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2011	494 268
Achats (+)	15 005
Cessions/Remboursements (-)	(45 016)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	18 326
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	38 833
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
<b>VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011</b>	<b>521 416</b>

## 27.6 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2010

### Répartition par type de niveau

<i>(en milliers d'euros)</i>	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>			
Participations non consolidées	-	435 122	-
TIAP	-	1 943	-
Autres actifs financiers non courants	12 064	40 559	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 871	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>			
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>			
Participations non consolidées	-	326 951	-
TIAP	-	167 318	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR</b>	<b>17 935</b>	<b>971 893</b>	<b>-</b>

Liste des valeurs :

- Niveau 1 : Zodiac, SEB, IDI, Linedata Services, Immobilière Dassault, autres actions et OCEANE Peugeot SA, OPCVM de trésorerie ;
- Niveau 2 : - ;
- Niveau 3 : HIT, DKSH, IDI Emerging Markets, LFPF, fonds de capital-investissement, autres actions.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Classes d'instruments comptabilisés en juste valeur	
	Juste valeur par résultat	Instruments dérivés
<b>Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif</b>		
	-	-
<b>Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché</b>		
Passifs financiers non courants	-	9 639
<b>Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché</b>		
	-	-
<b>TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS EN JUSTE VALEUR</b>	<b>-</b>	<b>9 639</b>

### Réconciliation des mouvements de niveau 3

<i>(en milliers d'euros)</i>	
Valeur au 1 <sup>er</sup> janvier 2010	403 824
Achats (+)	28 583
Cessions/Remboursements (-)	(13 502)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	(3 732)
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	79 095
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
<b>VALEUR AU 31 DÉCEMBRE 2010</b>	<b>494 268</b>

**Note 28** Gestion des risques de marché

La gestion des risques est assurée par la Direction Générale, sous contrôle du Conseil d'administration, en particulier en ce qui concerne les nouveaux investissements (Comité des Investissements). Les comités qui se réunissent entre deux Conseils font systématiquement rapport à la réunion du Conseil suivant.

La gestion des risques de taux et de change relève également de la responsabilité de la Direction Générale. À chaque réunion du Conseil d'administration, la Direction Générale présente l'état des couvertures de taux et de change.

**28.1 Gestion du risque actions**

Les actifs de FFP sont constitués principalement d'une participation de 22,8 % dans le capital du groupe PSA Peugeot Citroën ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

FFP, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Ces dossiers sont présentés aux Comités des Participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours et transmis à la Direction Générale. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes PSA Peugeot Citroën, Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI et Holding Reinier, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »), FFP est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont FFP détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, FFP rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés en « actifs disponibles à la vente » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

**Information par type d'actif et par zone géographique**

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Titres cotés</b>		
Actions zone Europe	508 924	437 065
Obligations zone Europe <sup>(1)</sup>	-	52 623
<b>Titres non cotés</b>		
Actions zone Europe	353 914	292 000
Capital-investissement zone Europe	101 108	116 866
Capital-investissement zone Afrique	-	4 750
Capital-investissement zone Amérique	1 623	82
Capital-investissement zone Asie	81 920	80 570
Autres actifs financiers non courants	124	98
<b>VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE</b>	<b>1 047 613</b>	<b>984 054</b>

(1) Obligations OCEANE Peugeot SA.

**Tableau de sensibilité en matière de cours**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011			31/12/2010		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
<b>Titres disponibles à la vente</b>						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	507 605	406 084	609 127	435 122	348 098	522 147
Titres non cotés	388 538	323 028	458 532	326 951	290 208	368 693
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	151 345	126 934	175 757	169 261	140 934	197 587
Autres actifs financiers non courants	124	124	124	52 721	42 197	63 246
<b>TOTAL</b>	<b>1 047 612</b>	<b>856 170</b>	<b>1 243 540</b>	<b>984 055</b>	<b>821 437</b>	<b>1 151 673</b>

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % sur les taux d'actualisation ;
- les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

## 28.2 Gestion du risque de liquidité

FFP a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

La gestion du risque de liquidité est effectuée au moyen d'une constante surveillance de la durée des financements, de la permanence des lignes de crédit disponibles et de la diversification des ressources.

Au 31 décembre 2011, les lignes de crédit ou d'emprunts accordées au groupe FFP s'élèvent à 427 893 milliers d'euros dont 119 000 milliers d'euros non tirés (30 000 milliers d'euros à échéance 2013, 30 000 milliers d'euros à échéance 2014,

19 000 milliers d'euros à échéance 2015 et 40 000 milliers d'euros à échéance 2016).

Le total des lignes accordées concerne FFP pour 420 000 milliers d'euros et ses filiales pour 7 893 milliers d'euros.

Les échéances des dettes financières de FFP et de ses filiales sont décrites dans la note 22.2.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		Situation au 31/12/2011	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts bancaires	Nominal	308 893	2 122	124 773	50 248	101 221	30 529	308 893
	Intérêts	1 095	7 647	6 018	5 337	3 075	625	22 702
	Total	309 988	9 769	130 791	55 585	104 296	31 154	331 595
Engagements de souscription et titres non libérés <sup>(1)</sup>	Nominal	68 772					68 772	68 772
	Instruments dérivés	Intérêts	13 587	3 211	3 211	3 211	3 137	1 084
Divers		75					75	75
<b>TOTAL</b>		<b>392 422</b>	<b>12 980</b>	<b>134 002</b>	<b>58 796</b>	<b>107 433</b>	<b>101 085</b>	<b>414 296</b>

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à cinq ans.

Pour FFP, il n'y a pas d'échéance de lignes de crédit avant janvier 2013.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par FFP sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) < 1
2. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres<sup>(1)</sup> < 0,5

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2011, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux) / capitaux propres (comptes sociaux) = 0,32
2. Dettes nettes consolidées / valeurs des titres = 0,21

Pour le calcul au 31 décembre 2011, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2011.

Les covenants sont respectés.

FFP est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio dettes / valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

Des lignes de crédit qui arrivaient à échéance en 2012 et début 2013 ont soit été renouvelées par anticipation, soit, vu leur maturité, repoussées.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Ces produits ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur.

(1) La valeur des titres comprend les titres Peugeot SA évalués au cours de Bourse du 31 décembre 2011 ainsi que l'actif brut de la diversification.

### 28.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe FFP est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps et cap) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2011, la dette bancaire portée par FFP est couverte à hauteur de 160 000 milliers d'euros par des swaps (portant les taux fixes entre 3,13 % et 3,42 %) et 20 000 milliers d'euros par un cap à 3,50 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31/12/2011 (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	280	5 451	320	6 051
Taux variables	1 842	301 000	-	302 842
<b>TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION</b>	<b>2 122</b>	<b>306 451</b>	<b>320</b>	<b>308 893</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS<sup>(1)</sup></b>	<b>-</b>	<b>160 000</b>	<b>-</b>	<b>160 000</b>
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	280	165 451	320	166 051
Taux variables	1 842	141 000	-	142 842
<b>TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION</b>	<b>2 122</b>	<b>306 451</b>	<b>320</b>	<b>308 893</b>

(1) Les instruments dérivés mentionnés ci-dessus ne comprennent que les swaps de taux, mentionnés ci-dessus.

Le cap sur 20 000 milliers d'euros a pour effet de limiter le taux variable de l'emprunt correspondant à 3,50 %.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31 décembre, 2011 l'Euribor 3 mois s'élevait à 1,356 % contre 1,006 % au 31 décembre 2010.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à 1,031 % au 20 février 2012.

Une augmentation des taux de 1 % sur une année entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 1 428 milliers d'euros sur la base des capitaux empruntés à taux variable après couverture et à fin décembre 2011.

Elle n'aurait pas d'autre impact sur les capitaux propres.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31/12/2010 (en milliers d'euros)	À moins d'un an	Entre un et cinq ans	À plus de cinq ans	Total
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	134	4 941	104	5 179
Taux variables	2 994	218 985	30 000	251 979
<b>TOTAL EMPRUNTS AVANT GESTION</b>	<b>3 128</b>	<b>223 926</b>	<b>30 104</b>	<b>257 158</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>-</b>	<b>153 985</b>	<b>-</b>	<b>153 985</b>
<b>Emprunts</b>				
Taux fixes	134	158 926	104	159 164
Taux variables	2 994	65 000	30 000	97 994
<b>TOTAL EMPRUNTS APRÈS GESTION</b>	<b>3 128</b>	<b>223 926</b>	<b>30 104</b>	<b>257 158</b>

La trésorerie est placée en OPCVM de trésorerie régulière (cf. note 20.1), à taux variable.

Elle s'élève à 4 304 milliers d'euros au 31 décembre 2011 contre 5 871 milliers d'euros au 31 décembre 2010.

## 28.4 Gestion du risque de change

Les sociétés dans lesquelles FFP détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe FFP possède des titres de participation libellés en CHF et des parts dans des fonds de capital-investissement en USD.

La ventilation des actifs disponibles à la vente par zone géographique est donnée ci-dessus en note 28.1.

Le risque de change sur l'investissement en CHF était en partie couvert par l'émission de lignes de crédit dans la même devise.

Au cours de l'année 2011, FFP a remboursé ses emprunts en CHF, et a tiré des lignes en euro.

Le groupe FFP n'a pas mis en place de couvertures sur les actifs en dollar américain.

En 2011, FFP a couvert ses opérations de décaissements futurs par l'achat à terme de 6 000 milliers de dollar US. Cette couverture a été utilisée à hauteur de 1 042 milliers d'euros au cours de l'exercice pour régler les appels des fonds de capital-investissement libellés en dollar. Au 31 décembre 2011, le solde de la couverture s'élève à 4 958 milliers de dollars US, soit 3 428 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	USD	CHF
<b>Valeur bilan au 31 décembre 2011</b>		
Titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	46 919	199 564
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2	4
Passifs financiers non courants		
Engagements de souscription et titres non libérés	(22 980)	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	-
Dettes courantes	-	-
<b>POSITION NETTE AVANT COUVERTURE</b>	<b>23 941</b>	<b>199 568</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>3 428</b>	<b>-</b>
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>27 369</b>	<b>199 568</b>

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 19 521 milliers d'euros.

Les swaps de taux en CHF ont fait l'objet d'une renégociation suite au désengagement de FFP sur son endettement dans cette devise.

Compte tenu des positions au 31 décembre 2011 et après couverture :

- si le dollar US s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient de 2 737 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat ;

- si le franc suisse s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de FFP augmenteraient globalement de 19 957 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)	USD	CHF
<b>Valeur bilan au 31 décembre 2010</b>		
Titres disponibles à la vente <sup>(1)</sup>	45 681	157 000
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6	7
Passifs financiers non courants		
Emprunts	-	(63 985)
Engagements de souscription et titres non libérés	(19 521)	-
Résultat latent sur couverture de taux	-	(4 717)
Dettes courantes	-	(608)
<b>POSITION NETTE AVANT COUVERTURE</b>	<b>26 166</b>	<b>87 697</b>
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS</b>	<b>-</b>	<b>11 175</b>
<b>POSITION NETTE APRÈS COUVERTURE</b>	<b>26 166</b>	<b>98 872</b>

(1) Dont engagements de souscription et titres non libérés : 12 140 milliers d'euros.

## 28.5 Gestion du risque de crédit

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres

de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

### Note 29

### Information sectorielle

Le groupe FFP, premier actionnaire de Peugeot SA, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissement financier et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier et un secteur vinicole qui restent marginaux en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations présentées ci-dessous

reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant les activités immobilière et vinicole. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

## 29.1 Information sectorielle 2011

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements financiers	Trésorerie nette Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	42 029	-	-	-	42 029
Résultat net sur cessions	(10 678)	23 876	-	-	-	13 198
Plus et moins-values latentes	-	-	-	(202)	-	(202)
Produits de l'activité	-	-	-	4 670	-	4 670
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>(10 678)</b>	<b>65 905</b>	<b>-</b>	<b>4 468</b>	<b>-</b>	<b>59 695</b>
Frais d'administration générale	-	(1 077)	-	(4 241)	(5 300)	(10 618)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	193	-	-	193
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(7 043)	-	-	-	(7 043)
Coût de l'endettement financier	-	-	(11 109)	(338)	-	(11 447)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>(10 678)</b>	<b>57 785</b>	<b>(10 916)</b>	<b>(111)</b>	<b>(5 300)</b>	<b>30 780</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	135 667	15 182	-	-	-	150 849
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>124 989</b>	<b>72 967</b>	<b>(10 916)</b>	<b>(111)</b>	<b>(5 300)</b>	<b>181 629</b>
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(644)	(644)
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>124 989</b>	<b>72 967</b>	<b>(10 916)</b>	<b>(111)</b>	<b>(5 944)</b>	<b>180 985</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	32 429	17	32 446
Actifs financiers non courants	3 154 621	1 242 682	-	6	117	4 397 426
Dont participations mises en équivalence	3 154 621	195 192	-	-	-	3 349 813
Impôts différés actifs	-	-	-	-	9 372	9 372
Actifs courants	-	-	4 263	11 434	166	15 863
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 154 621</b>	<b>1 242 682</b>	<b>4 263</b>	<b>43 869</b>	<b>9 672</b>	<b>4 455 107</b>
<b>Passifs sectoriels</b>						
Passifs financiers non courants	-	68 772	314 587	5 846	-	389 205
Passifs financiers courants	-	-	997	2 220	-	3 217
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	4 016 537	4 016 537
Autres passifs	-	-	-	3 087	43 061	46 148
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>68 772</b>	<b>315 584</b>	<b>11 153</b>	<b>4 059 598</b>	<b>4 455 107</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>(18 217)</b>	<b>125 585</b>		<b>264</b>	<b>35</b>	<b>107 667</b>

## 29.2 Information sectorielle 2010

(en milliers d'euros)	Groupe PSA Peugeot Citroën	Investissements financiers	Trésorerie nette Endettement	Autres secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	-	19 475	-	-	-	19 475
Résultat net sur cessions	4 033	5 856	-	-	-	9 889
Plus et moins-values latentes	715	-	-	312	-	1 027
Produits de l'activité	-	-	-	4 330	-	4 330
<b>Produits des activités ordinaires</b>	<b>4 748</b>	<b>25 331</b>	<b>-</b>	<b>4 642</b>	<b>-</b>	<b>34 721</b>
Frais d'administration générale	-	(388)	-	(3 556)	(4 329)	(8 273)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	283	-	-	283
Dépréciation des titres disponibles à la vente	-	(9 342)	-	-	-	(9 342)
Coût de l'endettement financier	-	-	(32 558)	(282)	-	(32 840)
<b>Résultat des sociétés intégrées avant impôt</b>	<b>4 748</b>	<b>15 601</b>	<b>(32 275)</b>	<b>804</b>	<b>(4 329)</b>	<b>(15 451)</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	253 284	13 664	-	-	-	266 948
<b>Résultat consolidé avant impôt</b>	<b>258 032</b>	<b>29 265</b>	<b>(32 275)</b>	<b>804</b>	<b>(4 329)</b>	<b>251 497</b>
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	6 689	6 689
<b>RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ</b>	<b>258 032</b>	<b>29 265</b>	<b>(32 275)</b>	<b>804</b>	<b>2 360</b>	<b>258 186</b>
<b>Actifs sectoriels</b>						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	32 643	12	32 655
Actifs financiers non courants	3 106 998	1 113 549	-	6	92	4 220 645
Dont participations mises en équivalence	3 054 375	182 215	-	-	-	3 236 590
Impôts différés actifs	-	-	-	-	13 555	13 555
Actifs courants	-	-	5 823	10 126	440	16 389
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>3 106 998</b>	<b>1 113 549</b>	<b>5 823</b>	<b>42 775</b>	<b>14 099</b>	<b>4 283 244</b>
<b>Passifs sectoriels</b>						
Passifs financiers non courants	-	78 111	258 624	5 120	-	341 855
Passifs financiers courants	-	-	1 565	3 200	-	4 765
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	3 890 076	3 890 076
Autres passifs	-	-	-	2 108	44 440	46 548
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>-</b>	<b>78 111</b>	<b>260 189</b>	<b>10 428</b>	<b>3 934 516</b>	<b>4 283 244</b>
<b>INVESTISSEMENTS NETS</b>	<b>(18 072)</b>	<b>(77 802)</b>	<b>(6 908)</b>	<b>134</b>	<b>12</b>	<b>(102 636)</b>

**Note 30 Transactions avec les parties liées****30.1 Entreprises associées**

Les transactions avec les entreprises liées se font à prix de marché. Elles concernent :

- les locations et prestations facturées à FFP par Peugeot Citroën Automobiles.

Ces transactions se sont élevées à 223 milliers d'euros en 2011 (2010 : 225 milliers d'euros).

Au 31 décembre 2011, une dette de 28 milliers d'euros envers Peugeot Citroën Automobiles est comptabilisée dans le poste « Autres dettes » ;

- une location facturée à Gefco par la SCI FFP-Les Grésillons pour la mise à disposition d'un ensemble immobilier (plateforme logistique) pour un montant de 1 701 milliers d'euros en 2011 (1 684 milliers d'euros en 2010). Un avis de valeur est effectué annuellement par un expert indépendant.

**30.2 Parties liées ayant une influence notable sur le groupe**

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de FFP.

**Note 31 Rémunérations des dirigeants**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	605	422
Rémunération des membres des organes de direction	936	825
<b>TOTAL</b>	<b>1 541</b>	<b>1 247</b>

Les membres des organes de direction bénéficient d'indemnités de départ à la retraite dont le montant total inscrit au bilan est évalué à 62 milliers d'euros fin 2011.

**Note 32 Engagements hors bilan**

(en milliers d'euros)	31/12/2011	31/12/2010
<b>Engagements réciproques</b>		
Lignes de crédit non tirées	119 000	161 015
Réservations vins primeur (commandes)	2 194	1 808
<b>Engagements donnés</b>		
Caution donnée sur emprunt	4 500	4 500

**Autres engagements**

Au 31 décembre 2011, des emprunts à hauteur de 600 milliers d'euros sont garantis par le stock de vin (2010 : 2 000 milliers d'euros).

Le protocole d'acquisition des actions de la société ORPEA auprès de l'actionnaire majoritaire comprend une clause de complément de prix portant sur 1 695 000 titres.

Le montant de ce complément de prix, à verser par FFP, ne pourra être supérieur à 2 542 milliers d'euros.

**Note 33** Honoraires des Commissaires aux comptes

(en milliers d'euros)	Mazars		Price Waterhouse Coopers		SEC3	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
<b>Audit</b>						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés						
Émetteur	57	-	-	57	68	60
Filiales intégrées globalement	5	-	-	-	10	4
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes						
Émetteur	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>78</b>	<b>64</b>
	100 %			100 %	100 %	100 %
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>						
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)	-	-	-	-	-	-
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>62</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>57</b>	<b>78</b>	<b>64</b>

**Note 34** Événements postérieurs à la clôture

5.1

Dans le cadre de l'augmentation de capital lancée par Peugeot SA et aux termes d'une lettre d'engagement en date du 29 février 2012, FFP s'est engagée irrévocablement à exercer 50 % de ses droits préférentiels de souscription (26 681 762) afin de souscrire à titre irréductible 13 771 232 actions pour un montant total de 113 888 milliers d'euros. Le montant de cette

souscription sera couvert par la cession à General Motors des droits préférentiels de souscription non exercés d'une part, et par financement bancaire d'autre part.

À l'issue de l'augmentation de capital, FFP détiendra 18,92 % du capital et 27,10 % des droits de vote théoriques.

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport, relatif à l'exercice clos le 31/12/2011, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS, tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la valeur et le cas échéant la dépréciation des participations dans les entreprises associées et des titres disponibles à la vente telles que décrite respectivement dans les notes 1.6.A.a et b.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3  
Yves Chaumet

MAZARS  
Jean Latorzeff

## 5.2 Comptes sociaux

<b>Compte de résultat</b>	<b>131</b>
<b>Bilan au 31 décembre 2011</b>	<b>132</b>
<b>Tableau de flux de trésorerie</b>	<b>134</b>
<b>Annexe</b>	<b>135</b>
<b>Généralités</b>	<b>135</b>
<b>Note 1</b> Règles et méthodes comptables	135
<b>Résultat</b>	<b>138</b>
<b>Note 2</b> Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité	138
<b>Note 3</b> Résultat sur titres de participation	138
<b>Note 4</b> Résultat sur secteur immobilier	139
<b>Note 5</b> Résultat sur Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	139
<b>Note 6</b> Résultat sur activité financière et endettement	139
<b>Note 7</b> Résultat sur administration générale	140
<b>Note 8</b> Impôt sur les sociétés	140
<b>Bilan</b>	<b>140</b>
<b>Note 9</b> Immobilisations incorporelles	140
<b>Note 10</b> Immobilisations corporelles	140
<b>Note 11</b> Participations et créances rattachées à des participations	141
<b>Note 12</b> Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	142
<b>Note 13</b> Actif circulant	144
<b>Note 14</b> Capitaux propres	144
<b>Note 15</b> Provisions	145
<b>Note 16</b> Dettes	146
<b>Informations complémentaires</b>	<b>147</b>
<b>Note 17</b> Éléments concernant les entreprises liées et les participations	147
<b>Note 18</b> Engagements financiers	147
<b>Note 19</b> Rémunérations des dirigeants	148
<b>Note 20</b> Effectifs moyens	148
<b>Note 21</b> Événements postérieurs à la clôture	148
<b>Note 22</b> Litiges	148
<b>Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>149</b>
<b>Filiales et participations au 31 décembre 2011</b>	<b>150</b>
<b>Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</b>	<b>151</b>

## Compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Exercice 2011</b>	<b>Exercice 2010</b>
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	-	70
Autres produits de gestion courante	4	-
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>4</b>	<b>70</b>
Autres achats et charges externes	(4 045)	(2 152)
Impôts, taxes et versements assimilés	(322)	(261)
Salaires et traitements	(1 859)	(1 575)
Charges sociales	(890)	(719)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(25)	(4)
Autres charges	(605)	(422)
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>(7 746)</b>	<b>(5 133)</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(7 742)</b>	<b>(5 063)</b>
Produits de participations	101 705	75 047
Produits d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	5 731	2 341
Autres intérêts et produits assimilés	64	104
Reprises sur provisions et transferts de charges	76 219	75 738
Différences positives de change	-	20
Produits nets sur cessions de TIAP	19 149	916
Produits nets sur cessions autres immobilisations financières	-	4 032
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	127	127
<b>Produits financiers</b>	<b>202 995</b>	<b>158 325</b>
Dotations aux amortissements et provisions	(4 481)	(59 511)
Intérêts et charges assimilées	(9 379)	(15 275)
Différences négatives de change	(8 949)	(7 345)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(10 582)	(28)
<b>Charges financières</b>	<b>(33 391)</b>	<b>(82 159)</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>169 604</b>	<b>76 166</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT</b>	<b>161 862</b>	<b>71 103</b>
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 111 647	25 404
Autres produits exceptionnels	3	2
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>1 111 650</b>	<b>25 406</b>
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(768 064)	(12 284)
Autres charges exceptionnelles	(10)	(14)
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>(768 074)</b>	<b>(12 298)</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>343 576</b>	<b>13 108</b>
<b>Impôt sur les sociétés</b>	<b>(4 303)</b>	<b>-</b>
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>501 135</b>	<b>84 211</b>

## Bilan au 31 décembre 2011

### Actif

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2011			31/12/2010
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
<b>Actif immobilisé</b>					
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	9	71	(63)	8	9
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Autres immobilisations	10	26	(17)	9	3
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participation	11	1 130 296	(6 455)	1 123 841	787 688
Créances rattachées à des participations	11	216 429	-	216 429	16 370
<b>Total participations</b>		<b>1 346 725</b>	<b>(6 455)</b>	<b>1 340 270</b>	<b>804 058</b>
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	12	132 281	(28 602)	103 679	120 253
Autres immobilisations financières	12	125	-	125	40 475
<b>Total immobilisations financières</b>		<b>1 479 131</b>	<b>(35 057)</b>	<b>1 444 074</b>	<b>964 786</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>		<b>1 479 228</b>	<b>(35 137)</b>	<b>1 444 091</b>	<b>964 798</b>
<b>Actif circulant</b>					
Créances	13	246	-	246	262
Valeurs mobilières de placement	13	4 106	-	4 106	4 594
Disponibilités	13	71	-	71	116
<b>Total trésorerie</b>		<b>4 177</b>	<b>-</b>	<b>4 177</b>	<b>4 710</b>
Charges constatées d'avance	13	133	-	133	156
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 556</b>	<b>-</b>	<b>4 556</b>	<b>5 128</b>
Écart de conversion actif		258	-	258	8 556
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>1 484 042</b>	<b>(35 137)</b>	<b>1 448 905</b>	<b>978 482</b>

**Bilan au 31 décembre 2011****Passif**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<b>Capitaux propres</b>			
Capital social	14	25 157	25 159
Prime d'émission, de fusion, d'apport	14	158 410	158 410
Réserve légale	14	2 541	2 541
Autres réserves	14	88 896	88 984
Report à nouveau	14	336 699	290 221
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>14</b>	<b>501 135</b>	<b>84 211</b>
Provisions réglementées	14	1 063	1 060
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 113 901</b>	<b>650 586</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques	15	318	8 597
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	301 997	250 550
Emprunts et dettes financières divers	16	-	17 529
Dettes fiscales et sociales	16	4 932	443
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	26 948	50 482
Dettes diverses	16	723	144
Produits constatés d'avance	16	86	151
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>334 686</b>	<b>319 299</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>1 448 905</b>	<b>978 482</b>

## Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>501 135</b>	<b>84 211</b>
Variations nettes des amortissements et provisions	(71 712)	(16 293)
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés <sup>(1)</sup>	(352 150)	(18 040)
<b>MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>77 273</b>	<b>49 878</b>
Variation du besoin en fonds de roulement	3 617	(598)
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION</b>	<b>80 890</b>	<b>49 280</b>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(9)	(9)
Acquisitions de titres de participation <sup>(2)</sup>	(1 075 699)	(13 597)
Acquisitions de titres immobilisés	(9 853)	(22 659)
Cessions de titres de participation <sup>(3)</sup>	1 111 647	25 404
Cessions de titres immobilisés <sup>(4)</sup>	80 600	27 217
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR INVESTISSEMENTS</b>	<b>106 686</b>	<b>16 356</b>
Dividendes versés aux actionnaires	(37 733)	(17 609)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	42 537	(47 874)
Variation nette autres actifs financiers <sup>(5)</sup>	(183 382)	(4 224)
Variation nette autres passifs financiers	(9 532)	-
<b>FLUX NETS DE TRÉSORERIE SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>(188 110)</b>	<b>(69 707)</b>
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	<b>(534)</b>	<b>(4 071)</b>
Trésorerie au début de l'exercice	4 711	8 782
<b>TRÉSORERIE EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>4 177</b>	<b>4 711</b>
<b>Détail de la trésorerie en fin d'exercice</b>		
Placements de trésorerie	4 106	4 595
Disponibilités	71	116
<b>TOTAL</b>	<b>4 177</b>	<b>4 711</b>

Les apports à FFP Invest ont été réalisés par échange de titres ou cession par inscription en compte courant. Ces opérations n'ayant donc pas entraîné de mouvements de trésorerie, elles sont néanmoins traduites dans le tableau de flux et détaillées ci-après :

(1) Dont plus-values sur opérations d'apport/cession	(383 656)
(2) Dont titres FFP INVEST reçus en échange	(916 494)
(3) Dont titres de participation apportés ou cédés	1 111 639
(4) Dont TIAP apportés ou cédés	4 418
(5) Dont prix de cession porté en compte courant	(199 564)

## Annexe

Les informations ci-après constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2011, dont le total est de 1 448 905 milliers d'euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 501 135 milliers d'euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

Les notes n<sup>os</sup> 1 à 22 présentées ci-après en milliers d'euros font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 15 mars 2012 par le Conseil d'administration.

## Généralités

### Note 1

### Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (PCG99-03 modifié par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

### 1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées conformément au règlement CRC2004-06 sur les actifs. Les règles d'amortissements sont conformes au règlement CRC 2002-10.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- immobilisations incorporelles :
  - logiciels : 3 ans ;
- immobilisations corporelles :
  - matériel informatique : 3 ans,
  - mobilier de bureau : 10 ans.

### Faits marquants de l'exercice

L'événement majeur de l'exercice est constitué par l'apport et la cession des titres du portefeuille de diversification (hors la participation historique dans Peugeot SA, Linedata et le capital-investissement) à la filiale FFP INVEST ; cette filiale a été créée pour assurer la gestion des investissements de la diversification. Ces opérations ont été réalisées pour un montant total de 1 116 057 milliers d'euros.

Le résultat net de l'exercice est principalement composé de la plus-value nette dégagée par ces opérations à hauteur de 383 656 milliers d'euros, à laquelle s'ajoutent les dividendes encaissés des filiales pour 100 850 milliers d'euros. Le niveau des produits en provenance des participations est en sensible augmentation par rapport à l'exercice précédent, compte tenu de la reprise de la politique de distribution du groupe PSA.

### 1.2 Immobilisations financières

Ce poste est constitué de titres de participation, de Titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

#### A. Titres de participation

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle, stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

#### Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

#### a. Titres de participation cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres ;
- changement de la politique de distribution des dividendes ;
- évolution de la situation économique de la société (variation du chiffre d'affaires, du résultat, de la structure financière...) ;
- perspectives d'avenir ;
- baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur un an.

Par exception à la règle de base précédente, qui était le cours de Bourse moyen de deux ans, le mode de calcul appliqué aux exercices 2008 à 2010 avait retenu le cours moyen sur un an.

Afin de tenir compte de la volatilité des marchés, le cours moyen de Bourse sur un an est dorénavant la règle de base retenue.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (Actif Net Réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

### **b. Titres de participation non cotés**

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
  - soit une actualisation de flux de trésorerie futurs,
  - soit par référence à l'Actif Net Réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif,
  - soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de FFP ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par FFP,
  - à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

## **B. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)**

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (article 321-10.1).

### **Évaluation**

Les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;

- les titres de sociétés non cotées, sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (cf. supra) ;
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'Actif Net Réévalué détenu par FFP, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'EVCA (European Private Equity and Venture Capital Association) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

## **C. Autres immobilisations financières**

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

## **D. Créances rattachées à des participations**

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales et, éventuellement, des dividendes à recevoir.

### **1.3 Créances**

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### **1.4 Valeurs mobilières de placement**

Ce poste est principalement constitué de parts d'OPCVM de trésorerie et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

Ces valeurs sont comptabilisées à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition hors frais, hors droit d'entrée et le cas échéant hors intérêts précomptés. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Les plus-values latentes sur les titres d'OPCVM ne sont pas comptabilisées.

### **1.5 Provisions réglementées**

Elles comprennent principalement la contrepartie de la valeur des titres de participation acquis en emploi de plus-values (régime antérieur à 1965, article 40 du CGI).

### **1.6 Engagements de retraite**

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1<sup>er</sup> avril 2003.

## **A. Indemnités de départ**

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurance.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2011, la valeur d'actif des fonds dépassant le montant des engagements ; l'excédent est comptabilisé en charges constatées d'avance et s'élève à 84 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## B. Retraite complémentaire

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance-vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurance. Le montant résiduel non couvert s'élève, au 31 décembre 2011, à 55 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

### 1.7 Emprunts et dettes financières

La société FFP a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit à cinq ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes d'un mois à un an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale, y compris les intérêts courus à la date de clôture.

En ce qui concerne les emprunts en devises, on se reportera au paragraphe I.

### 1.8 Instruments financiers

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

### 1.9 Opérations en devises

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

### 1.10 Actions propres

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement de 200 milliers d'euros a été effectué lors de la mise en place du contrat. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

### 1.11 Changement de méthode d'évaluation

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

**Résultat****Note 2 Synthèse résultats analytiques de gestion par secteur d'activité**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2011	2010
Titres de participation	3	501 199	112 968
Secteur immobilier	4	-	1 274
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	5	20 346	3 321
Résultat sur activité financière et endettement	6	(10 909)	(29 240)
Administration générale	7	(5 198)	(4 112)
<b>RÉSULTAT BRUT (AVANT IS)</b>		<b>505 438</b>	<b>84 211</b>
Impôt sur les sociétés	8	(4 303)	-
<b>RÉSULTAT NET</b>		<b>501 135</b>	<b>84 211</b>

**Note 3 Résultat sur titres de participation**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Dividendes		
Peugeot SA	56 972	-
HIT	8 527	7 140
Zodiac Aerospace	3 303	3 004
SEB SA	2 979	3 044
Compagnie Industrielle de Delle	1 526	1 446
DKSH	18 819	1 650
Simante SL	3 647	54 000
Holding Reinier	484	1 000
LISI	578	385
IDI	835	654
IDI Emerging Markets I	1 817	781
Linedata Services	679	272
ORPEA	587	-
Immobilière Dassault	97	58
LFPF	-	37
<b>Total</b>	<b>100 850</b>	<b>73 471</b>
Intérêts des avances en comptes courants	855	302
Plus-values sur cessions	400 414	13 120
<b>Total des produits</b>	<b>502 119</b>	<b>86 893</b>
Honoraires	(173)	(165)
Intérêts sur avances en comptes courants	(507)	(529)
Frais sur titres	(682)	(11)
Moins-values sur cessions	(56 831)	-
<b>Total des charges</b>	<b>(58 193)</b>	<b>(705)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>443 926</b>	<b>86 188</b>
Provisions		
constituées (-)	-	(42 500)
reprises (+)	57 273	69 280
<b>RÉSULTAT</b>	<b>501 199</b>	<b>112 968</b>

**Note 4** Résultat sur secteur immobilier

(en milliers d'euros)	2011	2010
Quote-part des résultats distribuables		
FFP-Les Grésillons	-	1 274
<b>Total des produits</b>	-	<b>1 274</b>
<b>Total des charges</b>	-	-
<b>RÉSULTAT</b>	-	<b>1 274</b>

**Note 5** Résultat sur Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

(en milliers d'euros)	2011	2010
Dividendes et intérêts <sup>(1)</sup>	4 126	-
Plus-values sur cessions	19 149	4 948
Revenus OCEANE Peugeot SA	1 603	2 341
<b>Total des produits</b>	<b>24 878</b>	<b>7 289</b>
Moins-values sur cessions	(10 582)	(28)
Frais sur titres	(117)	(212)
<b>Total des charges</b>	<b>(10 699)</b>	<b>(240)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>14 179</b>	<b>7 049</b>
Provisions		
constituées (-)	(4 481)	(10 169)
reprises (+)	10 648	6 441
<b>RÉSULTAT</b>	<b>20 346</b>	<b>3 321</b>

(1) EOS Africa.

**Note 6** Résultat sur activité financière et endettement

(en milliers d'euros)	2011	2010
Valeurs mobilières de placement		
Plus-values sur cessions	127	127
Gains de change	-	20
Autres produits financiers	66	104
<b>Total des produits</b>	<b>193</b>	<b>251</b>
<b>Lignes de crédit</b>		
Charges d'intérêts	(8 872)	(14 746)
Commissions et frais	(1 579)	(575)
Pertes de change	(8 949)	(7 345)
<b>Total des charges</b>	<b>(19 400)</b>	<b>(22 666)</b>
<b>RÉSULTAT BRUT</b>	<b>(19 207)</b>	<b>(22 415)</b>
Provisions		
constituées (-) <sup>(1)</sup>	-	(6 842)
reprises (+) <sup>(1)</sup>	8 298	17
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(10 909)</b>	<b>(29 240)</b>

(1) Dont provision pour perte de change.

8 298 (6 842)

**Note 7**      **Résultat sur administration générale**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Reprise de provisions et transferts de charges	-	70
<b>Total des produits</b>	<b>-</b>	<b>70</b>
Personnel	(3 036)	(2 524)
Autres charges externes	(1 494)	(1 202)
Impôts et taxes	(55)	(31)
Jetons de présence	(605)	(422)
Dotations aux amortissements	(5)	(4)
Provision nette pour investissement	(3)	1
<b>Total des charges</b>	<b>(5 198)</b>	<b>(4 182)</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(5 198)</b>	<b>(4 112)</b>

**Note 8**      **Impôt sur les sociétés**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Impôt dû au titre de l'exercice	(4 303)	-
<b>RÉSULTAT</b>	<b>(4 303)</b>	<b>-</b>

**Bilan**

**Note 9**      **Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 71 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2011 à hauteur de 63 milliers d'euros.

**Note 10**      **Immobilisations corporelles**

Ce poste comprend du matériel informatique et du mobilier de bureau pour une valeur brute de 26 milliers d'euros, amortis au 31 décembre 2011 pour 17 milliers d'euros.

**Note 11 Participations et créances rattachées à des participations****11.1 Situation au 31 décembre 2011**

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
<b>Titres cotés</b>								
Peugeot SA	53 363 574	22,80	3,60	192 082	-	-	192 082	170 871
Linedata Services	1 357 500	12,90	16,00	21 720	15 265	(6 455)	15 265	13 892
Zodiac Aerospace	-	-	-	-	-	-	-	140 068
SEB SA	-	-	-	-	-	-	-	80 088
IDI	-	-	-	-	-	-	-	24 022
LISI	-	-	-	-	-	-	-	14 889
Immobilière Dassault	-	-	-	-	-	-	-	6 575
<b>Titres non cotés</b>								
FFP INVEST	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	337 283
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATIONS</b>				<b>1 130 296</b>		<b>(6 455)</b>	<b>1 123 841</b>	<b>787 688</b>
Avances aux filiales				216 045		-	216 045	14 801
Produits à recevoir				384		-	384	1 569
<b>TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>				<b>216 429</b>		<b>-</b>	<b>216 429</b>	<b>16 370</b>
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>				<b>1 346 725</b>		<b>(6 455)</b>	<b>1 340 270</b>	<b>804 058</b>

**11.2 Mouvements de l'exercice**

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
<b>Titres cotés</b>								
Peugeot SA	51 792 738	170 871	1 570 836	21 211	-	-	53 363 574	192 082
Linedata Services	1 357 500	21 720	-	-	-	-	-	21 720
Zodiac Aerospace	3 303 329	151 259	-	(3 303 329)	(151 259)	-	-	-
ORPEA	-	-	3 811 353	114 854	(3 811 353)	(114 854)	-	-
SEB SA	2 521 522	80 088	-	(2 521 522)	(80 088)	-	-	-
IDI	726 146	25 714	-	(726 146)	(25 714)	-	-	-
LISI	550 000	14 889	-	(550 000)	(14 889)	-	-	-
Immobilière Dassault	322 452	6 575	-	(322 452)	(6 575)	-	-	-
<b>Titres non cotés</b>								
FFP INVEST	-	-	54 101 074	916 494	-	-	54 101 074	916 494
Autres	-	380 300	-	23 140	-	(403 440)	-	-
<b>TOTAL TITRES DE PARTICIPATION</b>		<b>851 416</b>		<b>1 075 699</b>		<b>(796 819)</b>		<b>1 130 296</b>
Avances aux filiales		14 801		218 656		(17 412)		216 045
Produits à recevoir		1 569		384		(1 569)		384
<b>TOTAL CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS</b>		<b>16 370</b>		<b>219 040</b>		<b>(18 981)</b>		<b>216 429</b>
<b>TOTAL PARTICIPATIONS</b>		<b>867 786</b>		<b>1 294 739</b>		<b>(815 800)</b>		<b>1 346 725</b>

**Note 12 Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières**
**12.1 Situation au 31 décembre 2011**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds LBO Français	69 717	70 011	(9 845)	59 872	68 335
Co-investissements	21 610	8 429	(13 180)	8 430	11 352
Fonds pays émergents	29 524	26 936	(5 069)	24 455	25 626
Autres fonds	11 422	12 362	(500)	10 922	8 497
<b>Total fonds de capital-investissement</b>	<b>132 273</b>	<b>117 738</b>	<b>(28 594)</b>	<b>103 679</b>	<b>113 810</b>
Actions	-	-	-	-	6 443
Autres	8	-	(8)	-	-
<b>Total autres placements</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>(8)</b>	<b>-</b>	<b>6 443</b>
<b>TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>	<b>132 281</b>	<b>117 738</b>	<b>(28 602)</b>	<b>103 679</b>	<b>120 253</b>
OCEANE Peugeot SA	-	-	-	-	39 428
Intérêts courus sur OCEANE Peugeot SA	-	-	-	-	877
Dépôt de garantie	60	60	-	60	92
Contrat de liquidité	65	65	-	65	78
<b>TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>-</b>	<b>125</b>	<b>40 475</b>
<b>TOTAL</b>	<b>132 406</b>	<b>117 863</b>	<b>(28 602)</b>	<b>103 804</b>	<b>160 728</b>

**12.2 Mouvements de l'exercice**

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds LBO Français	77 443	2 462	(10 188)	69 717
Co-investissements	30 289	832	(9 511)	21 610
Fonds pays émergents	27 870	2 129	(475)	29 524
Autres fonds	9 372	2 050	-	11 422
<b>Total fonds de capital-investissement</b>	<b>144 974</b>	<b>7 473</b>	<b>(20 174)</b>	<b>132 273</b>
Actions	10 040	150	(10 190)	-
Autres	8	-	-	8
<b>Total autres placements</b>	<b>10 048</b>	<b>150</b>	<b>(10 190)</b>	<b>8</b>
<b>TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>	<b>155 022</b>	<b>7 623</b>	<b>(30 364)</b>	<b>132 281</b>
OCEANE Peugeot SA	39 428	-	(39 428)	-
Intérêts courus sur OCEANE Peugeot SA	877	-	(877)	-
Dépôt de garantie	92	-	(32)	60
Contrat de liquidité	78	2 229	(2 242)	65
<b>TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>40 475</b>	<b>2 229</b>	<b>(42 579)</b>	<b>125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>195 497</b>	<b>9 852</b>	<b>(72 943)</b>	<b>132 406</b>

### 12.3 Valeurs estimatives des Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds LBO Français	77 443	68 335	85 815	69 717	59 872	70 011
Co-investissements	30 289	11 352	11 351	21 610	8 430	8 429
Fonds pays émergents	27 870	25 626	29 424	29 524	24 455	26 936
Autres fonds	9 372	8 497	8 598	11 422	10 922	12 362
<b>Total fonds de capital-investissement</b>	<b>144 974</b>	<b>113 810</b>	<b>135 188</b>	<b>132 273</b>	<b>103 679</b>	<b>117 738</b>
Actions	10 040	6 443	6 443	-	-	-
Autres	8	-	-	8	-	-
<b>Total autres placements</b>	<b>10 048</b>	<b>6 443</b>	<b>6 443</b>	<b>8</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)</b>	<b>155 022</b>	<b>120 253</b>	<b>141 631</b>	<b>132 281</b>	<b>103 679</b>	<b>117 738</b>
OCEANE Peugeot SA	39 428	39 428	52 623	-	-	-
Intérêts sur OCEANE Peugeot SA	877	877	877	-	-	-
Dépôt de garantie	92	92	92	60	60	60
Contrat de liquidité	78	78	78	65	65	65
<b>TOTAL AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>40 475</b>	<b>40 475</b>	<b>53 670</b>	<b>125</b>	<b>125</b>	<b>125</b>
<b>TOTAL</b>	<b>195 497</b>	<b>160 728</b>	<b>195 301</b>	<b>132 406</b>	<b>103 804</b>	<b>117 863</b>

#### Variation de la valeur du portefeuille

(en milliers d'euros)	Valeur comptable nette	Valeur estimative
Montant net à l'ouverture de l'exercice	160 728	195 301
Acquisitions ou entrées de l'exercice	9 852	9 852
Cessions (au prix de cession) de l'exercice	(72 435)	(72 435)
Plus ou moins-values sur cessions	8 567	8 567
Variations des plus-values latentes	-	(20 514)
Variations de la provision pour dépréciation du portefeuille	6 166	6 166
Autres mouvements	(9 074)	(9 074)
<b>MONTANT NET À LA CLÔTURE</b>	<b>103 804</b>	<b>117 863</b>

**Note 13** Actif circulant

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
<b>Créances</b>				
Autres créances <sup>(1)</sup>	246	-	246	262
<b>Valeurs mobilières de placement</b>				
Actions propres <sup>(2)</sup>	-	-	-	90
Placements de trésorerie <sup>(3)</sup>	4 106	-	4 106	4 504
	<b>4 106</b>	<b>-</b>	<b>4 106</b>	<b>4 594</b>
<b>Disponibilités</b>				
Banques	71	-	71	116
<b>Charges constatées d'avance</b>	133	-	133	156
<b>TOTAL</b>	<b>4 556</b>	<b>-</b>	<b>4 556</b>	<b>5 128</b>

(1) Dont créance carry back d'un montant de 212 milliers d'euros à échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

(2) Au cours de l'exercice, 1 800 actions affectées au plan d'options d'achat d'actions arrivé à échéance le 19 décembre 2010, ont été annulées du capital social.

(3) Les placements de trésorerie sont constitués de parts d'OPCVM monétaires régulières et de titres de créances négociables d'échéance inférieure à trois mois.

**Note 14** Capitaux propres**14.1** Composition du capital social

(en nombre d'actions)	2011	2010
Capital social au début de l'exercice	25 159 073	25 159 073
Réduction de capital par annulation d'actions	(1 800)	-
Capital social à la fin de l'exercice	25 157 273	25 159 073

Au 31 décembre 2011, le capital social de la société FFP se compose de 25 157 273 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

En 2011, la réduction de capital par annulation d'actions résulte de la décision du Conseil d'administration du 8 mars 2011.

**14.2** Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2010	Décision d'affectation de l'AGO du 09/06/2011	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice	Solde au 31/12/2011
Capital social	25 159	-	(2)	-	25 157
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	88 984	-	(88)	-	88 896
Report à nouveau	290 221	46 478	-	-	336 699
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>84 211</b>	<b>(84 211)</b>		<b>501 135</b>	<b>501 135</b>
Provisions réglementées	1 060	-	-	3	1 063
<b>TOTAL</b>	<b>650 586</b>	<b>(37 733) <sup>(1)</sup></b>	<b>(90)</b>	<b>501 138</b>	<b>1 113 901</b>

(1) Dividende de 1,50 euro par action correspondant à 25 155 523 actions, hors actions détenues par la société à la date de distribution.

**Note 15 Provisions**

Nature des provisions <i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>À l'actif</b>					
<b>Provisions pour dépréciation</b>					
<b>Immobilisations financières</b>					
Titres de participation	63 728	-	(55 900)	(1 373)	6 455
<b>Total titres de participation</b>	<b>63 728</b>	<b>-</b>	<b>(55 900)</b>	<b>(1 373)</b>	<b>6 455</b>
<b>Fonds de capital-investissement</b>					
Fonds LBO Français	9 108	1 182	-	(445)	9 845
Co-investissements	18 937	443	-	(6 200)	13 180
Fonds pays émergents	2 244	2 844	-	(19)	5 069
Autres fonds	875	12	-	(387)	500
	<b>31 164</b>	<b>4 481</b>	<b>-</b>	<b>(7 051)</b>	<b>28 594</b>
<b>Autres placements</b>					
Actions	3 597	-	(3 597)	-	-
Autres	8	-	-	-	8
	<b>3 605</b>	<b>-</b>	<b>(3 597)</b>	<b>-</b>	<b>8</b>
<b>Total TIAP</b>	<b>34 769</b>	<b>4 481</b>	<b>(3 597)</b>	<b>(7 051)</b>	<b>28 602</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>98 497</b>	<b>4 481</b>	<b>(59 497)</b>	<b>(8 424)</b>	<b>35 057</b>
<b>Au passif</b>					
<b>Provisions réglementées</b>					
Remploi de plus-values (s'applique à 1 706 072 actions Peugeot SA)	1 044	-	-	-	1 044
Pour investissement	16	6	-	(3)	19
	<b>1 060</b>	<b>6</b>	<b>-</b>	<b>(3)</b>	<b>1 063</b>
<b>Provisions pour risques</b>					
Pour risques de change	8 556	-	(8 298)	-	258
Pour engagements de retraite	36	19	-	-	55
Pour engagements de médailles du travail	5	-	-	-	5
	<b>8 597</b>	<b>19</b>	<b>(8 298)</b>	<b>-</b>	<b>318</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>9 657</b>	<b>25</b>	<b>(8 298)</b>	<b>(3)</b>	<b>1 381</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>108 154</b>	<b>4 506</b>	<b>(67 795)</b>	<b>(8 427)</b>	<b>36 438</b>
<b>Dont dotations et reprises</b>					
D'exploitation		19	-	-	
Financières		4 481	(67 795)	(8 424)	
Exceptionnelles		6	-	(3)	
Par situation nette		-	-	-	

**Note 16** **Dettes**

(en milliers d'euros)	2011	2010
<b>Emprunts et dettes sur établissements de crédit</b>		
Lignes de crédit (capital & intérêts courus) <sup>(1) (2)</sup>	301 997	220 207
Autres emprunts (capital & intérêts courus)	-	30 343
	<b>301 997</b>	<b>250 550</b>
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		
Avances financières des filiales	-	17 529
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		
Personnel	318	195
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	256	206
État - Impôt sur les sociétés	4 303	-
État - Autres	55	42
	<b>4 932</b>	<b>443</b>
<b>Dettes sur immobilisations et comptes rattachés</b>		
Versements à effectuer sur titres & fonds de capital-investissement	26 948	50 482
<b>Autres dettes</b>	<b>723</b>	<b>144</b>
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>86</b>	<b>151</b>
<b>TOTAL</b>	<b>334 686</b>	<b>319 299</b>

(1) Après application des conditions des contrats de swaps.

(2) Lignes de crédit autorisées de 420 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 301 000 milliers d'euros.

**Échéances des emprunts et des dettes**

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	997	301 000	-	301 997
Dettes fiscales et sociales	4 932	-	-	4 932
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés <sup>(1)</sup>	-	26 948	-	26 948
Autres dettes	723	-	-	723
Produits constatés d'avance	65	21	-	86
<b>TOTAL</b>	<b>6 717</b>	<b>327 969</b>	<b>-</b>	<b>334 686</b>

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans.

## Informations complémentaires

## Note 17 Éléments concernant les entreprises liées et les participations

(en milliers d'euros)	2011		2010	
	Entreprises liées <sup>(1)</sup>	Lien de participation	Entreprises liées <sup>(1)</sup>	Lien de participation
<b>Postes du bilan</b>				
<b>Actif (valeurs nettes)</b>				
Participations	1 108 576	15 265	301 739	485 949
Créances rattachées à des participations	216 429	-	16 370	-
Autres immobilisations financières	-	-	40 305	-
<b>Passif</b>				
Emprunts et dettes financières divers	-	-	17 629	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-	-	14 635
<b>Postes du compte de résultat</b>				
Produits de participation	64 062	37 643	58 407	16 640
Autres produits financiers	1 603	-	6 374	-
Reprises sur provisions	42 500	14 773	-	69 280
Dotations aux provisions	-	-	(42 500)	-
Intérêts et charges assimilées	(507)	-	(529)	-

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du groupe FFP, y compris les sociétés mises en équivalence.

## Note 18 Engagements financiers

(en milliers d'euros)	2011	2010
<b>Engagements reçus</b>		
Lignes de crédit non tirées	119 000	161 015
<b>Engagements donnés</b>		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	29 289	27 629
<b>Engagements réciproques</b>		
Opérations de gestion de risque de taux		
■ Échange de conditions d'intérêts	180 000	173 985
Opérations de couverture de change		
■ Achat à terme de devises	3 428	11 175
<b>TOTAL</b>	<b>183 428</b>	<b>185 160</b>

## Autres engagements reçus

Dans le cadre des opérations d'apports et de cessions, un complément de prix pourra être éventuellement versé par FFP INVEST sur certains titres.

**Note 19 Rémunérations des dirigeants**

<i>(en milliers d'euros)</i>	2011	2010
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	605	422
Rémunérations des membres des organes de direction	936	825
<b>TOTAL</b>	<b>1 541</b>	<b>1 247</b>

**Note 20 Effectifs moyens**

<i>(en nombre)</i>	2011	2010
Cadres	10	9
Etam	3	3
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>12</b>

**Note 21 Événements postérieurs à la clôture**

Dans le cadre de l'augmentation de capital lancée par Peugeot SA et aux termes d'une lettre d'engagement en date du 29 février 2012, FFP s'est engagée irrévocablement à exercer 50 % de ses droits préférentiels de souscription (26 681 762) afin de souscrire à titre irréductible 13 771 232 actions pour un montant total de 113 888 milliers d'euros. Le montant de cette

souscription sera couvert par la cession à General Motors des droits préférentiels de souscription non exercés d'une part, et par financement bancaire d'autre part.

À l'issue de l'augmentation de capital, FFP détiendra 18,92 % du capital et 27,10 % des droits de vote théoriques.

**Note 22 Litiges**

Il n'existe pas de litiges en cours connus.

## Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2011	2010	2009	2008	2007
<b>I - Situation financière en fin d'exercice</b>					
a - Capital social	25 157 273	25 159 073	25 159 073	25 408 000	25 408 000
b - Nombre d'actions émises <sup>(1)</sup>	25 157 273	25 159 073	25 159 073	25 408 000	25 408 000
<b>II - Résultat global des opérations</b>					
a - 1. Chiffre d'affaires hors taxes	-	-	-	-	-
2. Autres produits de l'activité courante <sup>(2)</sup>	107 631 005	77 621 291	23 286 042	105 682 849	83 013 668
b - Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions <sup>(3)</sup>	433 728 280	67 916 624	2 167 304	102 967 611	88 590 497
c - Impôt sur les bénéfices	(4 303 322)	(32)	206 810	5 581 930	(1 744 123)
d - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	501 135 436	84 210 913	(28 715 603)	20 892 073	84 875 592
e - Montant des bénéfices distribués		37 733 284	17 608 384	17 608 070	41 923 200
<b>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
a - Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions <sup>(3)</sup>	17,06	2,70	0,09	4,27	3,42
b - Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	19,92	3,35	(1,14)	0,82	3,34
c - Dividende net versé à chaque action après précompte mobilier éventuel	1,10	1,50	0,70	0,70	1,65
<b>IV - Personnel</b>					
a - Nombre de salariés <sup>(4)</sup>	13	12	12	11	10
b - Montant de la masse salariale	1 836 418	1 536 509	1 419 541	1 398 701	1 272 058
c - Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	912 990	757 138	626 452	638 875	540 352

(1) Division de la valeur nominale de l'action par deux le 2 juillet 2007.

(2) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants ; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(3) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(4) Effectif moyen annuel.

## Filiales et participations au 31 décembre 2011

(en milliers d'euros)	Sociétés	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats		Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montants des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
		Capital	Quote-part de capital en %	Valeur brute	Valeur nette					
<b>Participations à 50 % et plus</b>										
FFP INVEST										
75, avenue de la Grande Armée										
75116 Paris	541 011	375 483	100,00	916 494	916 494	216 429	-	-	397	-
<b>Participations de 10 % à 50 %</b>										
Peugeot SA										
75, avenue de la Grande Armée										
75116 Paris	234 049	8 457 612	22,80	192 082	192 082	-	-	86 880	444 120	56 972
Linedata Services										
19, rue d'Orléans										
92200 Neuilly-sur-Seine	10 525	142 541	12,90	21 720	15 265	-	-	7 129	22 955	679

## Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux

---

(Exercice clos le 31 décembre 2011)

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31/12/2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FFP, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la valeur d'inventaire des titres de participations et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille déterminée selon une approche multicritères telle que décrite respectivement dans les notes 1 B.1 et 1.B.2 de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et à Courbevoie, le 19 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3

Yves Chaumet

MAZARS

Jean Latorzeff



# 6

## Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012

---

---

---

6.1	Rapports spéciaux	154
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité	159
6.3	Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012	161

## 6.1

## Rapports spéciaux

## Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

*Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011*

Aux Actionnaires

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvert à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

- Apport à la société FFP INVEST d'un portefeuille de titres pour un montant de 916 492 827 €

Administrateur concerné : Monsieur Robert PEUGEOT, Président-Directeur Général de FFP, en sa qualité de représentant de FFP Présidente de FFP INVEST

Votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a autorisé l'apport à la société FFP INVEST d'un portefeuille de titres pour un montant de 916 492 827 €. En rémunération de son apport, FFP a reçu 54 100 974 actions nouvelles ordinaires de la société FFP INVEST de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, créées au moyen d'une augmentation de capital de la société FFP INVEST. La différence entre la valeur totale des apports soit 916 492 827 € et le montant de l'augmentation de capital, soit 541 009 740 €, égale à 375 483 087 € a été portée en compte prime d'apport dans les états financiers de la société FFP INVEST. Les apports correspondent à la valeur réelle des titres apportés, celle-ci ayant été établie par un Expert indépendant et appréciée par le Commissaire aux apports. Les apports ont dégagé chez FFP une plus-value nette comptable de 269 531 448 €. FFP détient 100 % du capital de la SAS FFP INVEST. FFP représentée par Monsieur Robert Peugeot est Présidente de FFP INVEST.

- Cession de créances au profit de la société FFP INVEST

Administrateur concerné : Monsieur Robert PEUGEOT, Président-Directeur Général de FFP, en sa qualité de représentant de FFP Présidente de FFP INVEST

Parallèlement à l'apport du portefeuille de titres, votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a autorisé la cession au profit de la société FFP INVEST, à leur valeur nominale, du solde des créances qu'elle détenait sur les sociétés suivantes :

- Financière Guiraud pour 9 372 392,34 €
- VALMY FFP pour 3 235 781,06 €
- FFP-Les Grésillons pour 2 515 827,64 €
- GRAN VIA 2008 SL pour 56 876 03 €

Des actes de cession de créances ont été signés à cet effet.

FFP détient 100 % du capital de la SAS FFP INVEST. FFP représentée par Monsieur Robert Peugeot est Présidente de FFP INVEST.

- Cession de 6 670 000 actions de la société DKSH au profit de la société FFP INVEST

Administrateur concerné : Monsieur Robert PEUGEOT, Président-Directeur Général de FFP, en sa qualité de représentant de FFP Présidente de FFP INVEST



Votre Conseil d'administration du 13 décembre 2011 a autorisé la cession de 6 670 000 actions de la société DKSH HOLDING AG au profit de FFP INVEST pour un montant de 199 564 399 €. Ce montant a été déterminé sur la base du rapport d'un Expert indépendant. Aux termes du contrat de cession signé le 13 décembre 2011, un complément de prix est susceptible d'être versé dans l'hypothèse où ladite société serait admise aux négociations sur un marché réglementé français ou étranger au sens de l'article L. 421-1 du Code monétaire et financier entre le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le 31 décembre 2014. La cession a dégagé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011 une plus-value nette comptable de 114 124 593 €. FFP détient 100 % du capital de la SAS FFP INVEST. FFP représentée par Monsieur Robert Peugeot est Présidente de FFP INVEST.

### **Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice**

En application de l'article R 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- Engagements collectifs de conservation portant sur les titres Peugeot SA signé conjointement par votre société avec la société Établissements Peugeot Frères et la société Maillot 1, ainsi qu'avec Monsieur Thierry Peugeot.

Votre Conseil d'administration du 18 novembre 2010 a autorisé la signature de plusieurs engagements collectifs de conservation des titres de la société Peugeot SA.

Ces engagements de conservation :

- sont soumis aux dispositions des articles 787 B et 885 I bis du Code général des impôts,
  - ont été conclus conjointement par votre société et les sociétés Etablissements Peugeot Frères, Maillot 1, ainsi que Monsieur Thierry Peugeot en sa qualité de président du Conseil de surveillance de Peugeot SA,
  - portent sur un nombre d'actions Peugeot SA variant entre 59 207 038 et 70 909 498 titres et notamment sur les actions détenues par votre société pour un nombre d'entre elles variant entre 40 090 278 et 51 792 738,
  - ont été pris pour une durée minimum de deux ans, laquelle pourra faire l'objet d'une reconduction tacite par période d'un an.
- Convention sur les engagements pris au bénéfice du Directeur Général délégué, Monsieur Alain Chagnon

Votre Conseil d'administration du 6 décembre 2006 a autorisé la signature d'une convention portant sur les engagements pris au profit de Monsieur Alain Chagnon, Directeur Général délégué de votre société, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Ces engagements sont les suivants :

- sur les conditions dans lesquelles le contrat de travail qui s'est trouvé suspendu lors de la nomination de l'intéressé comme mandataire social reprendrait effet lors de la cessation du mandat social : il a été décidé que la rémunération attachée au contrat de travail lors de sa reprise d'effet sera égale à la dernière rémunération fixe décidée par le Conseil d'administration augmentée de la moyenne des trois dernières rémunérations variables,
- sur le calcul de l'ancienneté : il a été décidé qu'il sera pris en compte, d'une part, la durée passée à l'exercice du mandat social qui sera considéré comme durée de présence dans l'entreprise à retenir pour calculer l'ancienneté dans l'exercice du contrat de travail et, d'autre part, la totalité des années passées par Monsieur Alain Chagnon dans le Groupe PSA comme salarié,
- sur la protection sociale de l'intéressé en cas de chômage : il a été décidé de souscrire une assurance chômage auprès de la GSC aux conditions normales permettant une protection sociale de dix-huit mois, l'entreprise s'engageant à compléter si besoin cette protection si, en raison d'une affiliation minimum couvrant les dix-huit premiers mois de la souscription de cette assurance, ce niveau de protection ne pouvait être atteint.

Courbevoie et Paris, le 27 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3  
Yves Chaumet

MAZARS  
Jean Latorzeff



## Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (*résolution n° 10*)

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Courbevoie et Paris, le 28 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3

Yves Chaumet

MAZARS

Jean Latorzeff



## Rapport des Commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de valeurs mobilières avec maintien et avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions n° 12 à 18 et 20)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue notamment par les articles L. 225-135, L. 225-136, L. 225-138 et L. 288.92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider de différentes émissions d'actions ordinaires et de valeurs mobilières avec ou sans suppression du droit préférentiel de souscription, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport,

1/ de lui déléguer pour une durée 26 mois la compétence pour décider des opérations suivantes et de supprimer le cas échéant votre droit préférentiel de souscription :

- émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription (12<sup>ème</sup> résolution)
- émission dans le cadre d'une offre au public, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription avec droit de priorité (13<sup>ème</sup> résolution)
- émission dans le cadre d'un placement privé, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, dans la limite de 20 % du capital par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription (14<sup>ème</sup> résolution)
- émission de titres en cas de demandes excédentaires dans les conditions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, la limitant à 15 % de l'émission initiale (15<sup>ème</sup> résolution)
- émission dans le cadre de la rémunération de titres apportés à une offre au public, d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription (18<sup>ème</sup> résolution) ;

2/ de l'autoriser (16<sup>ème</sup> résolution) pour une durée de 26 mois, dans le cadre de la mise en œuvre des résolutions 13 et 14, à fixer le prix d'émission selon les modalités décrites à ladite résolution dans la limite de 10 % du capital de la société par période de 12 mois ;

3/ de lui déléguer (17<sup>ème</sup> résolution) pour une durée de 26 mois, le pouvoir d'émettre des actions, dans la limite de 10 % du capital de la société, en rémunération d'éventuels apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Au titre des résolutions précédentes (y compris émission de titres en cas de demandes excédentaires),

- le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne pourra excéder 10 millions d'euros. Ce montant sera majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres,
- le montant nominal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances ne pourra excéder 15 millions d'euros.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant les émissions, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des actions.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration au titre des résolutions 13, 14 et 16.

Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre des résolutions 12, 17 et 18, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles les augmentations de capital seraient réalisées au titre des résolutions 13 et 14, et notamment le prix d'émission des titres, n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de ces délégations par votre Conseil d'administration.

Courbevoie et Paris, le 28 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3  
Yves Chaumet

MAZARS  
Jean Latorzeff

## Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital réservée aux salariés (résolution n° 19)

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et L. 228-92 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur la proposition de délégation au Conseil d'administration de la compétence de décider une augmentation du capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe, pour un montant maximum de 500 000 euros, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette résolution est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois, la compétence pour décider une augmentation du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Par ailleurs, les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre Conseil d'administration.

Courbevoie et Paris, le 28 mars 2012

Les Commissaires aux comptes

SEC 3  
Yves Chaumet

MAZARS  
Jean Latorzeff

## 6.2

## Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 10 juin 2010 :

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription	7 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public	8 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration pour augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par placement privé	9 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an) Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation	10 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012		Aucune

Date de l'Assemblée Générale	Objet	Résolution	Durée	Échéance	Plafond	Utilisation faite
10/06/2010	Autorisation à consentir au Conseil d'administration pour fixer le prix d'émission des titres à émettre dans le cadre des 8 <sup>ème</sup> et 9 <sup>ème</sup> résolutions, avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10 % du capital de la société	11 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	10 % du capital par période de 12 mois et le plafond fixé par les 7 <sup>ème</sup> et 8 <sup>ème</sup> résolutions	Aucune
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant accès au capital, en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	12 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	dans la limite de 10 % du capital de la société s'impute sur les plafonds visés par la 15 <sup>ème</sup> résolution	Aucune
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société, ou sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société	13 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	10 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	14 <sup>ème</sup>	18 mois	10/12/2011	Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence	15 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 € Le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des émissions de valeurs mobilières représentatives des titres de créances sur la société ne pourra être supérieur à 15 000 000 €	Aucune
10/06/2010	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de PEE	16 <sup>ème</sup>	26 mois	10/08/2012	500 000 € d'actions	Aucune

## 6.3

## Propositions de résolutions à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 15 mai 2012

### De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

#### Première résolution

*(Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2011)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2011, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 501 135 435,90 €.

L'Assemblée Générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

#### Deuxième résolution

*(Affectation du résultat de l'exercice 2011 ; fixation du dividende)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice de 501 135 435,90 € augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent de 336 699 223,38 €, s'élève à 837 834 659,28 €.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter comme suit le bénéfice distribuable :

- aux actions 27 673 000,30 €
- au report à nouveau 810 161 658,98 €

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 15 mars 2012 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'assemblée fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 1,10 € par action. L'Assemblée Générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 25 mai 2012. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions autodétenues sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Il est rappelé que pour les personnes physiques domiciliées en France, le dividende est imposable à l'impôt sur le revenu au barème progressif et est éligible à l'abattement tel qu'il résulte de l'article 158-3-2° du Code général des impôts, sauf option, lors de l'encaissement des dividendes ou des revenus perçus au cours de l'année, pour le prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts. Dans tous les cas, le dividende sera versé sous déduction des prélèvements sociaux.

Le tableau ci-dessous rappelle le montant des dividendes distribués, intégralement éligibles à l'abattement prévu à l'article 243 bis du Code général des impôts, au titre des trois exercices précédents :

	2010	2009	2008
Nombre d'actions	25 157 273	25 159 073	25 408 000
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	1,50 €	0,70 €	0,70 €

#### Troisième résolution

*(Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2011)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes consolidés, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2011 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

#### Quatrième résolution

*(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les conventions dont il est fait état, hors celles faisant l'objet de la cinquième résolution.

### Cinquième résolution

*(Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport, et approuve les conventions conclues dans le cadre de la filialisation des participations de la diversification de FFP dont il est fait état dans ce rapport, lesquelles ont été préalablement autorisées par le Conseil d'administration.

### Sixième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de Mme Marie-Hélène Roncoroni)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Mme Marie-Hélène Roncoroni pour une durée de six ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### Septième résolution

*(Renouvellement du mandat d'administrateur de M. Philippe Poinso)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de M. Philippe Poinso pour une durée de six ans, lequel prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017.

### Huitième résolution

*(Nomination de Mme Marie-Françoise Walbaum en qualité de nouvel administrateur)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer pour une durée de six ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2018 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2017, Mme Marie-Françoise Walbaum en qualité de nouvel administrateur.

### Neuvième résolution

*(Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code

de commerce et du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI reconnue par l'AMF ;
- l'acquisition d'actions aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe en tant que pratique admise par l'AMF ;
- l'attribution d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise ;
- l'attribution d'actions aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société lors de l'exercice des droits attachés à ces titres, et ce conformément à la réglementation en vigueur ;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la dixième résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de ce jour.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et par acquisition ou cession de blocs.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique sur les actions de la société, sous réserve que cette offre soit réglée intégralement en numéraire et sous réserve des périodes d'abstention prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

L'Assemblée Générale fixe le nombre maximal d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente assemblée, ce qui correspond à 2 515 727 actions de 1 euro de valeur nominale, étant précisé (i) que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions autodétenues au maximum égal à 10 % du capital social et (ii) que le nombre d'actions autodétenues pour être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital.

L'Assemblée Générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 251 572 700 euros et décide que le prix maximal d'achat ne pourra excéder 100 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, le prix unitaire maximal ci-dessus visé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce que sera ce nombre après l'opération.

L'Assemblée Générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation ;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur ;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée Ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée.

## De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

### Dixième résolution

*(Autorisation d'annulation d'actions)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 225-209 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10 % du capital à la date de la présente assemblée.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications consécutives des statuts, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour.

### Onzième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'incorporation au capital

de tout ou partie des bénéfices, réserves ou primes dont la capitalisation sera légalement et statutairement possible et sous forme d'attribution d'actions ordinaires gratuites ou d'élévation du nominal des actions existantes ;

- 2/ fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3/ fixe à 10 000 000 d'euros, le montant nominal maximal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en application de la présente délégation ;
- 4/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues, et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits.

### Douzième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 228-92 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger, en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, d'actions ordinaires et/ou de toutes autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables ; étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à 26 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente délégation de compétence ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage, par le Conseil d'administration, de la présente délégation de compétence :
  - le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières ci-dessus visé au 1/ est fixé à 10 000 000 d'euros étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,

- au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
  - en outre, le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créances ne pourra excéder 15 000 000 d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence :
- les actionnaires auront un droit préférentiel de souscription et pourront souscrire à titre irréductible proportionnellement au nombre d'actions alors détenu par eux, le Conseil ayant la faculté d'instituer un droit de souscription à titre réductible et de prévoir une clause d'extension exclusivement destinée à satisfaire des ordres de souscription à titre réductible qui n'auraient pas pu être servis ;
  - si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'administration pourra notamment offrir au public, totalement ou partiellement, les actions et/ou les valeurs mobilières non souscrites ;
- 5/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 6/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit.

### Treizième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'une offre au public avec droit de priorité)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses

articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre au public, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à 26 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10 000 000 d'euros, étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,
    - au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions ;
  - en outre, le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15 000 000 d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la société en application de la présente résolution. Les actionnaires auront, pendant un délai et selon les modalités fixées par le Conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce et pour tout ou partie d'une émission effectuée, une priorité de souscription ;
- 5/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimal prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;

- 6/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 7/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit.

### Quatorzième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou à l'attribution d'un titre de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'un placement privé)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L. 225-129, L. 225-129-2, L. 225-135, L. 225-136 et suivants et L. 228-92 :

- 1/ délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, à l'émission, en France et/ou à l'étranger en euros, ou en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès au capital de la société ou donnant droit à un titre de créance, sous les formes et conditions que le Conseil d'administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à des actions de préférence est exclue de la présente délégation ;
- 2/ fixe à 26 mois, à compter de la présente assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;
- 3/ décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'administration de la présente délégation de compétence :
- le montant nominal total des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en conséquence de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visées au 1/ ci-dessus est fixé à 10 000 000 d'euros, étant précisé :
    - qu'en cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal

au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération,

- au plafond ci-dessus s'ajoutera le montant nominal des actions à émettre pour préserver, conformément à l'article L. 228-99 du Code de commerce, et le cas échéant, aux stipulations contractuelles prévoyant d'autres cas d'ajustement, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions ou de droits d'attribution gratuite d'actions,
  - l'émission sera limitée à 20 % du capital social à la date de la présente assemblée, par an ;
  - en outre, le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15 000 000 d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies ;
- 4/ décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions et autres valeurs mobilières pouvant être émises par la société en application de la présente résolution ;
- 5/ décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant revenir ultérieurement à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal au prix minimal prévu par les dispositions légales et réglementaires en vigueur au moment de l'émission ;
- 6/ donne tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- 7/ prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société emportera au profit des porteurs des titres émis renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit.

### Quinzième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, délègue au Conseil d'administration, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application des délégations conférées au Conseil d'administration en vertu des précédentes résolutions, sa compétence à l'effet d'augmenter le nombre de

titres à émettre prévu dans l'émission initiale, en cas de demandes excédentaires, dans les conditions des articles L. 225-135-1 et R. 225-118 du Code de commerce, dans la limite des plafonds prévus auxdites résolutions et pour la durée prévue auxdites résolutions.

### Seizième résolution

*(Autorisation à consentir au Conseil d'administration en cas d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée Générale dans la limite de 10 % du capital de la société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L. 225-136 du Code de commerce, autorise le Conseil d'administration, en cas de mise en œuvre des treizième et quatorzième résolutions, à déroger aux conditions de fixation de prix prévues par le Code de commerce selon les modalités suivantes :

- le prix d'émission des actions ordinaires sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des deux dernières séances de Bourse de l'action sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris précédant sa fixation éventuellement après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance, et éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès par tous moyens, immédiatement ou à terme au capital de la société sera tel que la somme perçue immédiatement par la société, majorée le cas échéant de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit pour chaque action de la société émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne pondérée des deux dernières séances de Bourse de l'action, sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris, précédant (i) la fixation du prix d'émission desdites valeurs mobilières donnant accès au capital ou (ii) l'émission des actions issues de l'exercice des droits à l'attribution d'actions attachées auxdites valeurs mobilières donnant accès au capital lorsque celui-ci est exerçable au gré de la société après correction, s'il y a lieu, de ce montant, pour tenir compte de la différence de date de jouissance, et éventuellement diminué d'une décote maximale de 5 % ;
- le montant nominal maximal d'augmentation de capital résultant de la mise en œuvre de la présente résolution ne pourra excéder 10 % du capital social par période de 12 mois ainsi que le plafond fixé par la vingtième résolution sur lequel il s'impute.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale.

### Dix-septième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions de la société en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-147 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder dans la limite de 10 % du capital actuel de la société, à l'émission d'actions de la société en rémunération des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables ;
- décide que les émissions d'actions réalisées en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la vingtième résolution ci-dessous ;
- prend acte que les actionnaires de la société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des apports en nature ;
- donne pouvoir au Conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, approuver la valeur des apports, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

### Dix-huitième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, à l'attribution de titres de créance en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-148, L. 225-129 et L. 228-92 du Code de commerce :

- délègue au Conseil d'administration sa compétence de décider en une ou plusieurs fois l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créances, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la société sur les titres d'une autre société admis aux négociations sur l'un des marchés réglementés visés audit article L. 225-148 ;

- décide que le montant nominal total (hors prime d'émission) des augmentations de capital susceptibles d'être ainsi réalisées par voie d'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ou, sous réserve que le titre premier soit une action, donnant droit à l'attribution de titres de créances, ne pourra être supérieur à 10 000 000 d'euros, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital. En cas d'augmentation de capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente délégation de compétence, le montant nominal total (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital après l'opération et ce qu'était ce nombre avant l'opération ;
- décide que les émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances en exécution de la présente délégation s'imputeront sur les plafonds visés à la vingtième résolution ci-dessous ;
- prend acte que les actionnaires de la société ne disposeront pas du droit préférentiel de souscription aux actions et/ou valeurs mobilières qui seraient émises en vertu de la présente délégation, ces dernières ayant exclusivement vocation à rémunérer des titres apportés à une offre publique d'échange initiée par la société ;
- prend acte que le prix des actions et valeurs mobilières qui seraient émises dans le cadre de la présente délégation sera défini sur la base de la législation applicable en matière d'offre publique d'échange ;
- donne pouvoir au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, de mettre en œuvre la présente autorisation et d'imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

## Dix-neuvième résolution

*(Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du groupe)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires et connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-129-2, L. 225-138, L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail et afin également de satisfaire aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce :

1. délègue au Conseil d'administration sa compétence à l'effet (i) d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social par l'émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise (PEE) du groupe et (ii) de procéder, le

cas échéant, à des attributions de valeurs mobilières donnant accès au capital en substitution totale ou partielle de la décote visée au 3. ci-dessous dans les conditions et limites prévues par l'article L. 3332-21 du Code du travail, étant précisé en tant que de besoin que le Conseil d'administration pourra substituer en tout ou partie à cette augmentation de capital la cession, aux mêmes conditions, de titres déjà émis détenus par la société ;

2. décide que le nombre d'actions susceptibles de résulter de l'ensemble des actions émises en vertu de la présente délégation, y compris celles résultant des actions ou valeurs mobilières donnant accès au capital éventuellement attribuées gratuitement en substitution totale ou partielle de la décote dans les conditions fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, ne devra pas excéder 500 000 € d'actions. À ce nombre s'ajoutera, le cas échéant, le nombre d'actions supplémentaires à émettre pour préserver conformément à la loi les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société ;
3. décide que (i) le prix d'émission des actions nouvelles ne pourra être ni supérieur à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances précédant le jour de la décision du Conseil d'administration ou du Directeur Général fixant la date d'ouverture de la souscription, ni inférieur de plus de 20 % à cette moyenne ; étant précisé que le Conseil d'administration ou le Directeur Général pourra, le cas échéant, réduire ou supprimer la décote qui serait éventuellement retenue pour tenir compte, notamment, des régimes juridiques et fiscaux applicables hors de France ou choisir de substituer totalement ou partiellement à cette décote maximale de 20 % l'attribution de valeurs mobilières donnant accès au capital et que (ii) le prix d'émission des valeurs mobilières donnant accès au capital sera déterminé dans les conditions fixées par l'article L. 3332-21 du Code du travail ;
4. décide de supprimer au profit des adhérents au(x) plan(s) d'épargne du groupe le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ou aux valeurs mobilières donnant accès au capital de la société pouvant être émises en vertu de la présente délégation et de renoncer à tout droit aux actions et valeurs mobilières donnant accès au capital pouvant être attribuées gratuitement sur le fondement de la présente résolution ;
5. délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, à l'effet notamment de :
  - décider si les actions doivent être souscrites directement par les salariés adhérents aux plans d'épargne du groupe ou si elles devront être souscrites par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) ou d'une Sicav d'actionnariat salarié (SICAVAS) ;
  - déterminer les sociétés dont les salariés pourront bénéficier de l'offre de souscription ;
  - déterminer s'il y a lieu de consentir un délai aux salariés pour la libération de leurs titres ;
  - fixer les modalités d'adhésion au(x) PEE du groupe, en établir ou modifier le règlement ;
  - fixer les dates d'ouverture et de clôture de la souscription et le prix d'émission des titres ;

- procéder, dans les limites fixées par les articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail, à l'attribution d'actions gratuites ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et fixer la nature et le montant des réserves, bénéfices ou primes à incorporer au capital ;
- arrêter le nombre d'actions nouvelles à émettre et les règles de réduction applicables en cas de sur-souscription ;
- imputer les frais des augmentations de capital social et des émissions d'autres titres donnant accès au capital, sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation.

La présente délégation de compétence est consentie pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

### Vingtième résolution

*(Fixation d'un plafond général des délégations de compétence)*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de fixer ainsi qu'il suit les limites globales des montants des émissions qui pourraient être décidées en vertu des délégations de compétence au Conseil d'administration résultant des résolutions précédentes :

- le montant nominal maximal (hors prime d'émission) des augmentations de capital par voie d'émission d'actions ou de

valeurs mobilières donnant accès au capital ne pourra être supérieur à 10 000 000 euros, majoré du montant nominal des augmentations de capital à réaliser pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires de ces titres. En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité desdites délégations de compétence, le montant nominal maximal (hors prime d'émission) susvisé sera ajusté par l'application d'un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social après l'opération et ce qu'était ce montant avant l'opération ;

- le montant nominal maximal global des émissions de valeurs mobilières représentatives de créances sur la société donnant accès au capital ou à un titre de créance ne pourra excéder 15 000 000 d'euros ou la contre-valeur à ce jour de ce montant en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies.

### Vingt-et-unième résolution

*(Pouvoir pour formalités)*

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

# 7

## Informations complémentaires

---

---

7.1	Informations des actionnaires	170
7.2	Responsable du Document de référence	173
7.3	Responsable du contrôle des comptes	174
7.4	Table de concordance du Document de référence	175
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	178

## 7.1

## Informations des actionnaires

**Documents sociaux**

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

M. Thierry Mabillet de Poncheville

Directeur Juridique

Tél. : 01 40 66 53 40

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : thierry.deponcheville@mpsa.com

**Information financière**

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

Sébastien Coquard

Directeur des Investissements

Tél. : 01 40 66 45 79

Fax : 01 40 66 59 92

E-mail : sebastien.coquard@mpsa.com

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par FFP sont accessibles sur le site internet de la société ([www.groupe-ffp.fr](http://www.groupe-ffp.fr)).

**Document d'information annuel****Liste des informations publiées au cours des 12 derniers mois****Communiqués de presse**

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
09/03/2011	Résultats 2010	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
14/03/2011	Annulation d'actions	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
21/04/2011	Proposition de dividende	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
10/05/2011	Information financière du 1 <sup>er</sup> trimestre 2011	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
10/06/2011	Assemblée Générale de FFP	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
26/07/2011	FFP prend 6 % du capital d'ORPEA	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
31/08/2011	Résultat du 1 <sup>er</sup> semestre 2011	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
31/08/2011	Rapport financier semestriel	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
23/09/2011	FFP investit chez Ipsos	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
09/11/2011	Information financière du 3 <sup>ème</sup> trimestre 2011	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
02/12/2011	Cession d'OCEANE et achat de titres Peugeot SA	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
07/12/2011	FFP augmente sa participation au capital d'ORPEA à 7,2 %	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
15/12/2011	Reclassement interne	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
19/03/2012	Résultats 2011	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>

## Documents publiés au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'Annonces Légales

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
02/05/2011	Avis préalable de réunion à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011	www.journal-officiel.gouv.fr BALO – Parution n° 52
23/05/2011	Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire du 9 juin 2011	www.journal-officiel.gouv.fr BALO – Parution n° 61 Le Publicateur Légal n° 60
15/06/2011	Publication des droits de vote au moment de l'Assemblée Générale	Le Publicateur Légal n° 70
22/06/2011	Nomination des Commissaires aux comptes	Le Publicateur Légal n° 72
28/06/2011	Changement de dénomination	Le Publicateur Légal n° 75
29/06/2011	Publication des comptes annuels de l'exercice 2010	www.journal-officiel.gouv.fr BALO – Parution n° 77

## Documents déposés au greffe

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
20/06/2011	Dépôt des comptes annuels	www.infogreffe.fr
20/06/2011	Dépôt des comptes annuels (consolidés)	www.infogreffe.fr

## Documents mis à disposition des actionnaires

Date	Intitulé	Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)
03/05/2011	Document de référence Les documents suivants ont été intégrés dans le Document de référence : <ul style="list-style-type: none"> <li>■ le rapport financier annuel 2010 ;</li> <li>■ le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la société, ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes y afférent ;</li> <li>■ les honoraires versés aux contrôleurs légaux des comptes ;</li> <li>■ le descriptif du programme de rachat d'actions ;</li> <li>■ le document d'information annuel.</li> </ul>	www.amf-france.org et www.groupe-ffp.fr
31/08/2010	Rapport financier semestriel 2011	www.groupe-ffp.fr

## Déclarations des opérations effectuées par les mandataires sociaux et personnes liées sur les titres de la société

Néant.

## Déclarations des opérations effectuées par la société sur ses propres titres

<b>Date</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)</b>
09/05/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
06/06/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
04/07/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
05/07/2011	Bilan semestriel du contrat de liquidité – 1 <sup>er</sup> semestre 2011	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
22/08/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
05/09/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
05/10/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
04/11/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
12/12/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
03/01/2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
04/01/2012	Bilan semestriel du contrat de liquidité – 2 <sup>nd</sup> semestre 2011	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
01/02/2011	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
02/03/2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	
03/04/2012	Déclaration mensuelle des opérations de rachat adressée à l'AMF	

## Publications des droits de vote et du nombre d'actions FFP

<b>Date</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Mode de consultation (lien internet ou lieu de consultation)</b>
04/05/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
06/06/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
05/07/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
08/08/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
07/09/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
03/10/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
07/11/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
14/12/2011	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
05/01/2012	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
15/02/2012	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>
13/03/2012	Déclaration mensuelle du nombre d'actions et des droits de vote	<a href="http://www.groupe-ffp.fr">www.groupe-ffp.fr</a>

## 7.2

## Responsable du Document de référence

### Déclaration du responsable du Document de référence

---

#### Responsable du Document de référence

M. Robert Peugeot, Président-Directeur Général

#### **Attestation du responsable du Document de référence incluant un rapport financier annuel contenant les informations requises par l'article 222-3 du Règlement général de l'AMF, et identifiées dans la *Table de concordance du rapport financier annuel***

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux qui ne contiennent ni observations ni réserves et qui figurent dans le présent document :

- Paragraphe 5.1 à la page 129 pour le rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qu'ils ont émis le 19 mars 2012 ;
- Paragraphe 5.2 à la page 151 pour le rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 qu'ils ont émis le 19 mars 2012 ;
- Paragraphe 6.1 à la page 154 pour le rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés et paragraphe 2.11 à la page 62 pour le rapport sur le contrôle interne, relatifs à l'exercice 2011.

Robert Peugeot

Président-Directeur Général

7.3

## Responsable du contrôle des comptes

### Commissaires aux comptes titulaires

#### **MAZARS**

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Représenté par M. Jean Latorzeff

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### **SEC3**

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Représenté par M. Yves Chaumet

Date de première nomination : 24 juin 2008 (suite à l'approbation par la société de la décision de la société Audit de France – SODIP de transférer, comme suite à sa scission, son mandat de co-Commissaire aux comptes titulaire à la société SEC3).

Date du dernier renouvellement : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

### Commissaires aux comptes suppléants

#### **M. Franck Boyer**

61, rue Henri-Regnault – 92075 Paris-La Défense Cedex

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

#### **M. Jean Philippe Horen**

8-10, rue Léon-Frot – 75011 Paris

Date de première nomination : Assemblée Générale Ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date de fin de mandat : Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant en 2017 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

## 7.4

## Table de concordance du Document de référence

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement européen n° 809/2004.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
<b>1.</b>	<b>PERSONNES RESPONSABLES</b>	
1.1.	Responsable du Document de référence	173
1.2.	Déclaration des personnes responsables	173
<b>2.</b>	<b>CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES</b>	
2.1.	Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	174
2.2.	Démission, mise à l'écart ou non re-désignation des contrôleurs légaux des comptes	N/A
<b>3.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES</b>	
3.1.	Informations financières historiques	5 - 81 - 149
3.2.	Informations financières intermédiaires	N/A
<b>4.</b>	<b>FACTEURS DE RISQUE</b>	<b>75 à 77</b>
<b>5.</b>	<b>INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR</b>	
5.1.	Histoire et évolution de la société	7
5.1.1.	<i>Raison sociale et nom commercial</i>	70
5.1.2.	<i>Lieu et numéro d'enregistrement</i>	70
5.1.3.	<i>Date de constitution et durée de vie</i>	70
5.1.4.	<i>Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone</i>	70 - 170
5.1.5.	<i>Événements importants dans le développement des activités</i>	7 - 12 - 72 - 78 - 80
5.2.	Investissements	
5.2.1.	<i>Principaux investissements réalisés durant chaque exercice de la période couverte par les informations financières historiques, jusqu'à la date du document d'enregistrement</i>	72 - 80
5.2.2.	<i>Principaux investissements en cours</i>	N/A
5.2.3.	<i>Principaux investissements à venir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes</i>	78 - 80 - 128 - 148
<b>6.</b>	<b>APERÇU DES ACTIVITÉS</b>	
6.1.	Principales activités	
6.1.1.	<i>Description de la nature des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités</i>	6 - 12 à 26 - 72
6.1.2.	<i>Nouveau produit et/ou service important lancé sur le marché</i>	N/A
6.2.	Principaux marchés	6 - 12 à 26
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les renseignements fournis conformément aux points 6.1 et 6.2	72
6.4.	Dépendance éventuelle de FFP à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers	79
6.5.	Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de FFP concernant sa position concurrentielle	N/A
<b>7.</b>	<b>ORGANIGRAMME</b>	
7.1.	Description de l'émetteur	8
7.2.	Liste des filiales	8
<b>8.</b>	<b>PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS</b>	
8.1.	Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées	N/A
8.2.	Aspects environnementaux pouvant influencer l'utilisation, faite par l'émetteur, de ses immobilisations corporelles	27

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
<b>9.</b>	<b>EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT</b>	
9.1.	Situation financière	73 - 74 - 75
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	<i>Facteurs importants influant sensiblement sur le revenu d'exploitation de l'émetteur</i>	74 - 75
9.2.2.	<i>Explications sur les changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets</i>	74 - 75
9.2.3.	<i>Stratégie ou facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur</i>	N/A
<b>10.</b>	<b>TRÉSORERIE ET CAPITAUX</b>	
10.1.	Informations sur les capitaux	109 - 110 - 144
10.2.	Source et montants des flux de trésorerie	74 - 88 - 134
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	110 à 113 - 121 - 122 - 146
10.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	121 - 122
10.5.	Sources de financement attendues pour honorer les engagements	127 - 147
<b>11.</b>	<b>RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES</b>	<b>N/A</b>
<b>12.</b>	<b>INFORMATION SUR LES TENDANCES</b>	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du Document de référence	N/A
12.2.	Tendance connue, incertitude, demande, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	78
<b>13.</b>	<b>PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE</b>	<b>N/A</b>
<b>14.</b>	<b>ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE</b>	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	30 - 31 - 39 - 54 - 58
14.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale	52
<b>15.</b>	<b>RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES</b>	
15.1.	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	49 - 50 - 51 - 127 - 148
15.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	114
<b>16.</b>	<b>FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION</b>	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	39
16.2.	Informations sur les contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales	52
16.3.	Informations sur le Comité de l'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	31 - 34 - 36 - 55 - 56
16.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	52
<b>17.</b>	<b>SALARIÉS</b>	
17.1.	Nombre de salariés	27 - 149
17.2.	Participations au capital social de l'émetteur et stock-options	51 - 64
17.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	N/A
<b>18.</b>	<b>PRINCIPAUX ACTIONNAIRES</b>	<b>N/A</b>
18.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	64
18.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	66
18.3.	Contrôle de l'émetteur	65
18.4.	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	69
<b>19.</b>	<b>OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS</b>	<b>52 - 127 - 147</b>

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n° 809/2004	Pages
<b>20.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR</b>	
20.1.	Informations financières historiques	5 - 83 - 130
20.2.	Informations financières pro forma	N/A
20.3.	États financiers	83 - 130
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	<i>Déclaration de vérification des contrôleurs légaux</i>	129 - 151
20.4.2.	<i>Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux</i>	154 - 158
20.4.3.	<i>Informations financières du Document de référence non tirées des états financiers vérifiés</i>	N/A
20.5.	Date des dernières informations financières	31/12/2011
20.6.	Informations financières intermédiaires	N/A
20.7.	Politique de distribution des dividendes	68
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	72
<b>21.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES</b>	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	<i>Montant du capital souscrit et informations qualitatives pour chaque catégorie d'actions</i>	64 - 144
21.1.2.	<i>Existence d'actions non représentatives du capital</i>	N/A
21.1.3.	<i>Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur lui-même ou en son nom, ou par ses filiales</i>	69 - 110
21.1.4.	<i>Montant des valeurs convertibles, échangeables, ou assorties de bons de souscription, avec mention des conditions et modalités de conversion, d'échange ou de souscription</i>	N/A
21.1.5.	<i>Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attachée au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital</i>	66
21.1.6.	<i>Information sur le capital de tout membre du groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option et le détail de ces options, y compris l'identité des personnes auxquelles elles se rapportent</i>	N/A
21.1.7.	<i>Historique du capital pour la période couverte par les informations financières historiques</i>	64
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	<i>Description de l'objet social de l'émetteur</i>	70
21.2.2.	<i>Résumé des statuts concernant les membres de ses organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	31
21.2.3.	<i>Description des droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes</i>	65
21.2.4.	<i>Description des actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires</i>	66
21.2.5.	<i>Description des conditions de convocation et d'admission aux Assemblées Générales</i>	66
21.2.6.	<i>Description de toute disposition pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle</i>	69
21.2.7.	<i>Seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée</i>	64
21.2.8.	<i>Description des conditions régissant les modifications du capital</i>	N/A
<b>22.</b>	<b>CONTRATS IMPORTANTS</b>	<b>79 - 121 à 123</b>
<b>23.</b>	<b>INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS</b>	<b>N/A</b>
23.1.	Nom, adresse professionnelle, qualifications et intérêts important dans l'émetteur des personnes intervenues en qualité d'expert et dont les déclarations ou rapports sont inclus dans le Document de référence	N/A
23.2.	Attestation de fidèle reproduction des informations provenant d'une tierce partie	N/A
<b>24.</b>	<b>DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC</b>	<b>170</b>
<b>25.</b>	<b>INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS</b>	<b>12</b>

## 7.5

## Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Pages
<b>1. COMPTES ANNUELS (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)</b>	<b>130</b>
<b>2. COMPTES CONSOLIDÉS (ARTICLE 222-3-2° DU RÈGLEMENT AMF)</b>	<b>83</b>
<b>3. RAPPORT DE GESTION, COMPORTANT :</b>	
<b>En application de l'article 222-3-3° du Règlement AMF :</b>	
■ Une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L. 225-100, alinéa 3, du Code de commerce)	74 - 75
■ La description des principaux risques ; les renvois aux montants indiqués dans les comptes annuels et des explications y afférentes (article L. 225-100, alinéas 4 et 5, du Code de commerce)	75 à 77 - 119 à 124
■ Indication sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits (article L. 225-100, alinéa 6, du Code de commerce)	122 - 123
■ La structure du capital de la société (article L. 225-100-3 du Code de commerce)	64 - 144
■ Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application de l'article L. 233-11 du Code de commerce (article L. 225-100-3-2° du Code de commerce)	N/A
■ Les participations directes ou indirectes dans le capital de la société (article L. 225-100-3-3° du Code de commerce)	64 - 65
■ La liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci (article L. 225-100-3-4° du Code de commerce)	N/A
■ Les mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier (article L. 225-100-3-5° du Code de commerce)	N/A
■ Les accords entre actionnaires dont la société a connaissance et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (article L. 225-100-3-6° du Code de commerce)	67 - 69
■ Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts (article L. 225-100-3-7° du Code de commerce)	31
■ Les pouvoirs du Conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions (article L. 225-100-3-8° du Code de commerce)	30 - 32 - 55
■ Les accords conclus par la société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la société (article L. 225-100-3-9° du Code de commerce)	67 - 69
■ Les accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique (article L. 225-100-3-10° du Code de commerce)	N/A
■ Le nombre d'actions achetées et vendues au cours de l'exercice, les cours moyens des achats et des ventes, le montant des frais de négociation, le nombre des actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice et leur valeur évaluée au cours d'achat, ainsi que leur valeur nominale pour chacune des finalités, le nombre des actions utilisées, les éventuelles réallocations dont elles ont fait l'objet et la fraction du capital qu'elles représentent (article L. 225-211, alinéa 2, du Code de commerce)	69
■ Une analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation (article L. 225-100-2 du Code de commerce)	73 - 74
■ Information sur les délais de paiement des fournisseurs (article L. 441-6-1, alinéa 1, du Code de commerce)	79

<b>Informations requises par le rapport financier annuel</b>	<b>Pages</b>
<b>En application des Réponses AMF sur les obligations d'informations financières publiées en octobre 2008 :</b>	
■ La participation des salariés au capital social (article L. 225-102 du Code de commerce)	64
■ La rémunération et les avantages de toute nature versés à chaque mandataire social (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	49 - 127 - 148
■ Les mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	39
■ Les conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société (article L. 225-102-1 du Code de commerce)	27
■ La description des installations Seveso (article L. 225-102-2 du Code de commerce)	27
■ L'activité des filiales et des participations et l'indication des prises de participation (article L. 233-6 du Code de commerce)	12 - 72
■ L'indication des franchissements de seuils et la répartition du capital (article L. 233-13 du Code de commerce)	64
■ Le tableau récapitulatif des délégations pour augmenter le capital en cours de validité (article L. 225-100, alinéa 7, du Code de commerce)	159
■ Le récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article 222-15-3 du Règlement général de l'AMF en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier)	52 - 171
■ Le rapport du Président sur le fonctionnement du conseil et sur le contrôle interne (articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de commerce)	53
<b>4. PERSONNES RESPONSABLES (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)</b>	
■ Personne responsable des informations contenues dans le rapport financier annuel	173
■ Déclaration de la personne responsable du rapport financier annuel	173
<b>5. RAPPORTS DES CONTRÔLEURS LÉGAUX (ARTICLE 222-3-1° DU RÈGLEMENT AMF)</b>	
■ Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	151
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	129

N/A : non applicable.

Conception & réalisation  Labrador +33 (0)1 53 06 30 80

Ce document a été imprimé en France par un imprimeur certifié Imprim'Vert sur un papier recyclable, exempt de chlore élémentaire, certifié FSC, à base de pâtes provenant de forêts gérées de façon responsable sur un plan environnemental, économique et social.



FFP



<http://www.groupe-ffp.fr>